

GÉO LONDON

JUSTICE

sans larmes

ILLUSTRATIONS DE
CLAUDE GUION



LA JEUNE PARQUE

JUSTICE
sans larmes

D2c38
F101-16
GEO LONDON

JUSTICE

sans larmes

illustrations de
CLAUDE GUION



TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR TOUTS PAYS

LA JEUNE PARQUE
136, Bd Haussmann
PARIS

A LA MANIÈRE DE LYSISTRATA

LOUONS le sens d'opportunité déployé par le Parquet de la Seine. Au moment où le Conseil municipal décide que doivent être closes à jamais les maisons qui le sont par destination, il nous présente, à la 10^e Chambre, un vivant et saisissant document sur le problème, si controversé, de l'amour qui ose dire son prix.

Ah ! Maupassant les eût, du premier coup d'œil, reconnus dans le box entre vingt autres détenus, ces deux lointains successeurs de la famille Tellier, à qui la justice répressive offre, pour leur Noël, l'étrange cadeau d'une comparution. Leur opulence vestimentaire les identifie. Elle induit à des réflexions philosophiques : la grivoiserie plus nourricière que la grivèlerie et le détournement d'objets saisis, moins profitable que le détournement de mineures.

Monsieur, qui débuta dans la vie comme domestique (de grande maison, bien sûr), est tout de noir vêtu, tel un notaire du répertoire, et ses lunettes, parce que leurs branches sont d'écaille, apparaissent comme un attribut symbolique.

Madame (dans le privé sa concubine) est une maîtresse femme, encore qu'elle n'ait eu, jusqu'à ces derniers temps, que rang de sous-maîtresse. Son aspect me rappelle des souvenirs historiques et littéraires : sur sa chevelure violine, elle a posé l'exact bicorne du Petit Caporal, égayé d'un oiseau d'or tenant en son bec deux cerises de rubis ; sa lèvre supérieure s'orne de la mince moustache de M. de Turenne. Elle a l'œil furi-bond d'Hermione, au quatrième acte d'*Andromaque*.

J'ajoute qu'elle est sensiblement moins fardée que nombre d'honnêtes femmes. Seul son langage révélera, tout à l'heure, sa spécialisation.

Magistrat bienveillant mais austère, le président Sengence est visiblement choqué par la nature de cette affaire. Galant, toutefois, il s'adressera d'abord à Madame.

LE PRÉSIDENT SENGENCE. — Vous avez été arrêtée, ainsi que votre amant, à la gare d'Austerlitz, quelques minutes avant le départ d'un train dans lequel vous vous trouviez avec trois malheureuses jeunes filles que vous emmeniez, Dieu sait où.

MADAME. — Mais, mon président, on les emmenait chez nous...

Elle précise, en lançant, d'une voix claire et sonore, le nom très traditionnel d'un établissement situé dans une grande ville de l'Ouest. Je ne participerai pas à cette publicité inopportune.

Puis elle ajoute avec un petit sourire engageant :

— Ces dames étaient bien contentes de venir, mon président, dans cette petite hôtel, qu'on avait pris la gérance huit jours plus tôt. C'était

très *régulier*, ces dames avaient le poids et tout, pas vrai, monsieur Auguste ?

MONSIEUR. — D'accord.

LE PRÉSIDENT SENGENCE. — Le Parquet estime que vous n'aviez pas le droit de procéder à cet embauchage, en vertu du paragraphe 2 de la loi du 2 mars 1943 interdisant les intermédiaires en cette matière.

Madame étend vers le Président Sengence une main grasse aux doigts boudinés mais brillante des mille feux de ses *diamonds*.

MADAME. — Mais, mon président, nous, on est des patrons et pas des... (*sa bouche se tord en un effort*) ...des *intermerdiaires*.

Le *lapsus* met la salle en joie. Encouragée par ce succès, dont elle ignore la cause, Madame se tourne vers le public et, Hermione plaintive, cette fois, elle lance ce parfait alexandrin :

J'ai quand même le droit de faire ma remonte.

Plongé dans le dossier, le Président Sengence n'a pas entendu, et cela vaut peut-être mieux pour les deux prévenus.

Convie à s'expliquer à son tour, Monsieur use d'une terminologie technique. Il a retiré ses lunettes qu'il tient entre le pouce et l'index, ce qui lui permet certains gestes harmonieux.

MONSIEUR. — Qu'est-ce que vous voulez ? Je répète ce que j'ai dit à ces Messieurs de la Mondaine, en arrivant au quai des Orfèvres. Que vous arrêtez des placeurs, oh ! ça, d'accord et d'accord jusqu'à la gauche. Mais, nous, des gérants, commerçants établis, je ne comprends plus.

MADAME (*très surexcitée*). — Voilà la vérité.

On ne comprend plus. C'est bien simple, si on nous traite comme cela, y a plus qu'à fermer la maison. Les gens se débrouilleront.

Après cette menace de grève renouvelée de l'antiquité, la Lysistrata moderne évoque, dans un grand élan prophétique, les malheurs qui s'ensuivront pour les pauvres hommes.

Et voici d'imprévus témoins — de moralité ! — cités par le malicieux défenseur, Me Jean Hug.

D'abord, une des trois jolies voyageuses à qui Me Jean Hug n'a pas trop de peine à faire avouer qu'elle avait, depuis belle lurette, jeté son bonnet par-dessus le Moulin-Rouge.

Puis les propriétaires du... petit hôtel meublé, couple huppé, s'exprimant sur un ton ouaté, et venant jurer sur l'honneur, s.v.p., qu'ils viennent de donner la gérance de leur « affaire » à M. Auguste et Mme Irène.

Mme la propriétaire cite ce détail qui ravira Paul Géraldy :

— Nous, on se repose dans notre villa : « Moi et toi » (*sic*).

Le tribunal considère que Madame est seule gérante et l'acquitte.

Monsieur en prend pour trois mois. Comme disent les poissons : « Ce n'est pas la mer à boire. »



LA FEMME-CANON ET LE COQUEBIN

Si vous avez — et vous l'avez certainement — le goût de rechercher en quelque lieu l'atmosphère d'avant guerre, vous la retrouverez, avec un peu de chance, dans le prétoire correctionnel d'une petite ville de province.

Je viens d'éprouver cette sensation délicieuse au hasard d'un bref passage à Libourne, fleur charmante du pays girondin.

Face au président M. Besson, dont l'aimable visage optimiste s'éclaire à chaque instant d'un sourire propre à inspirer l'espoir aux plus coupables, se tient un couple de prévenus fort mal assortis.

La femme, une opulente fermière, est une énorme gaillarde de quarante-cinq ans, ayant la taille et la carrure d'un grenadier, des bras comme des cuisses et (ajoute mon voisin, qui la connaît bien) des cuisses comme des arbres.

Elle est droite, solide, sans un atome de graisse. J'imagine que telles apparaissaient les sœurs Athlétas dont le monde du cirque a conservé le

souvenir admiratif ou la formidable femme-canon (non point celle qui se faisait projeter dans les airs comme un obus, mais celle qui jonglait avec des poids à la foire du Trône).

A côté d'elle, un chétif blondinet qui vient à peine à l'épaule de cette géante. C'est un minuscule valet de ferme de dix-neuf ans. Il en paraît quinze et montre la mine apeurée d'un garnement pris en faute.

Or, le Parquet libournais enveloppe ces deux êtres dissemblables dans une même réprobation.

Qu'ils aient eu l'un pour l'autre un étonnant penchant, voilà qui ne peut offusquer que la logique, le mari de la dame et le papa du petit galant. Mais ils ont, sans vergogne, promené leur idylle à travers champs, chais et parcs, ainsi qu'il est expressément dit dans la procédure, laquelle ajoute comme dans la chanson :

Et c'est ainsi que tout l'pays l'a su...

Ceci, évidemment, ne saurait être toléré qu'au mépris de l'article 330 du Code pénal auquel Courteline conféra d'immortelles lettres de noblesse.

L'herculéenne fermière, d'une voix haut perchée et rocailleuse, proteste que c'est bien malgré elle qu'elle a offensé la pudeur de ses concitoyens.

LA FERMIÈRE. — C'est ce jeune homme, voyez-vous, Monsieur le juge. Il a le diable dans le corps, bien sûr. Il me poursuivait partout, surtout quand il faisait noir. Tenez, un jour, je passais à bicyclette, sur la route de Saint-Denis-de-Piles, près de la Marche. Il m'a saisie tout ensemble par mon guidon et par mon menton. « Imbécile, que je lui ai dit. Tu vas me faire

chuter. » Il a fallu que je le suive. Qu'est-ce que vous auriez fait à ma place ? (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT BESSON. — Ma foi !... Enfin, vous l'avez suivi... Des scènes analogues ou à peu près se sont renouvelées. Toujours en plein air !

LA FERMIÈRE (*fouillant dans sa mémoire*). — Cinq, je crois, ou six. Je ne sais plus bien, moi. Chaque fois qu'il m'attaquait, quoi ! Oh ! il est méchant vous savez, tout petit qu'il est, quand il tombe dans ses états !

LE PRÉSIDENT BESSON. — L'inculpation vous dira que votre résistance ne fut jamais bien héroïque, toute grande que vous soyez. (*Rires.*)

LA FERMIÈRE. — Ah ! *hi de pute !* c'est qu'il voulait me battre ou bien qu'il criait qu'il allait tout dire à mon mari. Vous pensez !

LE PRÉSIDENT BESSON. — Votre mari ! Il est bien à plaindre, le pauvre, avec une épouse comme vous. Vous avez aussi un fils qui a le même âge que votre galant.

Paupières baissées, mains croisées sur le ventre, la fermière, d'une voix dolente, affirme n'avoir rien à se reprocher. Elle n'est pas Maman Colibri. Elle est Lucrèce...

LE PRÉSIDENT BESSON. — Oh ! je sais que vous vous posez en victime. Vous n'avez même pas craint de déposer contre votre jeune amant une plainte en violences graves. (*Rires.*) Il va sans dire que M. le Procureur de la République n'y a pas donné suite.

Avec l'interrogatoire de Marcel, le jeune valet de ferme, l'affaire change de physionomie.

MARCEL. — C'est une sale menteuse. Moi, elle

ne m'a jamais plu. C'est elle !... C'est une grossière et une grande brutale... Elle m'a...

LE PRÉSIDENT BESSON. — Passez sur certains détails...

En un long murmure la salle exprime sa déception devant ce conseil.

MARCEL. — Elle me guettait sur mon chemin. La première fois, elle m'a entraîné dans un vieux chai... La seconde fois, elle m'a apporté deux cravates... A la fin, j'en ai eu assez. Alors elle m'a fait une scène en me reprochant de sortir avec son ancienne bonne, une appelée Céline (*gravement*) qui est tout ce qu'il y a de bath.

Le père de Marcel vient reprocher à la fermière d'avoir dénié et surmené son fils, et la qualifie de débauchée et d'ensorceleuse.

LA FERMIÈRE. — Vot' Marcel est un vicieux et un prop' à rien du tout.

Voisins et voisines, qui ont des yeux pour voir, viennent dire sans hypocrisie, même avec un certain plaisir, ce qu'ils ont vu.

Avocats cultivés et spirituels, le bâtonnier Gaucher-Piola et Me Laroche induisent aisément le tribunal à l'indulgence.

Quatre cents francs d'amende à chacun des deux prévenus ! La pénitence est douce...



RÈGLEMENT D'UN COMPTE SENTIMENTAL

M. MAX ROUTIEN, jeune, blond et élégant trafiquant du marché noir, ayant eu de menues difficultés avec les services du contrôle économique, se trouva fort dépourvu lorsque la liberté fut venue.

Le matin de sa sortie de la Santé, contrairement au programme dont il avait lui-même, avec soin, réglé les détails, il ne trouva, pour l'accueillir à la porte, ni son chauffeur ni sa jeune et jolie maîtresse qu'il venait d'installer quelques mois plus tôt dans un nid douillet proche de sa propre garçonnière.

A sa juste déconvenue se mêla l'humiliation d'avoir à regagner Passy par le métro, tout comme un simple nigaud d'honnête homme.

Dans le nid douillet de sa belle, M. Max Routien retrouva et son amie... et son chauffeur ! M. Max Routien fut d'autant moins content de cette découverte qu'il s'aperçut que son chauffeur était vêtu d'un de ses plus beaux costumes, ce qui lui apparut comme la tenue symboliquement

insolente et ironique d'un remplacement définitif. Ce qui se passa ensuite, nous l'apprenons par le procès qui se déroule devant la 13^e Chambre correctionnelle où M. Max Routien est inculpé, sur la plainte de son infidèle amie, de violation de domicile et de vol. Un colosse rubicond du calibre de M. Charles Rigoulot se tient à son côté, prévenu de complicité.

LE PRÉSIDENT PARLANGE. — Vous vous êtes introduit chez votre amie en passant par la porte de la cuisine. Vous étiez seul.

M. MAX ROUTIEN. — Tout seul, mon président. Et je me suis aperçu immédiatement que j'étais aussi tout seul dans la vie, que mon amie m'avait trompé ! Je vous assure que lorsque j'ai vu mon chauffeur dans mon « fil à fil », cela m'a fait quelque chose. Surtout qu'il s'est montré très insolent avec moi quand je lui ai reproché sa conduite (*sic*). Il m'a dit : « Que Monsieur ne me pousse pas à bout, car je pourrais bien casser la g... à Monsieur. »

LE PRÉSIDENT PARLANGE. — Vous avez de votre côté menacé ces deux personnes.

M. MAX ROUTIEN. — C'est le contraire ; j'ai été menacé et mon amie m'a traité de repris de justice, moi qui ai eu simplement 600 francs d'amende après mon arrestation.

LE PRÉSIDENT PARLANGE. — Vous vous êtes emparé d'un poste de T.S.F. et vous l'avez emporté.

M. MAX ROUTIEN. — Non, pas cette fois-là. Je n'ai rien pris... sauf le contenu d'une carafe jeté par mon amie.

Il sourit un peu songeant que l'ingrate eût été

fort capable de lui lancer le contenant, par surcroît !

A cinq heures du soir et toujours par la même voie occulte de la cuisine, M. Max Routien surgit de nouveau chez son amie, flanqué cette fois de l'herculéen compagnon qui partage aujourd'hui son sort et qui se nomme, en dépit de l'expression féroce de son masque de gladiateur, M. Louis Gracieux. Sombre *five o'clock* !

LE PRÉSIDENT PARLANGE. — C'est alors que, sûr d'être le maître, vous avez pris non seulement l'appareil de T.S.F., mais également un manteau écossais, une pendulette, une lorgnette, un tableau.

M. MAX ROUTIEN. — Mais c'étaient des cadeaux que j'avais offerts à mon amie.

Magistrat fin et élégant, le président Parlange rétorque :

— Vous ne sentez donc pas ce qu'il y a de choquant dans cette « reprise » ?

M. MAX ROUTIEN. — Non, puisque j'avais payé tout cela avec mon argent.

LE PRÉSIDENT PARLANGE. — Vous ne comprenez pas. Pourtant ce n'est pas du droit pénal que nous faisons ici en ce moment. Nous faisons de la morale très simple.

Le magistrat s'adresse maintenant au garde du corps de l'amant en furie.

LE PRÉSIDENT PARLANGE. — Pourquoi avez-vous accompagné Routien ?

Les bras croisés sur sa poitrine formidable, dans l'attitude de l'athlète au repos, M. Gracieux demeure muet, l'œil vague et lointain.

Les deux avocats Mes Simon-Juquin et Roger Hild tirent habilement parti de la carence à

l'audience de l'amie infidèle pour obtenir sa condamnation à une amende comme témoin défaillant et l'acquittement de leurs deux clients, que le président Parlange prononce par un jugement plein d'esprit.

M. Max Routien touche légèrement le biceps gauche de son protecteur.

— Ah! c'est fini? demande le bon géant étonné et ravi.



MALHEURS DU PETIT CHAPERON ROUGE

LE Petit Chaperon rouge est venu s'asseoir à la 13^e Chambre correctionnelle. A une bien mauvaise place : celle des prévenus.

Il est apparu sous les traits d'une petite femme blonde, fort gracile, aux yeux magnifiques et candides lançant à l'entour un regard de belle humeur et de confiance totale. C'est une jeune artiste qui connut, sous le pseudonyme diabolique de Jenny Hell, des succès prometteurs sur des tréteaux de boîtes de nuit nées de la guerre.

Diabolique, elle l'est quelque peu elle-même, du moins dans l'esprit d'un de ses admirateurs qui l'accuse de lui avoir subtilisé successivement 300 dollars en or, puis 2.510.000 francs en billets de banque.

On voit d'abord s'avancer à la barre des témoins l'admirateur déconfit : un gros commerçant du Sentier. Il fait de ses malheurs, sur un ton dis-

crètement solennel, un récit affligeant qui laisse Mlle Jenny Hell parfaitement sereine.

JENNY HELL. — Il m'avait bien pris ma jeunesse !

Quant au vol de 2.510.000 francs, c'est un conte... comme celui du *Petit Chaperon rouge*.

LE RICHE COMMERÇANT DU SENTIER (*lugubre*). — Hélas ! c'est bien vrai. Elle savait l'endroit où j'avais caché cette somme à mon domicile personnel et elle a éloigné, sous un prétexte, ma femme de chambre pour pouvoir s'en emparer.

M^e JACQUES BRULÉ (*conseil du plaignant*). — On a retrouvé chez Jenny Hell, à défaut de l'argent, des objets appartenant à mon client.

Jenny Hell contemple avec étonnement et une certaine sympathie le jeune avocat de belle prestance qu'est M^e Brulé.

JENNY HELL. — Oh ! il y a un avocat ! Si j'avais su, j'en aurais commandé un, moi aussi.

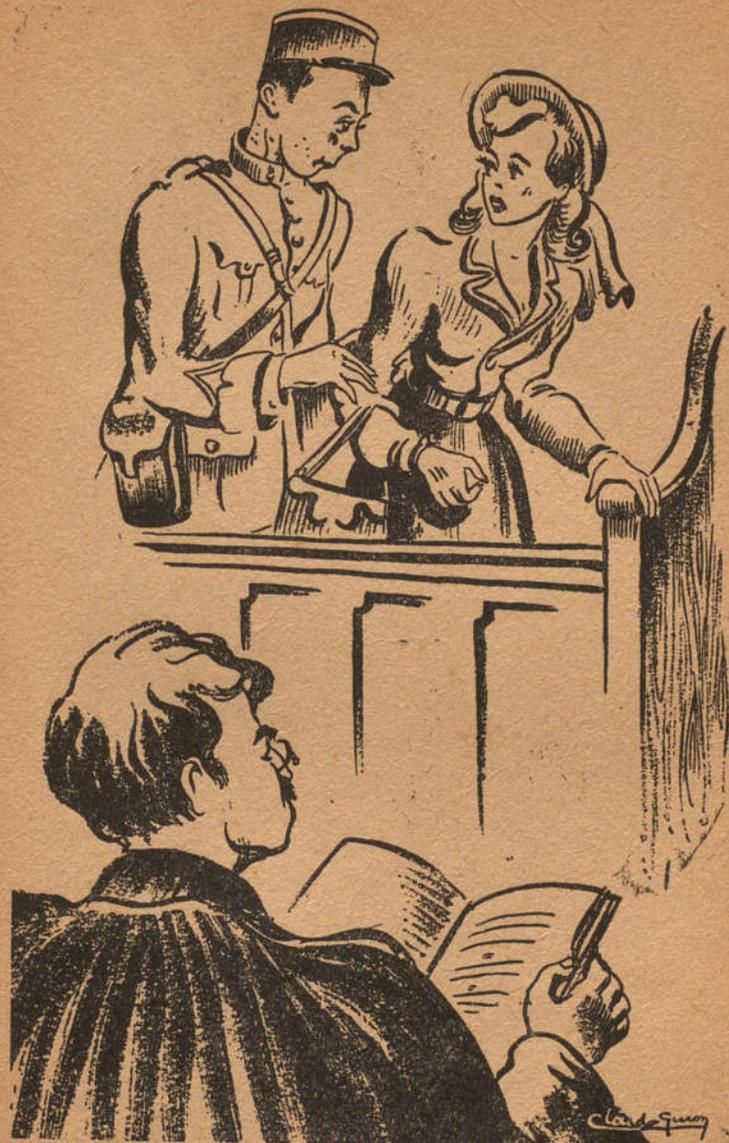
Cependant, M^e Jacques Brulé fait ressortir qu'après ce second vol, son client fut inquiété par les autorités allemandes, tandis que le dossier de l'affaire des 2.510.000 francs disparaissait mystérieusement.

LE PRÉSIDENT. — C'est pourquoi nous ne jugerons aujourd'hui que le vol des 300 dollars-or. Pour le reste, le plaignant devra déposer une nouvelle plainte qui fera l'objet d'une instruction.

Jenny Hell est au comble du ravissement. Pas pour longtemps !

LE PRÉSIDENT (*à l'huissier audiencier, M^e Wagon*). — Veuillez faire venir un garde.

Jenny Hell contemple avec quelque inquiétude le tout jeune militaire aux joues duvetées qui



Malheurs du Petit Chaperon Rouge

s'avance vers elle. Il a l'air ému. Ses joues d'éphèbe sont aussi pourpres que la belle robe et le beau chapeau de la prévenue. Pourquoi la regarde-t-il ainsi ? Je songe au triste épilogue du *Chaperon rouge* de Perrault : « ...C'est pour mieux te croquer, mon enfant ! »

Écoutons les derniers mots du jugement :

« ...Un an de prison ferme. Le tribunal ordonne l'arrestation de la condamnée. »

Le jeune garde pose une main hésitante sur le bras charmant du Petit Chaperon rouge, tout pâle maintenant et qui murmure à l'adresse du loup... pardon, du président :

— Mais je n'avais pas d'avocat...

Du fond de la salle bondit un élégant jeune homme.

Jenny Hell soupire :

— Oh ! chéri, tu te rends compte ?...

Elle fouille dans son sac. Ce n'est pas pour lui donner, comme Bilitis le fit à son dernier amant, la flûte de Lykas ou la ceinture de Mnasidika, mais la clé du logis où il rentrera seul ce soir...

LA FEMME COUVERTE DE TRAITRES

VINGT-QUATRE ans, la taille d'une fillette, des mains menues faites pour mimer l'enfantine chanson : « Ainsi font, font, font, les petites marionnettes... » Le regard candide, humide, d'une gosse apeurée.

Et tout cela cache un abîme d'hypocrisie, de vices, de turpitudes, de forfaits. Devant ses juges : ceux de la Cour de justice, Elise Dugot va nous apparaître dans toute l'horreur de sa réalité : la femme couverte de traîtres.

Trafiquante de ses troubles charmes, elle eut, pendant l'occupation, de nombreux amants : invariablement, quand ils n'étaient pas des Boches, ils étaient vendus à eux.

Au cours de l'interrogatoire, le président Gaché en énumère quelques-uns avec dégoût : l'Oberst Panton Gunther, chef redouté d'un important service de la Gestapo (tué récemment) ; le Hauptmann Goulder ; le milicien Richard (exécuté par les patriotes du maquis) ; le comte Thomasson de Saint-Pierre...

Au rappel de ce dernier nom, Elise Dugot est

comme transfigurée : une fierté soudaine illumine ses yeux puérils. L'enfant attardée se mue en vraie femme. Elle devient « la coquette maigre aux airs extravagants » chantée par Baudelaire.

C'est que le comte Thomasson de Saint-Pierre fut le plus prestigieux de ses amants. Pour elle, il oublia ses devoirs de mari, de père et de Français.

En sa compagnie, elle fit un ravissant tour de France, avec des étapes inoubliables : un palace à Biarritz, un autre à Cannes, un somptueux appartement rue de Monceau, à Paris.

Pour tout dire, M. le comte était en compte avec les Allemands.

Cet apparent touriste était, en fait, un commis voyageur en trahison, chargé, de surcroît, de « laver » les bijoux volés aux déportés et de dénoncer en gros et en détail les Français trop bon teint.

Qu'importait à Elise Dugot, petite femme promue miraculeusement à la dignité de grande dame et à qui les portiers d'hôtel donnaient du « Madame la comtesse » gros comme le bras ! Elle en oubliait son humble naissance de villageoise périgourdine ; ses débuts, dans la vie, de petite servante d'auberge débauchée à seize ans ; de demoiselle des téléphones vite jugée indigne par l'administration... Comtesse ! Concevez son orgueil !...

Oui, mais voilà, le bonheur est chose fragile, même chez les traîtres. Le 31 décembre 1943, des patriotes offrirent à M. le comte Thomasson de Saint-Pierre les étrennes qu'ils estimèrent lui convenir le mieux.

LE PRÉSIDENT GACHÉ (*à Elise Dugot*). — Ces patriotes ont pénétré dans votre chambre à

l'hôtel où vous étiez descendue avec votre amant, à Thiviers. Le comte a été tué.

ELISE DUGOT. — Oui, ils l'ont assassiné !

LE PRÉSIDENT GACHÉ. — L'expression est impropre. Il a été abattu. Vous-même avez été blessée légèrement.

Si légèrement qu'elle pût assister à l'enterrement du comte.

LE PRÉSIDENT GACHÉ. — C'est vous qui conduisiez le deuil. Les seuls autres assistants étaient allemands et appartenaient visiblement à la Gestapo.

C'étaient « ces messieurs de la famille », car la vraie famille du comte s'était, on le conçoit, abstenue.

Soucieux de protéger sa précieuse petite personne, ces « messieurs de la famille et de la Gestapo », après les obsèques, accompagnèrent Elise Dugot jusqu'à Paris, où ils lui donnèrent asile dans un appartement non aryen mais non dépourvu de confort.

LE PRÉSIDENT GACHÉ. — Il convient d'ajouter que la Gestapo vous a remis une somme de 11.000 francs, à titre de compensation pour la mort de votre amant, le comte Thomasson de Saint-Pierre. Vous êtes donc mal venue à prétendre, comme vous avez tenté de le faire chez le juge d'instruction, que vous ne connaissiez pas exactement les occupations de votre amant.

ELISE DUGOT. — Les Allemands m'ont dit que j'avais droit à cet argent. Alors je l'ai « prise » (*sic*).

Ses petites mains se lèvent : les pouces glissent sur les index en un double geste symbolique et professionnel d'appréhension.

Veuve de la main gauche et, de surcroît, veuve consolable, elle fut sur le point de succomber aux séductions personnelles de Doriot. (Ah ! c'est une femme de goût.) L'idylle, toutefois, demeura platonique.

LE PRÉSIDENT GACHÉ. — Vous avez adhéré au P.P.F. ?

ELISE DUGOT (*pâmée et nostalgique*). — Voui. J'ai eu la carte provisoire, la carte définitive, et tout.

Elle ne se défend que pour le principe d'avoir été la collaboratrice zélée de toutes les canailles qu'elle connut.

Mlle Micheline Muselli, son avocate, parvient à arracher au peloton d'exécution cette Mata Hari, format réduit.

Condamnée au bagne perpétuel, Elise Dugot agite une dernière fois ses petites mains d'enfant : « Ainsi font, font, trois petits tours et puis s'en vont. »

Marionnette de boue et de sang !



INTRODUCTION DE L'AMOUR EN COUR DE JUSTICE

Pour la première fois prédomine, dans une cause soumise à la Cour de justice, une intrigue amoureuse propre à la faire apparaître moins comme un crime abject que comme un drame passionnel.

Mme Hugolt, femme de soixante et un ans, aux cheveux tout blancs, ayant acquis la preuve que son mari (son cadet de quinze ans) entretenait une liaison coupable avec une aimable divorcée de trente-cinq ans, Mme Bernard, aurait dénoncé celle-ci comme israélite ne portant pas l'étoile jaune.

Mme Hugolt nie avoir eu recours à une aussi basse vengeance. Dans le box, nous la voyons s'en défendre avec une sorte d'horreur se traduisant par des cris de protestation et des sanglots dont l'accent ne paraît pas feint.

Une particularité contribue à accentuer le caractère troublant de cette affaire. Très soignée de sa personne, vêtue avec une sobre élégance, Mme Hugolt est une simple concierge et elle exerce précisément ses fonctions depuis un quart

de siècle dans un immeuble dont la famille Bernard est propriétaire.

LE PRÉSIDENT DAVOST. — Vous étiez dans les meilleurs termes avec eux. Ils vous considéraient comme un de ces vieux serviteurs d'autrefois qui font, en quelque sorte, partie de la famille.

Dans un déluge accru de larmes, devant ce propos idoine à l'apitoyer sur elle-même, Mme Hugolt s'écrie :

— Malgré le mal qu'elle m'a fait, malgré ma colère, j'aurais été incapable de dénoncer Mme Bernard. Vous pensez, messieurs-dames, je l'ai connue haute comme cela. C'était une toute petite fille... On l'appelait Nénette... Quand elle était malade, je la soignais comme si elle avait été mon enfant. Vous pensez, lui faire cela à elle ?... Oh !...

Elle se tourne tour à tour vers les jurés, vers la salle et vers le tout jeune garde municipal qui l'escorte et qui, de minute en minute, pâlit d'avantage devant le chagrin de cette vieille dame, si bien que ses yeux finissent par s'embuer et qu'il tire un vaste mouchoir pour les essuyer. Ah ! il s'en souviendra de cette audience !...

Le président Davost paraît, lui aussi, assez frappé par les protestations de l'épouse trompée. Il hoche la tête d'un air approbateur jusqu'au moment où il observe :

— Tout ce que vous dites est conforme au dossier. Vous êtes incontestablement une honnête femme. Les Bernard sont les premiers à rendre hommage à vos qualités. Mais vous avez été trahie dans votre foi conjugale et l'expérience montre que la jalousie, chez certaines femmes, peut les entraîner à bien des choses.

Cette fois, c'est un Niagara de larmes que laisse échapper Mme Hugolt, cependant qu'elle répète comme une mélodie :

— Je suis incapable d'avoir fait cela !

LE PRÉSIDENT DAVOST. — Des témoins ont rapporté de vous des propos compromettants. Vous avez dit à plusieurs personnes que vous vous vengeriez en dénonçant Mme Bernard. Après son arrestation, vous vous êtes écriée : « Je l'ai eue ! » Vous avez aussi traduit votre satisfaction par une formule moins courtoise encore : « Elle est coffrée, la garce ! »

Mais les réserves lacrymales de Mme Hugolt sont inépuisables. Elle assortit celles qu'elle déverse en cet instant d'un argument nouveau, précédé de son sempiternel : « Je suis incapable d'avoir fait cela. »

Mme HUGOLT. — Pensez, messieurs-dames, que j'ai une fille d'un premier lit mariée à un israélite, un charmant garçon... Et il y a encore d'autres juifs dans ma famille. Et alors, moi, j'aurais... Oh ! je suis incapable d'avoir fait cela.

Et voici M. Delépine, inspecteur de police. Il ne se cache pas d'avoir été un assidu de la loge de Mme Hugolt. Mais c'était pour le bon motif : un appartement était vacant dans la maison. Il ne l'a pas obtenu, mais, consciencieux, il n'accablait pas Mme Hugolt, se contentant de relater qu'il entendit ses doléances d'épouse malheureuse et ses menaces contre sa jeune rivale, sans pouvoir préciser si elle passa de la parole aux actes.

C'est ce que vient de dire aussi Guthrie, ex-commissaire de police, traître avéré qui, quelques jours plus tard, sera condamné à la peine de mort puis gracié.

Le panier à salade l'a amené de Fresnes avec un autre témoin : une sculpturale et souriante Junon blonde, Mme Moser, qui explique avec une imperturbable belle humeur qu'elle vient d'être condamnée aux travaux forcés à perpétuité pour avoir dénoncé un réfractaire.

— J'ai été condamnée sans preuve, ajoute-t-elle sans que son front se rembrunisse.

Et l'on apprend que la joyeuse Mme Moser a caché chez elle Mme Bernard juste avant son arrestation !

On devine quel parti sut tirer de cette révélation l'habile avocat qu'est M^e Théodore Coulon.

Acquittée, Mme Hugolt susurra à son jeune garde l'exact propos célèbre de Manon Lescaut : « J'en suis encore toute étourdie ! »

C'était vrai puisque, ayant ainsi dit, elle tomba évanouie à ses pieds !



LES VRAIS AMANTS TERRIBLES

OUI, c'est bien à ces amants-là et non aux héros cocasses de la comédie du cher Noël Coward que doit s'appliquer le qualificatif de « terribles ». Ecoutez leur abominable histoire.

Epouse d'un honorable commerçant d'Enghien-les-Bains, prisonnier en Allemagne, Mme Le Quec, mère d'un jeune enfant, a eu tôt fait de parer à ce qui eût pu être pour elle la souffrance du plus grand des maux : l'absence. Elle installa à son foyer et dans son cœur ardent un amant en la personne d'un magnifique métèque nommé Berbérien.

Bien qu'il ne soit plus de prime jeunesse (il est, à quarante-cinq ans, son aîné de deux lustres), Berbérien, natif de Stamboul et de nationalité arménienne, fit jadis de fortes études qui ne l'ont proprement mené à rien. Successivement ingénieur civil diplômé et couturier, il serait bien empêché de préciser ses moyens d'existence pendant la guerre, tant et si bien que l'on se trouve réduit, pour les conjecturer, à évoquer les vers de Laurent Tailhade :

*Ce qu'il fait n'est guère honnête,
Mieux vaudrait tricher au jeu.*

Durant deux années de guerre, le faux ménage, sûr de l'impunité, coula d'heureux jours jusqu'à celui où le pauvre M. Le Quec réussit à s'évader d'Allemagne. Il rentra à Enghien, non sans s'être fait annoncer par un coup de téléphone joyeux qui apporta la désolation dans l'âme des deux coupables, mais qui eut l'avantage de permettre à Berbérien, tel un poisson changeant d'eau, d'aller se réfugier dans les eaux de la place Pigalle.

Mme Le Quec trouva que son mari manquait vraiment de tact. Ce retour anticipé et inopiné était, à ses yeux, une sorte d'abus de confiance. Et, avec un cynisme cruel, elle osa lui expliquer qu'elle avait refait son existence avec un autre...

Infortuné M. Le Quec ! La révélation lui causa surtout une peine infinie. Il ne songea qu'au pardon, à la rédemption de la coupable, à la réconciliation dans l'oubli de la faute, à son enfant enfin. Il obtint l'adresse parisienne de Berbérien et déclara qu'il allait arranger les choses.

Il n'en eut pas le temps. Le soir même, la Feldgendarmerie d'Enghien, prévenue par un pneumatique anonyme (œuvre des deux amants), l'arrêtait et le réexpédiait en Allemagne.

Au moment de la Libération, la femme et l'amant apportèrent, sans le vouloir, la meilleure preuve de leur culpabilité : ils disparurent.

Retrouvés, ils comparaissent devant la Cour de justice de Versailles, inculpés non point d'adultère, mais d'intelligences avec l'ennemi.

Mme Le Quec est ce que l'on est convenu d'appeler une brune piquante : yeux de braise aux regards fulgurants, ailes du nez palpitan-

lèvres gourmandes : tout dénote en elle une nature insatiable.

Bellâtre un peu défraîchi, assez huileux d'aspect, Berbérien tâche à se donner des airs de père noble.

Tous deux nient ; elle, avec l'emportement de son tempérament ; lui, avec une obséquiosité qui donne la nausée.

Mme Le Quec n'éprouve aucun remords d'avoir crié à son mari son amour coupable :

— J'ai agi avec franchise, minaude-t-elle, et il a aussitôt proféré des menaces contre mon ami.

Elle s'imaginait peut-être qu'il la féliciterait.

Témoin émouvant, M. Raoul Rohart fut le compagnon de captivité de M. Le Quec. Rapatrié comme sanitaire, il apporta à Mme Le Quec une lettre de son mari lui annonçant ses projets d'évasion.

M. ROHART. — J'ai cru que Mme Le Quec allait pleurer de joie. Je fus frappé de son air morne.

Le brave M. Rohart ne se doutait pas qu'il était porteur d'une bien mauvaise nouvelle.

M. Paul Verrier, président des anciens prisonniers d'Enghien, souligne que, de tous les évadés originaires de cette localité, M. Le Quec fut le seul dénoncé.

Défendu par Me Guibert, l'amant arménien est condamné à dix ans de réclusion ; l'épouse coupable, qu'assiste Me René Floriot, à cinq ans de prison seulement.

Pourquoi cette différence de traitement ?

FRÈRES RIVAUX

A QUELLE catégorie de causes judiciaires appartient ce procès ? Serviteur fidèle de la loi, le Parquet de Versailles, le considérant comme une affaire d'intelligences avec l'ennemi, l'a renvoyé devant la Cour de justice de cette ville. N'est-ce pas plutôt un drame de famille ? Un drame dont la trame est tissée d'éléments burlesques ?

Ou plutôt, n'est-ce pas, en fin de compte, une comédie d'un pur classicisme, puisque le personnage principal est un mari trompé ? Un jeune et beau mari, ce qui ajoute à la disgrâce du pauvre homme.

Au surplus, un élément original concourt à accentuer le côté cocasse de la chose. L'heureux rival de ce jeune et beau mari est son propre frère cadet... qui lui ressemble comme un frère.

La liaison coupable de l'épouse de Max Rathut avec son beau-frère André remonte à 1934.

Max avait pardonné aux deux coupables lorsque vint la guerre. Pardonné à un point que, lorsque André fut fait prisonnier, loin de se réjouir de cet éloignement qui assurait la quiétude de son foyer écorné, il s'employa de tout

son cœur à le faire revenir..., à rapprocher le péril !

Il y parvint en 1943, et le retour d'André fut l'occasion d'une charmante fête de famille. Fête sans lendemain, bien au contraire, puisque voici Max accusé, sur la plainte d'André, d'avoir dénoncé celui-ci aux Allemands comme coupable de s'être fait libérer frauduleusement.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Après ces effusions, votre femme ne tarda pas à vous annoncer sa résolution de vous quitter pour aller vivre sa vie avec votre frère André.

MAX RATHUT. — C'est exact. Et quelques jours plus tard, elle partait avec nos trois enfants.

Il reconnaît s'être rendu alors à la Feldgendarmérie de Neuilly. C'était, non pas pour dénoncer son frère, mais pour connaître exactement dans quelles conditions il avait été rapatrié d'Allemagne et quelles personnes il devait remercier.

Il ajoute, évidemment sans vouloir être drôle :
— Ses rapports avec ma femme n'ont pas altéré ceux que j'ai toujours eus avec lui.

Pour un peu il dirait : « Bien au contraire ! »

Pourtant, la libération venue, ce frère bien-aimé n'hésita pas à porter plainte contre lui.

Le voici précisément qui s'avance à la barre des témoins. Il s'exprime avec aisance ; il est correct, glacial. On eût aimé le sentir un peu chaviré par la position si délicate et si cruelle dans laquelle il se trouve.

Il parle comme un notaire.

ANDRÉ RATHUT. — C'est en plein accord avec mon frère que je suis parti avec sa femme. Après quoi il m'a fait arrêter par la Feldgendarmérie de Neuilly.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — On ne vous a pas gardé longtemps.

ANDRÉ RATHUT. — Du samedi au lundi. Le *week-end*. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Convenez que vous avez fort mal agi à l'égard de votre frère. Vous lui avez pris sa femme, ses enfants.

Sans élever le ton, André Rathut rectifie.

ANDRÉ RATHUT. — Pardon, j'ai eu deux enfants avec ma belle-sœur. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Deux enfants en plus des trois autres ?

ANDRÉ RATHUT (*comptant sur ses doigts*). — Non, deux des trois sont à moi.

Du coup l'excellent président Pihier se prend la tête dans les mains.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Dieu, que cette histoire est compliquée !

De plus en plus notaire, André Rathut s'écrie :

— En vertu du droit civil, ces enfants sont à mon frère. En vertu du droit naturel, ils sont à moi.

Il s'en va sans un regard pour son frère dont le visage est devenu blême.

Et voici l'enjeu de cet inhumain duel.

Très belle, d'une élégance de bon ton, Mme Rathut a un rôle ingrat à jouer. Elle s'en tire avec infiniment de tact et d'habileté.

Après un *mea culpa* discret mais sans réserve, elle défend son mari sans accuser son amant, ce qui est un réel exploit. Elle proclame bien haut que ce mari avait tout fait pour libérer ce frère à qui il avait tant de choses à reprocher.

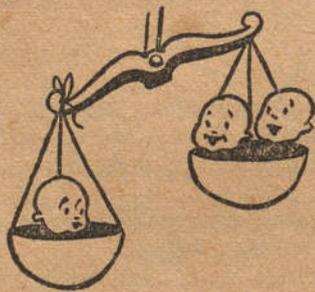
Mme RATHUT. — J'ai insisté auprès de... mon

beau-frère pour qu'il retire sa plainte contre mon mari.

Elle omet de dire qu'il s'y refusa.

Porte-parole de l'accusation, M. Brunet, commissaire du gouvernement, requiert. Son argumentation adroite est suffisamment nuancée pour ouvrir la porte à l'acquittement, obtenu brillamment par un couple d'avocats parisiens : M. et Mme Pennelier. (C'est décidément un procès familial.)

Le verdict libérateur est accueilli par un tonnerre d'applaudissements. Mme Rathut s'avance dans le prétoire pour embrasser son mari. Un flot réprobateur la repousse... dans les bras de son beau-frère.



LE MARMITON SAISI PAR LA GRETCHEN

LES procès, en Cours de justice, s'ils sont parfois truffés d'incidents curieux, cocasses ou, tout de bon, comiques, offrent, rarement, de bout en bout, les joyusetés permanentes d'un vaudeville. Ce fut exceptionnellement le cas, l'autre jour, à Versailles.

On y jugeait un petit jeune homme de vingt ans aux cheveux d'encre, au teint olivâtre, avec, éclairant le mince visage aux traits fins, les yeux immenses et langoureux d'une odalisque. Un beau gosse pour carte postale sentimentale, en vérité.

Malgré ces charmes idoines à lui concilier l'indulgence du sexe faible (qui avait d'ailleurs trois représentantes au sein du jury), Adolphe Brétien apparaissait, en principe, comme peu sympathique, puisqu'il lui était reproché d'avoir, ayant été requis comme travailleur en Allemagne, accepté de contracter un engagement dans les Waffen SS.

LE PRÉSIDENT PIIER. — Vous avez été envoyé en Allemagne le 10 février 1943.

M^e EDOUARD TERCINET (*défenseur*). — Ce fut

la première avanie subie par mon jeune client. A cette date, il n'avait que dix-huit ans. Or, l'âge minimum de l'embauche était fixé à vingt ans. Tout en reconnaissant leur erreur, les Allemands refusèrent de le rapatrier.

LE PRÉSIDENT PIIER. — A quel travail avez-vous été affecté ?

ADOLPHE BRÉTIEN (*timidement*). — Marmiton, monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT PIIER. — Marmiton ? C'est assez étonnant. Vous êtes pourtant, si j'en crois le dossier, un spécialiste de la T. S. F. Vous êtes même titulaire d'un diplôme professionnel.

ADOLPHE BRÉTIEN. — C'est exact. J'ai fait croire aux Allemands que j'étais aide-cuisinier pour ne pas aller travailler dans une usine de munitions.

LE PRÉSIDENT PIIER. — Ce n'est là qu'une affirmation de votre part. L'accusation vous dira que cette déclaration est peut-être intéressée.

Adolphe Brétien énumère alors plusieurs hôtels de Stuttgart dans lesquels il remplit successivement les fonctions de marmiton. Il cite notamment le Terminus (Reichsbahn) et le Coq Rouge (Rote Hahn).

LE PRÉSIDENT PIIER. — Ces changements de place fréquents tendraient à montrer que vous ne progressiez guère dans l'art culinaire.

ADOLPHE BRÉTIEN. — Oh ! les chefs eux-mêmes n'y connaissent rien. Cela n'avait guère d'importance. On ne faisait que de la tambouille.

Dans un geste expressif, le président Pihier, gourmet délicat, trahit le dégoût que lui inspirerait un tel régime.

A l'hôtel du Coq Rouge, il advint au jeune

Brétien une aventure qui devait influencer grandement sur son destin. Son apparition entre deux portes dans son costume blanc professionnel enchantait une riche cliente, femme d'un ober-leutnant de la Wehrmacht qui combattait en Pologne.

Sa solitude ne demandait qu'à être peuplée. Aussi n'eut-elle de cesse qu'elle ne sût qui était ce joli petit *Franzose*. Sans doute fut-elle émerveillée d'apprendre qu'il se prénommaît, lui aussi, Adolf. Quoi qu'il en soit, bientôt le petit coq gaulois du « Coq Rouge » trouva place successivement dans son cœur, dans ses bras, dans son lit, chacune de ces étapes étant prestement franchie.

LE PRÉSIDENT PIIER. — On ne vous chicanera pas cette victoire. Vous avez été, à votre manière, un conquérant. Le nom de cette femme figure dans le dossier, ainsi que son adresse dans la Wilhelmstrasse.

L'évocation de cette idylle donne quelque hardiesse au puéril accusé. Nous apprenons ainsi que sa conquête portait le prénom familial de Gretchen, correspondant à notre Margot, qu'elle l'appelait tantôt « Mein Schatz », tantôt « Adolf » avec la ferveur qu'on devine. Mais, au bout de trois semaines, quelqu'un troubla la fête.

ADOLPHE BRÉTIEN. — C'était de très bonne heure le matin. Je dormais. Des coups précipités dans la porte me réveillèrent soudain. Mon amie me cria : « Mein Mann, mein Mann ! » J'ai appris plus tard que cela voulait dire : « Mon homme ! » Elle me poussa dans un placard. Mais je n'y restai pas longtemps, car, au bout de cinq minutes, la porte s'ouvrit. Ce n'était pas le mari. C'était

la Gestapo. Nous avons été dénoncés par des voisins.

Version nouvelle de la vieille affaire Boubouroche !

On l'arrêta, mais, le lendemain, on lui proposa un étrange marché. Il serait maintenu en prison à moins qu'il ne consentit à s'enrôler dans la Waffen SS., auquel cas il pourrait continuer à vivre avec sa maîtresse jusqu'à son départ pour le front oriental. Tant pis pour l'autre front, c'est-à-dire celui de M. l'Oberleutnant de la Wehrmacht.

ADOLPHE BRÉTIEN. — Mon amie est venue me supplier dans ma prison d'accepter de faire partie des Waffen SS.

LE PRÉSIDENT PIIER. — Par patriotisme ou par amour ? C'est son secret. (*Rires.*)

ADOLPHE BRÉTIEN. — J'ai accepté. Mais je ne suis pas parti en Pologne, quand il m'a fallu le faire. Je me suis évadé et, à mon arrivée en France, je me suis constitué prisonnier et j'ai raconté mon histoire.

Plaidée avec esprit par M^e Tercinet, la cause du marmiton de fortune n'est pas perdue. Il a fait six mois de prison préventive. Les jurés le condamnent à une peine d'égale importance, lui accordant ainsi, pour ses étrennes — nous sommes le 31 décembre — ce joli, cet incomparable cadeau : la liberté.

L'AVENTURE DE MADAME COURTECUISSÉ

Il règne, dans la petite salle où siège la 6^e Cour de justice de Paris, une atmosphère de mondanité. De bouche à oreille, des femmes élégantes, des hommes graves, des avocats diserts se confient : « Mais vous l'avez connue, vous aussi ! N'est-ce pas qu'elle était charmante ? » C'est de l'accusée, Mme Marcelle Courtecuisse, qu'il est question.

Elle n'est plus très jeune. Elle n'a jamais dû être exactement jolie. Mais son pâle visage sous la voûte ondéée d'une lourde chevelure blonde est loin d'être sans grâce... Et puis, quand elle parle — et Dieu sait si elle parle ! — sa voix musicale a des accents prenants.

Mme Courtecuisse recevait sans faste, mais non sans brio, dans son appartement de l'avenue du Président-Wilson. Chez elle, on jouait au bridge et on l'écoutait parfois, avec une curiosité un peu crispée, émettre oracles et prédictions, la sachant férue de spiritualisme et clairvoyante dans les mystères des sciences occultes, singulièrement dans ceux de la chiromancie et de l'horoscopie.

Cependant Mme Courtecuisse est inculpée

d'intelligences, non pas avec l'au-delà, mais avec l'ennemi.

Sa première disgrâce fut d'avoir été mariée jusqu'en 1942 — époque à laquelle elle alla vivre sa vie, à l'ombre du Palais de Chaillot, — à un milicien notable, ami personne Ide Doriot, et d'avoir mis au monde une fille tellement entichée d'hitlérisme qu'elle croqua allègrement son nom de Mlle Courtecuisse contre celui de Fraulein Scholberg, qui n'en est pas du tout la traduction mais qu'elle jugeait plus chic parce que plus boche.

En août 1944, Fraulein Scholberg et son *Vater* suivirent, la rage au cœur, les armées allemandes dans leur retraite.

Mais, entre temps, Mme Courtecuisse, pour s'être séparée de corps de son mari, ne semble guère s'en être séparée de cœur et d'esprit.

Parmi les familiers de son salon figuraient deux ingénieurs allemands et un jeune diplomate italien.

Enfin, elle est obligée de confesser qu'elle proposa à son ancien concierge, M. Renard, qui le repoussa, un bien singulier marché.

— Voulez-vous devenir riche ? lui dit-elle. Indiquez-moi les cellules communistes. Je vous donnerai cent mille francs par cellule.

Devant les jurés, Mme Courtecuisse soutient cette thèse bizarre, qu'elle désirait simplement connaître les sentiments de son concierge avant de lui proposer un emploi de confiance.

A l'instruction, elle avait prétendu, non moins étrangement, que, victime dans un train d'un attentat attribuable à ceux qu'elle appelle des « terroristes », elle avait songé à se venger.

Le « professeur » Mangin, qui ouvrit à Mme Courtecuisse les arcanes du domaine psychique, est le témoin le plus sensationnel. C'est un fort digne vieillard barbu, à l'aspect de mage un peu sceptique.

Mme Courtecuisse ne paraît pas extrêmement flattée de s'entendre traiter par lui de névrosée, d'exaltée, d'impulsive, parlant à tort et à travers. Mais c'est dans une noble intention, n'est-il pas vrai ?

Mme Courtecuisse n'en est pas moins condamnée à sept ans de travaux forcés et à l'indignité nationale.

A son avocat, Me Paul Baudet, dont la plaidoirie, admirable de forme, fut un pathétique appel à la justice sereine, elle confie, après l'audience :

— Je ne pouvais pas m'en tirer aujourd'hui ! Nous sommes sous le signe du Poisson !



**PLONGÉE ROMANESQUE
D'UN SCAPHANDRIER**

POUR le pittoresque du spectacle, on peut, évidemment, regretter que M. Lucien Cristmaler, scaphandrier de son état, ne se soit pas présenté en tenue de travail devant le président Lebreton, juge unique de la 14^e Chambre correctionnelle. La Seine, dans les flots fangeux de laquelle il plonge quotidiennement, borde le Palais de Justice ! Que n'est-il venu en voisin ?

Dans ses vêtements de terrien, il se présente sous les traits d'un puissant quadragénaire aux cheveux d'encre, aux yeux caressants. Son visage reposé, haut en couleur, respire la santé, la belle humeur et l'on est tout ébaubi d'apprendre que cet apparent Roger Bontemps est prévenu de menaces de mort. Ah ! l'amour !...

Car c'est d'amour qu'il s'agit ici. Pour être scaphandrier on n'en est pas moins homme.

M. Cristmaler a été subjugué par les charmes graciles d'une petite femme blonde et rose que nous allons voir tout à l'heure. Idylle un peu compliquée du fait que cette petite femme blonde

et rose est la légitime épouse d'un majestueux maître d'hôtel : M. Trenne. Le scaphandrier et le maître d'hôtel n'en sont pas moins demeurés, du moins jusqu'à une certaine date, les meilleurs amis du monde. Situation classique, dans la vie comme au théâtre.

Au cours de son interrogatoire, le scaphandrier, non sans humour, ne manque pas de mettre en relief cette circonstance.

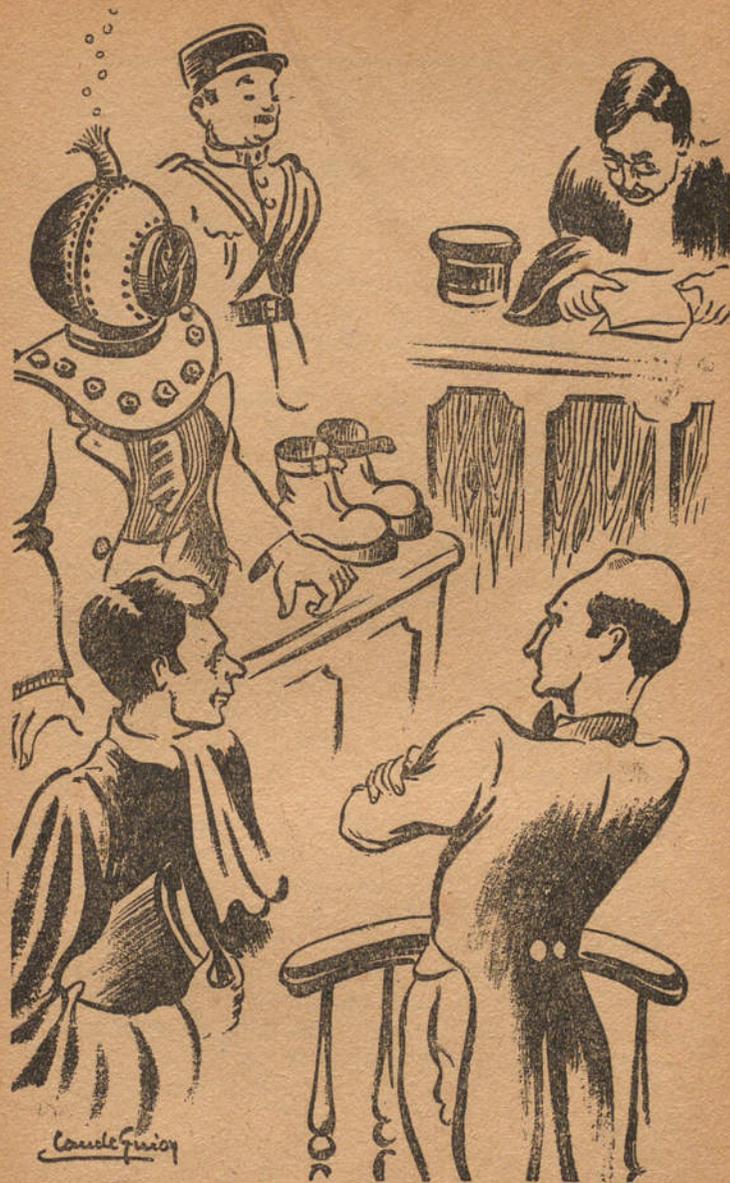
M. CRISTMALER. — Vous comprenez, monsieur le juge, j'étais constamment fourré dans ce ménage. Le mari savait bien qu'il se passait quelque chose.

Généreux à sa manière, le scaphandrier ne voudrait pas que le président Lebreton vit dans l'infortuné maître d'hôtel un mari complaisant. Il était plus exactement libéral, comprenant fort bien que son épouse et le scaphandrier prissent de conserve quelque plaisir auquel il n'était pas convié. Et puis un jour, il s'est fâché. Tenez, écoutons-le puisque, précisément, le voici à la barre, cet homme de mâle prestance, au front serein. Il est aussi blond qu'est brun le scaphandrier.

M. TRENNE. — M. Lucien est venu chercher ma femme, pour l'emmener, comme il le faisait parfois. Cette fois j'en ai eu assez. Je l'ai prié de sortir. Savez-vous ce qu'il m'a crié ? (*Il croise les bras.*) « C'est pas ta femme, c'est la mienne », qu'il m'a crié. Moi, je ne trouve pas cela très correct, mon président.

LE PRÉSIDENT LEBRETON. — C'est le moins qu'on puisse dire.

M. TRENNE (*solemnel*). — D'accord ! Et après, savez-vous ce qu'il a fait ?



Plongée romanesque d'un scaphandrier

Décidément M. Trenne se complait au jeu des devinettes.

M. TRENNE. — Il a tiré un revolver de sa poche. C'est pas rien !

M. CRISTMALER (*hilaré*). — Ah ! parlons-en de ce revolver. Un petit truc de quatre sous et qui ne marchait pas. Et il n'était d'ailleurs pas chargé.

Et voici, à son tour, à la barre des témoins, la jolie petite Mme Trenne. Elle jette sur le scaphandrier un regard qui ne paraît pas plus chargé de haine que le petit revolver ne l'était de balles.

LE PRÉSIDENT LEBRETON. — Il vous a menacée, madame. En quels termes ?

Mme TRENNE (*d'un ton badin*). — Oh ! il m'a dit seulement : « Suis-moi, sinon c'est Thiais qui t'attend ».

Elle ne paraît guère éprouver d'émotion rétrospective à l'évocation terrifiante de ce cimetière. Cependant, le scaphandrier rit à gorge déployée.

M. CRISTMALER. — Oh ! j'ai dit cela, histoire de rigoler.

Faut-il croire que MM. les scaphandriers ont la plaisanterie aussi macabre ?

M^e Gendreau, défenseur de Cristmaler, induit le président Lebreton à l'indulgence, puisque son client est frappé de la peine d'un mois de prison avec sursis et 2.400 francs d'amende.

Le mari, la femme et le... condamné sortent ensemble du prétoire si pareillement enchantés qu'on serait bien en peine de discerner le plus heureux des trois.

**SOUS LE SIGNE
DE GEORGES FEYDEAU**

JAMAIS, en vérité, triomphe posthume ne se révéla plus éclatant. On imagine le cher Feydeau mâchonnant, au pays des ombres, son éternel cigare, les lèvres fleuries de son inoubliable sourire d'humoriste mélancolique et se murmurant à lui-même : « On me joue à la Porte Saint-Martin ; on me joue au Palace... et on me joue au Palais de Justice. »

Oui, au Palais de Justice, car c'est du Feydeau et du meilleur, cet extravagant procès que vient de plaider d'une manière éblouissante M^e Maurice Garçon, devant l'unique magistrat de la 13^e Chambre correctionnelle.

Le grand avocat apportait à la barre de la partie civile les doléances de Mme Dorèze, épouse doublement trompée par l'amour et par l'amitié.

Mme Dorèze, qui habite une petite ville de province, savait que son mari entretenait une liaison coupable avec une beauté locale et professionnelle connue sous le nom vaudevillesque de Mlle Coralie. Après en avoir cruellement souffert, elle s'était résolue au divorce et s'effor-

çait de réunir les preuves irréfragables à son infortune en vue d'obtenir un jugement favorable.

Ici, laissons-lui la parole. C'est une femme de taille réduite qui s'exprime avec quelque hauteur et, en même temps, avec l'embarras compréhensible d'une bourgeoise mêlée contre son gré à une fantastique histoire.

Mme DORÈZE. — J'eus l'idée de m'adresser au meilleur ami de mon mari, M. Rastot. Il me dit que la conduite de mon mari l'écœurerait et qu'il serait heureux de m'aider. Il m'expliqua que cette Coralie avait reçu de mon mari des lettres très compromettantes et qu'il pourrait me les procurer. Il ajouta ces mots que je ne saisis pas tout de suite : « Seulement, il faudra *douiller*. »

Mme Dorèze comprit tout le sens et tout le sel de cette expression argotique lorsque, quelques jours plus tard, M. Rastot lui déclara que Coralie exigeait 15.000 francs pour ses billets doux.

Mme DORÈZE. — Je trouvais bien cela un peu cher, mais je fis parvenir cette somme à M. Rastot.

Elle n'était ni au bout de ses peines ni au summum de ses émotions.

Mme DORÈZE. — M. Rastot me dit qu'il serait plus prudent que nous nous rencontrions à Paris où il m'apporterait les lettres. Je le trouvai en débarquant sur le quai de la gare du Nord. Il me dit : « J'ai retenu une chambre à l'hôtel des Deux-Gares. Là nous serons tranquilles pour causer. »

A l'hôtel des Deux-Gares, Mme Dorèze eut la surprise de voir M. Rastot sortir de sa poche,

au lieu de la correspondance amoureuse qu'elle escomptait, une petite fiche de papier.

Mme DORÈZE. — Il me dit : « Je vous ai envoyé les lettres par la poste. Voici le reçu. » J'étais déçue, abasourdie même. Je m'aperçus alors que M. Rastot me dévisageait d'un drôle d'air et qu'il regardait à chaque instant l'heure à sa montre-bracelet. Tout à coup, j'entendis des pas dans le couloir. M. Rastot se leva. J'en fis autant machinalement. Alors, il me poussa vers le lit. A ce moment, la porte s'ouvrit et je vis apparaître... mon mari ! Il s'écria : « C'est du propre : je vais chez le commissaire. » Là-dessus, il sortit tranquillement.

Mme Dorèze comprit qu'elle avait été jouée par un mari astucieux, avec le concours d'un ami fidèle, mais sans scrupules. Heureusement pour elle, dans cette conspiration, elle ne perdit pas plus la tête qu'elle n'y avait perdu sa vertu conjugale. Elle rejoignit son mari chez le commissaire. Rastot, convoqué, se dégonfla. Il fut aussitôt inculpé. Une habile plaidoirie de Me Arthur Petit inclina le tribunal à juger son escroquerie avec quelque indulgence, puisqu'il est simplement condamné à six mois de prison.

Evidemment, Feydeau eût trouvé à ce vaudeville une fin moins classique.



L'AVENTURE DU COUSIN D'ALPHONSE

M. RENÉ PICHARD DU PAGE était, jusqu'au mois d'octobre 1944, époque de son arrestation, le conservateur de la Bibliothèque de Versailles, l'une des plus riches de France, installée dans l'adorable hôtel du duc de Choiseul, ministre des Affaires étrangères sous Louis XV. Poste de choix pour un lettré !

Il est le cousin germain (aux deux sens de l'adjectif) d'Alphonse de Châteaubriant (celui de *La Gerbe*) et l'ami très intime de M. de Brinon (celui de Baden-Baden). Sa parenté et ses relations également dangereuses l'ont conduit devant la Cour de justice de Versailles, ce qui est bien fâcheux pour lui ; exactement pour y répondre du crime d'intelligences avec l'ennemi, ce qui est encore plus fâcheux.

Sous l'occupation, dont il ressent indiciblement la nostalgie, M. Pichard du Page se targuait volontiers, dans ses écrits et dans ses propos, d'avoir été le véritable créateur du fameux groupe *Collaboration*, ce noyau de la trahison. Par esprit de famille, il en avait cédé la prési-

dence à son cousin Alphonse de Châteaubriant, se contentant, pour sa part, d'un fauteuil de vice-président.

Devant ses juges, il paraît concevoir beaucoup moins d'orgueil de son innovation pro-nazie. Usant d'une tactique devenue traditionnelle chez les collaborateurs coffrés (et par là même prétendument repentants), il avoue piteusement qu'il s'est trompé.

Il le dit, ou plus exactement il le murmure d'une petite voix feutrée. Celle d'un bibliothécaire soucieux de ne pas déranger les lecteurs par de bruyants bavardages.

Il s'exprimait, certes, avec plus d'éclat lorsqu'il présidait, dans une salle de cinéma de Versailles, les conférences du professeur Grimm, Allemand 100 pour 100, et celles de Georges Claude, qui regrette tant de ne l'être pas.

Les orateurs parlaient d'ailleurs devant des banquettes vides et M. Pichard du Page s'en montrait fort courroucé à la pensée que les Versaillais se montraient si peu Berlinoïses.

Le président Pihier lui rappelle qu'il confia son ire à son cher ami Fernand de Brinon.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Vous lui avez écrit : « L'état d'esprit de la population, ici, est déplorable et le scandale de la propagande gaulliste s'étale avec impudence. »

Quel bel et involontaire éloge de la mâle résistance des Versaillais à laquelle participèrent le propre avocat de M. Pichard du Page, le vaillant bâtonnier Planty, l'ancien maire, M. Fourcault de Pavant, les journalistes Marcel Petit et Paucton, et tant d'autres parmi lesquels la quasi-unanimité du monde du Palais.

Cependant, tel un vulgaire criminel devant la dépouille de sa victime, Pichard du Page ne sait que murmurer, faisant allusion à son propre comportement, qu'il « ne sait pas comment il a pu faire cela ». Ou plutôt, il rejette la responsabilité de son infamie sur son cousin Châteaubriant.

« Quel malheur d'avoir un gendre ! », soupirait le président Grévy, devant le scandale des décorations provoqué par Wilson, mari de sa fille.

« Quelle infortune d'avoir un cousin ! », plaide le bibliothécaire enchaîné.

PICHARD DU PAGE. — J'avais beaucoup d'admiration et d'affection pour mon cousin. Il s'est attaché à m'inculquer ses idées et m'a intoxiqué à un degré inimaginable. Je n'ai pas su résister à cette influence. (*Il lève vers le plafond un index fin.*) Un procédé de cristallisation a suivi la période d'intoxication, voyez-vous, messieurs.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Vous avez été, en tout cas, un admirateur éperdu de Hitler. Vous témoigniez d'une véritable idolâtrie pour le nazisme. Vous parliez de l'héroïque résistance de l'Allemagne à l'ennemi commun. Vous disiez que, grâce à la L.V.F., les Français étaient devenus les alliés des vaillants soldats allemands.

Tandis que des murmures indignés partent de la salle, le nez de M. Pichard du Page, qui est de belle taille, s'allonge jusqu'à évoquer dans ma mémoire celui de M. de Brinon en personne. Tant pis pour M. Pichard du Page qui chuchote d'un ton assez gêné :

— Sous l'impulsion de mon cousin Alphonse, j'ai essayé de provoquer une politique de com-

préhension réciproque entre Allemands et Français... Mon Dieu, évidemment, c'était peut-être une politique hardie...

LE PRÉSIDENT PIIER. — « Hardie » n'est pas le mot qui convient. En pleine occupation !... Il est vrai que vous qualifiez le Führer de « grand constructeur pacifique ». (*Nouveaux murmures dans l'auditoire.*)

Cités par la défense, quelques anciens collègues de Pichard du Page viennent affirmer, ce que personne ne conteste, qu'il était, dans l'ordinaire de la vie, un homme de bonne compagnie.

Dans la même intention charitable, Mme Marie Leconte, dont la grâce mutine enchantait jadis nos soirées à la Comédie-Française, fait à la barre des témoins une apparition imprévue mais charmante.

Plus utile est la déposition, d'une jolie qualité psychologique, apportée par M. d'Hautefort qui, ayant bien connu Châteaubriant, son Egérie Mme Castelot et Pichard du Page, estime que celui-ci a été effectivement « envoûté » par son cousin.

Mais les jurés considèrent justement que M. Pichard du Page, homme de science et de savoir, ancien chartiste, n'est pas un bébé et qu'il est pleinement responsable de ses actes. Ils suivent le ferme réquisitoire, d'une si noble inspiration française, prononcé par le commissaire du gouvernement, M. Mille. Et Pichard du Page s'entend condamner à dix ans de travaux forcés, en même temps qu'il est frappé de la peine de l'indignité nationale.

Il aimait trop Alphonse (et Adolf) ; c'est ce qui l'a tué !...

INTERMÈDE VOLUPTUEUX AU TRIBUNAL MILITAIRE

LA Cour de justice, l'autre jour, chômait... ou presque. Telle une usine traitant des sous-produits, elle réglait le sort d'un couple de chétifs coquins de la Kollaboration, deux *lampistes* pour tout dire.

Quel démon malicieux me poussa vers le 2^e Tribunal militaire de Paris, où je n'étais encore jamais allé et où, m'avait assuré un haut magistrat, on faisait « de la bonne besogne d'épuration » ?

Pas facile à découvrir, cette enceinte... On inclinait à croire que c'est un tribunal secret tant on a mis de soin à la dissimuler, en dehors même du Palais proprement dit, dans une invisible enclave du 36 du quai des Orfèvres, cher aux auteurs de romans policiers. Il faut, pour y atteindre, traverser la lugubre cour du tribunal pour enfants. L'endroit sue la tristesse et le malheur.

Ce tribunal, enfin, n'a ni façade ni fronton. On

lit seulement son nom calligraphié sur une petite feuille de papier collée sur une porte étroite.

Franchie cette porte, je me trouve dans un vestibule assez vaste mais vide. Au bruit de mes pas rompant le lourd silence de ce lieu abandonné, un garde républicain surgit avec le sourire extasié de l'explorateur perdu dans le désert qui aperçoit soudain un être humain.

— L'audience est commencée, me confie-t-il.

Dans la salle, pour tout public, deux messieurs âgés, fort modestement vêtus. Ils sont venus chercher là, j'imagine, à défaut de chaleur, la douceur du sommeil. L'un d'eux l'a déjà trouvée.

L'aréopage, composé de cinq officiers d'allure martiale, est en train d'écouter une déclaration de l'accusé : un beau jeune homme en civil, à l'œil fatal, au teint mat, aux gestes tumultueux, dont les paroles sont à peu près incompréhensibles.

Ces paroles, le colonel breveté d'état-major Berge qui préside les suit avec l'attention légèrement crispée d'un monsieur courtois à qui l'on inflige le supplice d'un discours trop long.

Un magistrat professionnel de haut mérite, devenu le lieutenant-colonel et commissaire du gouvernement Bastide, écoute en prenant force notes.

Je discerne enfin quelques mots. Compriment sa poitrine de ses deux mains, l'accusé, la voix haletante, s'est écrié :

— Jamais, je n'ai fait cela ! Je suis innocent !

Dans cette enveloppe délicate de danseur mondain, l'accusation prétendrait-elle que s'est réfugiée l'âme noire d'un criminel, félon envers la patrie ? S'agit-il d'une affaire de trahison ?

Je comprends enfin qu'il est question d'une affaire de trahison d'amour.

L'accusé Baloul, fils voluptueux de la chère Algérie et, il y a peu, soldat au Bourget, est un *Antony* au petit pied. *Elle* lui résistait, il ne l'a pas assassinée, mais il l'a injuriée et battue.

On vient de voir qu'il s'en défendait avec énergie.

Sa victime, fort élégante, arrive à la barre des témoins à point nommé pour confirmer la réalité des violences. Ah ! qu'il y a donc de jolies filles au Bourget et combien sont cruels les hommes qui ont le cœur de les battre.

Elle se prénomme Lucienne, mais elle pourrait s'appeler Agnès, tant elle s'exprime avec candeur. Vendeuse chez une marchande de frivolités, aux Champs-Élysées, elle a un mince visage à la bouche minuscule, aux yeux immenses attendrissants de douceur. Vous voyez cela d'ici.

Sans élever la voix, avec des mots simples et naïfs, elle accable Baloul. Ce joli garçon est un vilain monsieur, capable de tout. Pour un peu, il l'aurait tuée. Mais écoutons Lucienne elle-même.

LUCIENNE. — C'était la terreur du Bourget. Un monsieur très gentil m'avait fait un peu la cour. Baloul l'a tellement menacé que ce monsieur a déménagé. Je ne l'ai plus revu.

Mais ce que Lucienne reproche surtout à Baloul, c'est de l'avoir diffamée en alléguant qu'elle se montrait trop gracieuse envers les galants de la Wehrmacht.

LUCIENNE. — Quand les Allemands sont partis, il a dit qu'on devrait me couper les cheveux.

C'est un monde !... Moi qui changeais de trottoir pour ne pas être frôlée par ces gens-là.

Pour attester sa vertu et son patriotisme, Lucienne a fait appel à une dame notable du Bourget. C'est un témoin de poids (120 kilos à vue d'œil). Un peu d'émotion et beaucoup d'emphysème donnent un certain pathétique à sa déposition.

Défenseur de Baloul, M^e Thelliez insinue malicieusement que le comportement de Lucienne est peut-être moins pur que son profil et qu'elle n'a pas toujours été insensible au charme oriental de Baloul. La dame notable du Bourget suffoque d'indignation.

Sur quoi, le tribunal militaire condamne Baloul à trois mois de prison « au nom du peuple français ».

Vous le voyez, la répression bat son plein au Palais !



DELATION PASSIONNELLE

Pour avoir été copieusement trompée par son mari, une jeune épouse vient d'être frappée de la peine de l'indignité nationale.

Telle fut, si paradoxale qu'elle puisse sembler, ainsi énoncée, la sanction d'un débat qui s'est déroulé devant la 6^e section de la Cour de justice et l'épilogue d'un drame de l'amour bafoué.

Ce drame a eu pour protagonistes principaux un couple de riches bourgeois parisiens, M. René Lefèvre, importateur, et sa femme, Jacqueline.

Trahie depuis trois ans par son mari qui l'avait, à plusieurs reprises, chassée du foyer conjugal pour y installer sa maîtresse, Mme Jacqueline Lefèvre, dans sa rancœur inassouvie, ne craignit pas de recourir à un moyen satanique pour essayer de se débarrasser pour toujours de l'usurpatrice.

Elle tenta cette délivrance à la veille de celle de Paris, le 16 août 1944. Aux autorités allemandes de la *Kommandantur*, place de l'Opéra, elle adressa ce jour-là une lettre signée du nom

imaginaire de Renoir et dénonçant, faussement, sa rivale comme étant « une jeune espionne de vingt-quatre ans, se promenant en liberté, passant des messages aux Alliés et ayant participé à l'évasion d'un parachutiste anglais ».

On appréciera la perfidie de la phrase finale de la dénonciation :

« Je trouve odieux, écrivait Mme Jacqueline Lefèvre, que la police française tolère de tels agissements alors que notre pays est envahi. »

Envahi par l'armée de la Libération, évidemment !

L'abominable missive fut trouvée dans les cartons de la *Kommandantur* au moment de l'entrée des troupes françaises à Paris. Ses destinataires en feldgrau n'avaient pas eu le temps de venger les malheurs conjugaux de Mme Lefèvre !

C'est dans ces conditions que celle-ci, aisément démasquée, était poursuivie pour intelligences avec l'ennemi.

Les apparences sont souvent trompeuses. Mme Jacqueline Lefèvre est gracieuse et même jolie. Son élégance sobre est du meilleur ton. Elle a un visage ouvert d'un dessin très pur. Si ses yeux clairs ont des duretés soudaines, on peut les attribuer aux indéniables souffrances que lui a infligées l'infidélité de son mari.

Intelligente, instruite, elle s'exprime en termes choisis.

Son interrogatoire est mené avec une science et un tact parfaits par le président Guillaumot, l'un des plus remarquables magistrats du Palais.

Quelle intensité de vie il sait donner aux débats

qu'il dirige ! Comme on sent que sous sa robe rouge bat un cœur d'homme !

— Vous avez dû vous reconnaître l'auteur de cette lettre, dit-il à l'accusée. Vous rendez-vous compte qu'elle pouvait avoir des conséquences fatales, non seulement pour celle que vous haïssez, mais aussi pour sa famille ?

Mme LEFÈVRE. — Je ne songeais qu'à cette femme... Par trois fois elle m'a fait partir de chez moi avec mon enfant ; par trois fois mon mari m'a suppliée de revenir. J'ai écrit cette lettre dans un moment de folie.

Le président Guillaumot n'a pas de peine à remonter à Mme Lefèvre que les épouses trahies disposent d'autres moyens moins cruels pour mettre fin à leurs épreuves.

Mme Lefèvre l'écoute, correcte, lointaine et comme glacée.

Et voici à la barre le mari volage, seul témoin appelé. Très jeune, lui aussi, il a la silhouette et les lunettes classiques de l'homme d'affaires moderne.

Son rôle, ici, il faut le reconnaître, est bien ingrat à tenir. Pour sauver sa femme, il faut qu'il batte sa coulpe en public, qu'il fasse son *mea culpa*, guetté par toutes les curiosités d'un auditoire alléché par cette cause hors série. Le prétoire est devenu pour lui un confessionnal ouvert à tous les vents, à toutes les oreilles.

Quel supplice !... Mais il faut reconnaître qu'il s'en tire avec une aisance faite pour étonner. Nulle trace d'émotion, pas le moindre balbutiement chez cet homme si maître de lui qu'il a tout de suite remarqué qu'une femme siégeait parmi les jurés et qu'il ne manquera jamais de

dire chaque fois qu'il s'adresse directement à eux : « Madame et Messieurs les jurés ».

Ah ! il ne laisse rien à l'improvisation. Son *topo* est une confession soigneusement préparée, rationnellement ordonnée.

— Nous sommes de bons Français, dit-il. Nous avons la haine des Allemands. Je suis le seul coupable, ayez pitié d'elle.

Il supplie sur un ton de politesse figée.

C'est le président Guillaumot qui tressaille à l'entendre dire de sa maîtresse :

— Cette femme menait une mauvaise vie dont j'ai maintenant la preuve.

LE PRÉSIDENT GUILLAUMOT. — Est-il bien nécessaire de la jeter par-dessus bord ? Je laisse à votre délicatesse le soin d'en décider.

Une jeune avocate, Mlle Capelier, plaide avec sensibilité et talent la cause de Mme Lefèvre.

Les jurés n'ont pas voulu envoyer celle-ci au bain pour cinq ans (c'est la peine minimum pour le crime d'intelligences avec l'ennemi).

L'indignité nationale dont ils l'ont frappée s'accompagne de la confiscation des biens. Mme Lefèvre reconquerra-t-elle, en revanche, cet autre bien : le bonheur conjugal ?



BURLESQUE A LA COUR

CHARLES JAUMBERSIN, qui comparait devant la Cour de justice de Versailles était, avant son arrestation, artiste peintre, sacristain d'un temple protestant où officie le très respecté pasteur Marcel Monod et inventeur d'une « machine à éviter la guerre ». Mais oui !

Ce n'est pas en l'une de ces trois qualités qu'il est poursuivi, mais pour intelligences avec l'ennemi.

Quand, en 1940, on annonça comme imminente l'entrée des Allemands à Versailles, Jaumbersin se porta à leur rencontre. « Avec des transports de joie », précisera, tout à l'heure, le président Pihier.

Or Jaumbersin, né en Lettonie il y a un demi-siècle, est un apatride habitant la France depuis 1926, expulsé depuis 1934 (il a, cela va sans dire, toujours nargué cette décision malgré sept condamnations).

C'est ce reluisant personnage, pieusement conservé parmi nous par la police, qui fit aux troupes hitlériennes les honneurs de la ville du roi ! Il affecte d'en concevoir quelque orgueil.

JAUMBERSIN. — Vous comprenez, j'ai été au-devant de ces messieurs pour empêcher qu'ils commettent des excès.

Son premier soin fut de leur vendre quelques-uns de ses tableaux, notamment un « Roi-Soleil » pour 200 francs.

Mais on peut à bon droit se demander s'il ne leur vendit pas d'autres choses plus précieuses que ses œuvres.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Vous avez vous-même avoué avoir indiqué aux Allemands la manière de trouver les emplacements des réservoirs d'eau. C'est très grave.

La tête de Jaumbersin s'incline. Elle n'est ni celle d'un artiste ni celle d'un sacristain, mais celle d'un faux bonhomme capable de tout.

Capable de tout, il l'est effectivement, comme va nous le montrer la suite des débats.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Vous avez reconnu que vous vous rendiez constamment à la Kommandantur... Quand vous y pénétriez, vous faisiez le salut hitlérien ?

JAUMBERSIN. — Oui, quelquefois. (*Rires.*)

Jaumbersin avait deux fils âgés d'une vingtaine d'années, Rudi et Kurt. Bien qu'ils fussent l'un et l'autre nés à Potsdam, au temps où leur père letton et leur mère tchèque vivaient en Allemagne, ils adoraient notre pays, et un honorable témoin viendra tout à l'heure affirmer qu'ils eussent fait, comme dit la chanson de Maurice Chevalier, « d'excellents Français ».

Mais leur papa, grand admirateur de Hitler, était très choqué de leur inclination.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Sachant que votre fils Rudi avait, un jour, recopié à la machine la

« prédiction de sainte Odile » qui prévoit la défaite de l'Allemagne, vous êtes allé le dénoncer aux autorités allemandes.

JAUMBERSIN (*avec un hideux sourire*). — Je les ai simplement mises au courant.

LE PRÉSIDENT. — Votre fils a alors été envoyé en Allemagne.

Ce père dénaturé s'acharna sur sa malheureuse victime.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Vous vous rendiez souvent en Allemagne pendant la guerre. Or, au cours d'un de ces voyages, vous êtes allé voir le directeur de l'usine où travaillait votre fils. Il vous a dit qu'on était mécontent de lui et qu'il avait notamment saboté une machine. Vous avez alors dit qu'il fallait le punir en le privant de permission. Ce qui fut fait.

Jaumbersin n'épargna pas davantage son autre fils, Kurt.

JAUMBERSIN. — Je l'ai fait partir pour l'Allemagne afin qu'il apprenne la discipline.

Le pasteur Monod, son bienfaiteur, ne fut guère mieux traité.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Vous êtes allé dire aux Allemands qu'il leur était hostile.

JAUMBERSIN. — J'ai dit qu'il ne devait pas aimer les Allemands, ce qui était bien naturel.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — A la suite de votre dénonciation, la Gestapo a effectué une perquisition chez lui, ainsi que chez une de ses parentes.

Et voici le pasteur Monod à la barre. Il ne dépose pas seulement sans haine et sans crainte, mais aussi avec ce sens de la charité que lui inspire sa foi...

Le commissaire du Gouvernement, M. Giollet,

souhaiterait que Jaumbersin, qu'il qualifie de « résistant à l'expulsion », fût durement châtié. Son enrichissement pendant la guerre lui paraît pour le moins suspect.

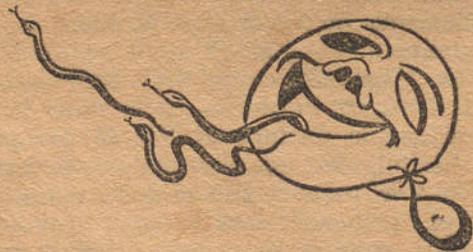
Le défenseur, M^e Bigan, qui fut un officier de marine éprouvé, sait habilement naviguer sur la mer d'immondices que constitue l'affaire de son client.

Jaumbersin ? C'est, à l'entendre, un bon père d'une famille internationale, et l'excellent M^e Bigan, qui n'aime certes pas les Allemands, revendique pour son client la faculté de ne les point haïr et même de les admirer. En bref, il plaide audacieusement l'acquittement.

Son argumentation — on doit le reconnaître — a produit un effet certain sur les jurés, puisque Jaumbersin s'en tire avec cinq ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

Il n'en revient pas lui-même. Nous non plus. Naguère, les jurés versaillais étaient renommés pour leur fermeté.

Il est vrai que ces débats furent parfois comiques et que le rire désarme.



UN DU MARCHÉ NOIR

Ce n'est pas uniquement sur les prétoires retentissants des Cours de justice que se répercutent certains événements de la guerre. On en trouve parfois les échos dans les enceintes plus modestes du tribunal correctionnel. Il peut alors advenir que la bouffonnerie se taille la plus large part du débat.

Il en fut ainsi de l'aventure dont un certain Léon Ferdant fut le héros dérisoire devant la 12^e Chambre. On l'apparenterait à une farce moliéresque, n'était que, comme dans d'autres œuvres plus hautes de Jean-Baptiste (pour parler comme M. André Roussin) on y pourrait trouver matière à quelque tristesse, voire à quelque indignation.

Sans la guerre, qu'il fit seulement pendant les mois où elle était « drôle », Léon Ferdant, Pétrarque de Saint-Ouen, n'eût pas connu Laure, sa belle amie, et Laure ne lui eût pas donné, avec son cœur, le moyen (qu'il sut habilement utiliser) de faire fortune, non pas malgré la dureté des temps, mais précisément à cause de cette dureté.

Si Laure ne lui avait pas donné son cœur, elle

ne le lui eût pas repris, et il n'eût pas eu l'occasion de se venger de la manière dont vous allez voir et qui l'amène au banc des prévenus.

N'en concluez pas, hâtivement, que Léon Ferdant n'eût pas connu l'humiliation de comparaître devant la justice répressive.

Tandis que l'inflammable Laure goûtait sous d'autres cieus des voluptés neuves, Léon Ferdant fracturait la porte de son luxueux appartement, situé en bordure du bois de Boulogne, et, selon sa propre expression, « mettait tout en l'air ».

Un constat dressé par M^e Botcuzo, huissier, montre l'étendue de ses ravages. Léon Ferdant a mis à sac les richesses mobilières de son ancienne amie, emportant les unes, déchirant ou brisant les autres. Ci (M^e Botcuzo, *dixit*) : 16 robes, 6 manteaux, 2 roues d'auto (délicatement posées dans un petit boudoir), une pelisse d'astrakan, un bracelet d'or, 17 paires de chaussures.

A coups de marteau et de hache, M. Léon Ferdant, témoignant d'autant de vigueur que de ressentiment, a brisé des glaces, taillé en pièces tables, guéridons et commodes, réduit au silence éternel trois postes de T.S.F.... Ce Pétrarque se compliquait d'un Attila !

C'est un quadragénaire pléthorique que n'ont certainement jamais troublé les exigences du rationnement. Il a une face de pleine lune, fortement colorée. Il a aussi une toute petite moustache et un nez minuscule, mais il voit grand.

FERDANT. — Vous comprenez, après ce que m'avait fait Mme Laure ! Une femme qui me devait tout. Quand on s'est associé dans les bijoux, elle avait peut-être pas 50.000 francs à



Un du marché noir

elle. Aujourd'hui elle a des « myions », vous m'entendez, des « myions ».

Mme Laure, telle l'Arlésienne, restera un personnage invisible aux spectateurs que nous sommes. Du moins, verrons-nous sa concierge, et nous ne le regretterons pas, car c'est une personne fort distinguée. C'est elle qui surprit Ferdant dans l'assouvissement de sa vengeance.

LA CONCIERGE. — J'ai entendu un bruit terrible dans l'appartement. J'ai trouvé ensuite la porte fracturée et j'ai aperçu M. Léon, l'ancien ami de Madame. Il brisait tout. Je l'ai cru fou. Mais il m'a parlé très raisonnablement. Il s'est montré très gentil avec moi. Il m'a tendu une chaise : « Tenez, qu'il m'a dit, celle-là, je la casserai tout à l'heure. Asseyez-vous dessus, en attendant. Je finis le salon, et je suis à vous. »

Mme la concierge précise que « finir le salon » signifiait pour Ferdant arracher une console de son appui et crever un paravent.

Ferdant sourit, étalé sur le banc des prévenus comme sur un divan qu'il aurait respecté, et susurre à l'adresse de l'excellent greffier Joubert :

— Elle est marrante, la pipelette, mais elle est pas menteuse...

Il a raison de prendre les choses du bon côté, puisque si le tribunal lui inflige six mois de prison, il lui accorde, malgré son casier judiciaire, le bénéfice inespéré du sursis.

Malheureux en amour, heureux au jeu hasardeux de la justice !

L'HISTOIRE A LA MANIÈRE
DE MADAME MICHELET

M. ALBERT, qui préside la 17^e Chambre correctionnelle, fut ces derniers temps l'homme du jour au Palais de Justice. On attendait le jugement qu'il est chargé de rendre dans le procès intenté par M. Frenay à *l'Humanité*.

Ce procès, il eût évidemment souhaité ne pas se le voir confier et, au début de la première audience, il trouva, pour exhorter les adversaires à la réconciliation, des arguments sentimentaux à quoi seuls des adversaires engagés dans une querelle politique qui n'a que la valeur qu'on lui attache se sentent décidés à résister opiniâtrement et à n'importe quel prix.

Je le connais peu, car il est assez nouveau venu au tribunal de la Seine, mais il a une figure empreinte de douce clarté, une voix cordiale où chante un adorable accent de terroir, enfin, et surtout, un complexe d'indulgence congénitale qui lui fait inlassablement rechercher dans une cause les raisons, voire les prétextes propres à atténuer la rigueur des textes répressifs.

C'est sous cet aspect (qui lui vaut, n'en doutez pas, certaines critiques), qu'il s'est montré, l'autre jour, au mitan de sa méditation sur le procès Frenay-*Humanité*.

Il avait à apprécier l'Histoire telle que l'avait écrite Mme Michelet.

Cette Mme Michelet, qui n'a rien de commun ni avec l'historien célèbre, ni avec le ministre de M. Félix Gouin, est une employée du Secours social qui, le soir du 20 avril dernier, avait été trouvée dans son bureau du 21 de la rue Laffitte bâillonnée, ligotée et portant au front une blessure assez impressionnante. Impressionnant aussi était le récit qu'elle faisait de l'entrée au 21 non pas d'un seul mais de deux assassins grimaçants, se jetant sur elle, la ligotant, l'envoyant au pays des songes et s'emparant de 250.000 kilos de fers et aciers. Butin formidable mais transportable puisqu'il était représenté par des bons-matières.

Le concierge du 21, homme de courage et de bonne foi, qui était accouru aux appels de Mme Michelet, fut assez surpris d'apprendre que celle-ci avait été transportée non pas dans un hôpital mais au 36 du quai des Orfèvres, où devait la rejoindre bientôt une de ses jeunes collègues du Secours social, Mlle Jacqueline Trevet, dactylographe. L'attentat avait été simulé par elles.

Depuis lors, ni l'une ni l'autre de ces deux aimables fonctionnaires du Secours social n'ont naturellement repris leurs occupations. Elles ont connu les rigueurs du régime pénitentiaire et voici que le président Albert va décider de leur sort, ainsi que de celui d'un troisième personnage, appartenant au sexe fort, le nommé Birodeau, plus connu dans les parages de la porte Saint-

Martin sous le nom charmant de Bilboquet et dont on sait seulement qu'il s'intéresse surtout aux femmes et aux chevaux.

LE PRÉSIDENT ALBERT. — Il est établi, femme Michelet — et vous avez fini par le reconnaître — que c'est vous-même qui vous êtes porté un coup (oh ! pas très violent) au front. Avec quel instrument ? Allons, ne pleurez pas, répondez... Vous avez renoncé à nier votre culpabilité. Vous avez fort bien fait, et il vous sera tenu compte de votre franchise, si tardive qu'elle ait été... Allons, avec quel instrument vous êtes-vous frappée ?....

Mme MICHELET. — Avec un marteau de tapisier. J'ai frappé deux fois....

Et la dactylo entra avec les cordes. Au tour de Jacqueline Trevet de laisser couler quelques larmes.

JACQUELINE TREVET. — J'ai bien failli ne pas faire ce qui était convenu entre nous. Mais je n'ai pas osé me dérober. Mon amie avait toujours été si gentille avec moi....

LE PRÉSIDENT ALBERT. — ...Que vous vous êtes crue obligée de la ligoter.

JACQUELINE TREVET. — Mais oui, pour écarter...

LE PRÉSIDENT ALBERT. — Ecarter quoi ?

JACQUELINE (*lugubre*). — Les soupçons, parbleu !

Sur quoi, les deux femmes, Mme Michelet, petite, mince et blonde, la dactylo, brune de fort calibre, se regardent et éclatent de nouveau en sanglots.

Penché vers son défenseur, M^e Raymond Hubert, l'honorable Bilboquet lui murmure :

— Qu'est-ce qu'elles ont à chiâler tout le temps, ces souris ?

Il n'a pas le temps d'en dire davantage. Le président Albert précise les charges qui pèsent sur lui. N'a-t-il pas été le *deus ex machina* de cette simulation de cambriolage ?

Il vivait dans une louche promiscuité avec les deux femmes. Chaque jour, il les rencontrait au bar du *Petit Pot*. Or, l'une et l'autre ont déclaré que l'idée « d'un grand coup » sur les bon-matières était née en ce lieu... et qu'il était présent.

M^e RAYMOND HUBERT (*tendant une lettre au président Albert*). — Mon client n'était pas le 20 avril au *Petit Pot*. Il était à Fontainebleau.

A cet instant, dans un grand élan, Mme Michelet rectifie un point d'histoire :

Mme MICHELET. — Nous l'avions dit, mais nous avons menti.

— Nous avons menti, fait en écho Jacqueline Trevet.

— Vous voyez, fait Bilboquet dans un geste noble.

Il triomphe immodestement : le voici acquitté, rendu au faubourg Saint-Martin, au *Petit Pot*. Mais ces dames pourront l'y rejoindre, car si elles sont condamnées respectivement à trois ans et dix-huit mois de prison, c'est avec le bénéfice du sursis généreusement octroyé par le président Albert.

Ah ! je vous assure que leurs larmes, sinon leurs remords, sont maintenant loin.

TRISTAN ET YSEULT

TRISTAN et Yseult, à qui le théâtre vient, il y a peu, de conférer une nouvelle jeunesse, voici que j'ai la surprise de les voir paraître soudain à mes yeux. Je les contemple dans la scène du naufrage. Ne tremblez pas trop pour eux, pour leur amour. Ce n'est pas la tempête qui les a jetés de la mer sur une grève. Ce sont deux gardes mobiles qui les ont amenés de la Souricière au box de la 12^e Chambre correctionnelle.

Des gardes bien gentils. Ils n'ont pas eu la cruauté de les séparer dans leur destin commun. Tristan et Yseult sont là, serrés l'un contre l'autre, si jeunes, si blonds, si minces, si dolents que c'est, en vérité, pitié de les voir en ce lieu.

Tristan, qui se nomme, en réalité, Lucien Piteau, est un Viking en canadienne, avec de longs cheveux de zazou. Il s'exprime, non pas avec un accent nordique, mais avec celui de son village : Grenelle.

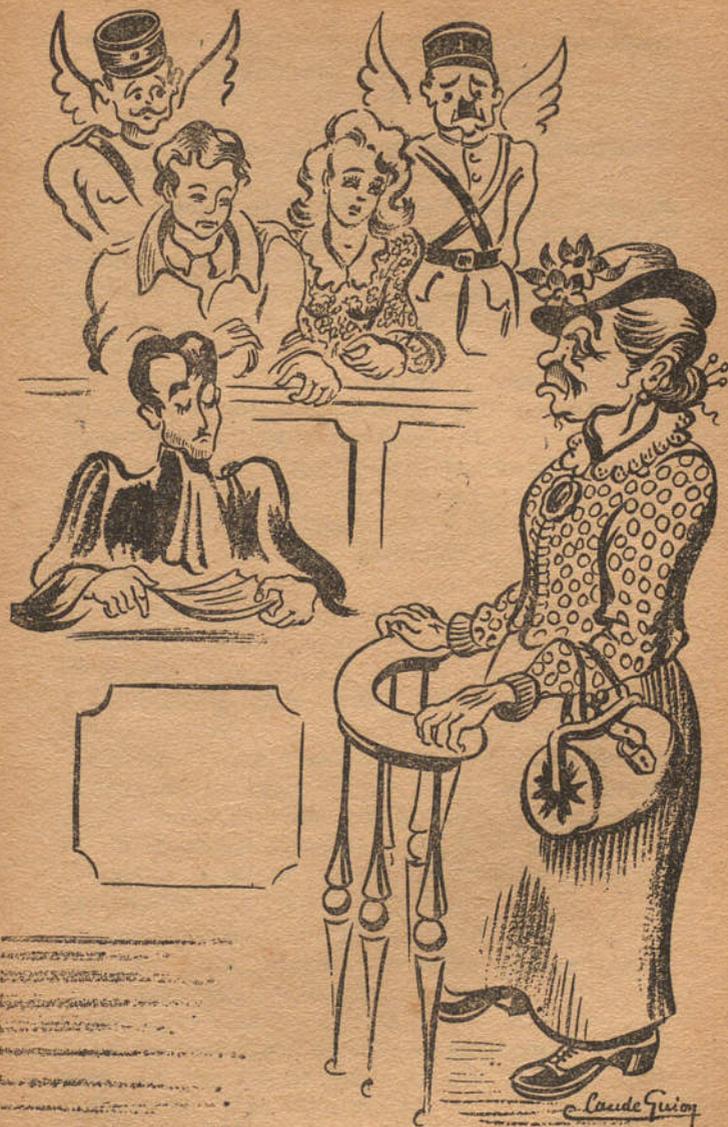
Nous apprenons que son Yseult (prénomée, en réalité, Lucie) est sa légitime épouse depuis trois jours seulement. Elle a dix-huit ans ; il en

a dix-neuf. Ainsi leur lune de miel a commencé au Dépôt ! Quelle misère !

Evidemment, c'est leur faute, leur très grande faute. Imaginez que Lucie a une tante qui est, de surcroît, sa marraine. Cette tante est fort riche. Elle est dans le même temps, ce qui n'est pas du tout incompatible, assez près de ses sous. La tante-marraine, invitée au mariage, a dédaigné d'y assister. Aussitôt après la cérémonie, Lucie et Lucien lui ont rendu visite. Joli geste de leur part. La tante y fut sensible jusqu'au moment où, enhardie par son gracieux accueil, Lucie émit l'hypothèse que sa bonne tante-marraine avait sûrement omis, par distraction, de lui faire le petit cadeau rituel ajoutant, en souriant, que l'oubli était réparable. La tante se leva alors courroucée, montrant ainsi que l'entretien était terminé. Elle vitupéra la dureté des temps, le prix excessif de la viande et du beurre au marché noir, et déclara, en guise de péroraison, qu'il était bien fâcheux que sa nièce et filleule eût épousé un voyou.

Un voyou ! Le Viking en canadienne blémit sous l'outrage et il répliqua avec tant d'éloquence que la tante lui fit des excuses. Il n'était pas un voyou, mais un sale voyou. Sur quoi le cercle de famille se rompit à grands cris.

Le lendemain soir, au retour d'un déplacement qu'elle avait effectué en banlieue, la tante s'aperçut que ses neveu et nièce ne s'étaient pas contentés de prendre la porte. Ils lui avaient tout pris, profitant de son petit voyage qu'elle leur avait imprudemment annoncé au cours de leur visite. Bijoux, fourrures, objets d'art, tout



Tristan et Yseult

avait été pris par ces sacripants, jusqu'à un parapluie aux baleines d'or !

Pas folle, la tante ! Elle ne s'était pas trompée dans les soupçons qu'elle avait communiqués au commissaire de police. Le soir même, les coupables étaient arrêtés, lui rendaient ses trésors et couchaient, chacun de son côté, hélas ! dans un cachot.

Au président lui reprochant sa conduite, Lucie répond par un reniflement qui est peut-être l'ébauche d'un sanglot repentant.

Lucien, qui est décidément beaucoup plus distingué lorsqu'il se tait que lorsqu'il discourt, ainsi qu'a déjà eu l'honneur de lui dire madame sa tante par alliance, harangue le magistrat en ces termes :

— Pourquoi qu'on nous a mis en prison, ma femme et moi, vu qu'on a tout rendu ?... Tout de même, je crois qu'il y a un peu d'abus.

LE PRÉSIDENT. — Vous ne paraissez pas vous rendre compte de la gravité de votre acte.

LUCIEN. — Oh ! on a fait cela, histoire de nous venger de la tante Céline. Faut voir comment qu'elle nous a reçus, qu'elle nous a tout refusé et qu'elle nous a même pas offert un verre de limonade, pendant qu'elle bourrait de sucre son petit cabot, pour nous faire râler.

Plus humainement, il avoue *in fine* :

— Et puis, toutes ces belles choses qu'elle avait pour elle toute seule, ça nous a tentés. Un « pébroque » en or, elle va fort !

La tante Céline, maigre quinquagénaire à l'ognon de fer, paraît sans son chien, à la barre, accusatrice plus redoutable que le procureur

général Mornet. Son chapeau 1900 est fleuri de jasmin.

« Le jasmin se gonfle de lait », a dit Paul Eluard. Celui de la tante Céline semble se gonfler de courroux.

M^e René Floriet parvient miraculeusement à apprivoiser cette mégère qui s'en va déclarant, d'assez mauvaise grâce, qu'elle retire sa plainte.

Ce qui permet au tribunal, plus généreux qu'elle, d'offrir aux jeunes époux, en guise de cadeau de mariage, le bénéfice du sursis pour la peine de six mois de prison dont il les frappe.

Ce dont les gardes mobiles, eux-mêmes, ont l'air enchantés.



L'EXTRAVAGANTE AVOCATE

GROSSE baisse sur le marché de la trahison ! Convaincue de deux actes de dénonciation, et, par surcroît, de propagande nazie, Juliette Goublet, ex-avocate au barreau de Paris, a été condamnée simplement à cinq ans de travaux forcés. Epilogue ahurissant du procès d'une femme extravagante qui a eu la suprême habileté, aux débats, d'exagérer à dessein les étrangetés de sa nature.

Au cours de sa carrière de vingt années au barreau, M^e Juliette Goublet avait acquis une certaine notoriété par des moyens tout autres que ses mérites professionnels. Elle était encore stagiaire quand la première page des grands quotidiens s'orna de sa photographie : en plein Palais, elle s'était livrée à une tentative (fort bénigne) de suicide pour les beaux yeux d'un de ses jeunes confrères. Et dire qu'il y a des gens pour prétendre que les avocats ne s'aiment pas !

Le piquant de l'histoire est que le jeune avocat en question ne connaissait même pas Juliette Goublet de vue. C'était un garçon sympathique

et timide. Il estima sans doute que le Palais était un endroit périlleux. Il a fait, depuis, brillante carrière ailleurs.

Tôt guérie, Juliette Goublet reprit sa place à la barre, plaïda sans éclat, puis disparut.

Quand elle revint, longtemps après, elle expliqua qu'elle sortait d'une tour d'ivoire. Elle y avait composé deux sortes de livres : des histoires pour enfants, très morales, et des histoires pour vieux... messieurs qui l'étaient beaucoup moins.

Par la suite, elle devait entreprendre un pèlerinage à Assise pour se purifier de ses travaux... littéraires, et un autre, pendant la guerre, à Breslau où elle partit volontairement comme ouvrière d'usine, aux grands applaudissements des services du docteur Goëbbels.

C'est entre ces deux pèlerinages, si différents d'intention, que se placent ses deux actes de délation, qu'elle n'a point eu le front de nier à l'audience devant les déclarations si nettes apportées par ses victimes : Mlle Suzanne Schmitt, cousine du général de Gaulle, et l'avocat général Lebègue.

C'est peu dire que de constater que les débats manquèrent de dignité. Tête nue, sa chevelure grise plaquée avec excès, Juliette Goublet, avec sa grosse tête ronde de Bretonne, se répandait en propos volontairement excessifs. A chacune de ses boutades, elle éclatait de rire et esquissait, dans son box, une manière de petit pas de danse.

Elle semblait alors une servante de curé saisie par la débauche.

Elle s'écriait :

— On dit que je me donne en spectacle, mais,

aujourd'hui, ce n'est pas moi qui ai choisi le décor, ah ! ah ! ah !... On parle de mes aventures... J'en ai eu, j'ai eu des amants... Bon ! bon !...

Elle parlait de ses œuvres. C'était pour expliquer :

— On les prétend pornographiques ? Eh bien ! l'abbé Bethléem, si sévère pour les mauvais livres, a beaucoup aimé mes *Petites mineures*.

L'abbé Bethléem, étant mort, ne viendra pas démentir Juliette Goublet qui poursuit, en désignant du doigt le commissaire du Gouvernement, M. Hugot, dont le visage rappelle celui d'Henri IV :

— On croit que je m'identifie à mes personnages. Alors, si j'écrivais les *Mémoires d'un commissaire du Gouvernement*, cela voudrait donc dire que j'ai de la barbe au menton.

Là-dessus, on se tord, on murmure : « C'est décidément une piquée », et M^e Agathe Dyvrande avocate dévouée, se lève pour gourmander sa cliente pour la vingtième fois, mais je la crois bien trop astucieuse pour n'être pas secrètement enchantée de ses outrances.

Après cela, le grand expert aliéniste qu'est le docteur Heuyer a beau jeu de déclarer que Juliette Goublet jouit de la plénitude de ses facultés ! Tous les ignares de l'auditoire s'esclaffent.

Durant les deux journées du procès, Juliette Goublet aura presque constamment aux lèvres un sourire ravi.

Ce sourire s'élargira à l'instant de l'incompréhensible verdict. Dans la révérence dont elle accompagne son « merci » aux jurés, elle met, c'est visible, et c'est justice, plus d'ironie que de gratitude.

UN GALA SGANARELLE

AUX qualités d'ordre et de méthode dont elle témoigne, la décision prise par MM. les membres du Parquet de Versailles révèle-t-elle des dons insoupçonnables d'humoristes ?

Ce fut, en tout cas, un succès complet, sans précédent, que cette audience spécialement réservée aux affaires de cocuage pendantes devant le tribunal.

Quatorze causes groupées : une magnifique chambrée de cocus, d'épouses légères, d'amants pas trop lourds de remords ; un amoncellement de flagrants délits contés sans précautions oratoires, dans la prose abondamment descriptive des procès-verbaux policiers.

Ne fronchez pas le sourcil. Il y avait, certes, dans ce déballage collectif, quelque chose de fâcheux, d'immoral. Mais, à Versailles plus que partout ailleurs, la farce moliéresque demeure goûtée, et Sganarelle n'a pas cessé de faire rire depuis 1660.

A tout seigneur tout honneur. Un hobereau du cru vient demander vengeance de l'affront

qui lui a été infligé par un de ses amis. Quinquagenaire inassouvie, son épouse n'est point une sylphide, tant s'en faut. Les deux messieurs montrent cette élégance surannée, façon demi-solde, si goûtée dans les salons de la ville.

Avocat de la partie civile, M^e Commandeur, qui est jeune et fort bien disant, prononce un panégyrique de la vertu où chacun de nous peut en prendre pour son grade, comme eût dit Bossuet.

Huit cents francs d'amende, à chacun des coupables.

Belle joueuse, madame sourit, mais son complice a l'air furieux. (Avez-vous remarqué combien certaines gens du monde sont près de leurs sous ?) Quant au mari, il emboîte le pas aux coupables au moment où ceux-ci se dirigent vers la sortie, tout en caressant, nerveusement, le manche de son parapluie. Un manche en corne.

L'huissier-audiencier, M^e Depierre, qui connaît les usages du monde, accompagne ces gens de qualité jusqu'au seuil de la chambre (correctionnelle, il va sans dire).

Il appelle ensuite à venir prendre place au banc des prévenus un bûcheron colossal et une minuscule femme à la chevelure de feu : l'Ogre et le Petit Chaperon Rouge. Le Petit Chaperon rougit davantage à la lecture du constat d'adultère à laquelle procède avec un art consommé l'excellent président Barbier. Un beau morceau de littérature naturaliste !

M^e Manche souhaite, avec éloquence, que le tribunal soit induit à l'indulgence envers les attitrances sylvestres auxquelles succomba sa cliente.

Le bûcheron colossal scande ces paroles d'un

mouvement continu du bras : *Arrête, ô bûcheron...* a dit le poète.

Huit cents francs d'amende, comme aux gens du monde.

Nouveau geste du bras du bûcheron : huit cents francs, une misère pour beaucoup de bonheur ! semble-t-il dire.

L'Ogre et le Petit Chaperon Rouge, leur compte réglé, cèdent la place à un couple charmant et fort élégant, ma foi : un palefrenier et une femme veuve, cités à comparaître sur la plainte de Mme la Palefrenière, personnage que nous ne verrons pas.

J'ai contemplé, il y a quelques semaines, dans une chambre correctionnelle à Paris, un concierge licencié ès lettres. Je ne serais pas surpris que ce palefrenier versaillais fût licencié en droit.

Le président Barbier lui ayant demandé s'il avait quelque observation à présenter, il s'incline et s'exprime ainsi :

— Puisqu'il plaît au tribunal de me donner audience, puis-je me permettre de lui faire remarquer que je me trouve placé dans une situation paradoxale au regard des articles du Code pénal visés par la citation ? Ma femme a quitté le domicile conjugal. J'en ai fait autant... mais, si j'ose dire, dans une direction opposée, et j'ai sous-loué notre appartement où nous avons été si heureux un temps.

Cela est dit d'une voix très douce, très convaincante. Décidément, ce palefrenier, qui sait parler aux chevaux et aux femmes, sait aussi parler aux magistrats. Il enchaîne !

— Comment, dans les conjonctures que je viens d'avoir l'honneur d'exposer au tribunal,

pourrais-je être condamné pour entretien de concubine au domicile conjugal, puisque mon domicile conjugal n'existe plus ?

Vous imaginez avec quelle volupté la jeune veuve boit les paroles de celui qu'elle aime et de quel regard, à la fois tendre, admiratif et joyeux, elle le contemple, tandis qu'il plaide leur cause commune, triomphante bientôt par un double acquittement commenté par les murmures approbateurs de la foule.

Cette même foule, tout à l'heure, après une brillante plaidoirie de M^e Fournier, applaudira à la condamnation à trois mois de prison avec sursis d'une femme de prisonnier, soutenant effrontément qu'un de ses jeunes et blonds collègues de bureau ne passait ses nuits chez elle que pour mettre à jour la comptabilité de leur patron !...

Le blondinet s'en tire avec 1.500 francs d'amende.

Jusqu'au coup de cinq heures que sonnera malicieusement d'une pièce voisine un coucou électrique, drames et burlesques conjugaux se succéderont. Puis, dans la pénombre des couloirs, des couples dont on ne saura pas s'ils sont réguliers ou adultères s'égailleront furtivement.

On se souviendra à Versailles du gala Sgaurille, ô Molière, ô Flaubert, ô Crommelynck...

L'ORGUEILLEUSE BELLE-SŒUR DU MARECHAL

M. FRANÇOIS MAURIAC, qui faisait parfois, avant la guerre, à la presse judiciaire, l'honneur de venir s'asseoir sur ses bancs, stylo en main, se fût certainement passionné pour la cause singulière que vient de plaider devant la Cour de justice M^e Edouard Tercinet. Je ne suis même pas éloigné de croire qu'il y eût trouvé le sujet d'une pièce qui eût été comme le prolongement de son triomphant et troublant *Asmodée*.

Il eût vu, dans la stalle des accusés, une vieille dame de soixante-cinq ans, s'exprimant tantôt les yeux mi-clos, d'une voix ouatée, en phrases riches d'euphémismes délicats, tantôt avec la véhémence débridée d'une commère de marché.

Veuve du directeur d'une importante entreprise industrielle, Mme Hochner (c'est le nom de cette personne) est la belle-sœur du Maréchal. Précisons bien : du maréchal von Bock. C'est une Bavaroise francisée et parisianisée, à l'accent près.

Durant l'occupation, elle faisait sonner bien

haut cette parenté utilement complétée par un cousinage avec Donnenger, l'un des grands chefs de la Gestapo de l'avenue Foch. Aujourd'hui, relevée miraculeusement du péché d'orgueil, elle aime autant qu'on ne lui parle pas de ses liens familiaux.

Mme Hochner possède aussi un neveu, ou plutôt, comme vous allez le voir, un pseudo-neveu dont elle préférerait qu'on ne lui parlât pas davantage. Mais il se trouve que ce neveu improvisé a des choses à dire à Mmes et MM. les jurés sur le compte de sa tante de pacotille.

Il se nomme Julius Brumkoff et connut un singulier destin.

Né, voici moins d'un demi-siècle, à Cracovie (alors ville austro-hongroise) et dans la foi hébraïque, il fut pendant l'autre guerre pilote aviateur dans l'armée des Empires centraux, puis, la paix provisoire venue, se convertit au catholicisme. Il s'y convertit si bien que lorsque Mme Hochner fit sa connaissance, il y a vingt ans, il était devenu Frère Cyriaque et, avec une charité toute chrétienne, soignait admirablement son mari à la clinique des frères Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot, à Paris.

Le chapitre suivant de ce roman vécu nous montre Frère Cyriaque en vêtements laïcs. Il est redevenu Julius Brumkoff.

C'est que M. Hochner est mort en dépit de tout son dévouement. Mais il paraît qu'avant que ses lèvres se fermassent à jamais, cet excellent homme avait fait jurer à sa femme qu'elle veillerait sur le sort de son admirable infirmier.

La veuve éplorée a tenu parole. Elle a installé Julius Brumkoff à son foyer endeuillé, rue de

Douai, et pour le mieux induire à se sentir chez lui, elle lui proposa de devenir, au moins aux yeux du monde, son neveu. L'ex-frère de Saint-Jean-de-Dieu consent avec humilité à ce nouvel avatar. *Ach ! so gemütlich.*

M. Julius Brumkoff consent aussi, fin 1940, à s'associer avec « sa gute Tante » dans l'exploitation d'une entreprise de produits abrasifs (grès, pierres d'émeri). Les affaires sont prospères. En même temps, il travaille pour le 2^e bureau français.

Si occupé qu'il soit, il trouve le moyen de tomber éperdument amoureux d'un gracieux professeur de culture physique : une charmante jeune fille qu'il s'en va épouser discrètement devant M. le maire de Marseille.

Donnerwetter ! Mme Hochner se sent choquée dans son affection avunculaire par cette décision. Il y a dix-huit ans qu'elle vit sous le même toit que son « lieber » Julius et, au mois de septembre 1943, elle lui avait encore offert l'exploitation d'un beau restaurant pompeusement nommé « Le Select », un restaurant riche d'une clientèle « feldgrau ».

Se vengea-t-elle d'une injure imaginaire en le dénonçant à la Gestapo ? M. Brumkoff jugea, en tout cas, prudent de prendre le large, sous prétexte de voyage de noces.

Aujourd'hui, accusée par lui de délation, il faut que sa pseudo-tante s'explique.

Écoutons-le maintenant qu'il s'avance à la barre des témoins, gaillard avantageux, pléthorique, presque un jeune homme dans ses vêtements de diplomate élégant. Ah ! il n'y a pas

que de la haine dans le regard que lui lance son ancienne tante !

M. JULIUS BRUMKOFF. — Elle seule connaissait mon activité au 2^e bureau, car les Allemands, en apparence, me favorisaient.

Jolie et sculpturale, Mme Brumkoff, en vraie sportive, ne s'embarrasse pas de circonlocutions :

Mme BRUMKOFF. — Elle m'a menacée et m'a avoué un jour avoir cassé le morceau aux Boches à notre sujet.

Témoin obligé en cette sorte d'affaires, la concierge de Mme Hochner vient la traiter par deux fois de « venturière » et décrire avec horreur ses nombreuses réceptions de Fridolins.

M. Saulandre, répartiteur de charbon, reproche à Mme Hochner de l'avoir fait chapitrer par la Gestapo pour ses livraisons insuffisantes. Mais que ne ferait-on pour ne pas avoir froid en hiver ?

M. Fouquin, commissaire du gouvernement, ne voit aucun inconvénient à ce que reste en prison, où elle est depuis quinze mois, cette virago qui proclamait que les Français avaient bien besoin de la Gestapo pour être mis au pas. A quoi M^e Edouard Tercinet réplique en demandant aux jurés de frapper simplement sa cliente de la peine de l'indignité nationale. Il triomphe, puisque les jurés rendent un arrêt conforme à sa suggestion.

La pénitence est douce pour une Allemande, et l'on comprend qu'à son annonce, Mme Hochner murmure entre ses dents : « lächerlich », avec un sourire de triomphe.

LE CALICE CHEZ LE GRAND-DUC

Un honorable ecclésiastique, M. l'abbé Lavergne, vicaire à l'église Saint-Joseph des Epinettes, possédait un magnifique calice. D'abord il était en or, ainsi que l'exigea, dès le III^e siècle, le munificent pape Zéphyrin. Et puis, c'était une véritable œuvre d'art comportant, délicatement gravées, trois scènes des saintes Ecritures au-dessous desquelles s'inscrivaient ces mots : *Sive vivimus, sive morimur, Domini sumus.*

Tenant, on le conçoit, à ce trésor ; inquiet, d'autre part, des exploits, trop nombreux en ces temps agités, de faux policiers, M. l'abbé Lavergne, voisin de la zone rouge, jugea prudent de ne plus le conserver chez lui mais de le confier à un jeune homme de vingt-six ans, M. Héraud, « artiste fantaisiste » de son état officiel, qu'il tenait de toute évidence pour un garçon sérieux, à la ville tout au moins.

Las ! las ! Le jeune Héraud s'est fait voler ce dépôt sacré.

On a bien retrouvé le coupable. Le voici, pas très rassuré sur le sort qui l'attend, dans le box

de la 16^e Chambre. C'est un pâle éphèbe, barman par intermittence, René Fichel. Mais la sainte relique a disparu...

Il faut dire avant toute chose que le comportement de M. Héraud fut plus celui d'un artiste fantaisiste que celui d'un homme de confiance.

L'exposé des faits révèle qu'habitait un hôtel garni (probablement assez passant) au cœur de Montmartre et ayant reçu un soir deux places de faveur pour le théâtre Saint-Georges, il s'avisa que le calice de M. le vicaire ne serait pas très en sûreté dans sa chambre garnie et il alla le déposer entre les blanches mains de Mme Chabrier, barmaid d'un joyeux établissement voisin, le « Grand-Duc » où fréquentait le calamiteux Fichel.

LE PRÉSIDENT DUBOIS (à Fichel). — Evidemment, fort distrait de nature, ou fortement impressionné par la pièce qu'il avait vu jouer, Héraud, après la représentation, oublia de venir reprendre son calice. Mme Chabrier, embarrassée à l'heure de la fermeture, vous pria alors de porter le calice à son domicile particulier puis de revenir pour aller faire un petit tour avec elle dans une ou deux boîtes de nuit.

Fichel partit, le calice sous le bras droit, ayant offert son bras gauche à une aimable cliente du bar, Mlle Varlot, artiste lyrique, point encore très célèbre, soit dit sans vouloir la désobliger.

Or c'est dans l'appartement de cette dernière et non dans celui de Mme Chabrier qu'il posa l'œuvre d'art.

LE PRÉSIDENT DUBOIS. — Pour quelle raison ?

FICHEL. — Parce que je savais que l'apparte-

ment de Mme Chabrier était peu sûr. La porte fermait très mal. Chez Mlle Varlot, j'étais plus tranquille. (Rires.)

LE PRÉSIDENT. — Le calice était placé dans un coffret mais M. Héraud avant de le déposer au « Grand-Duc » l'avait fait admirer à la ronde et il avait même précisé imprudemment que sa valeur était très grande, inestimable peut-être.

FICHEL. — C'est pour cela que j'ai cherché une bonne « planque ». Je l'ai caché dans la cheminée du salon de ma camarade.

Il conte ensuite — avec quelle nostalgie ! — la nuit qui suivit. Ce fut une belle nuit passée avec ses deux compagnes, au *Paradise* — ô ironie — puis au *Caprice Viennois*. Ce fut très gai, très arrosé aussi.

FICHEL. — Je ne me souviens plus très bien... J'avais beaucoup bu.

Un ami était venu les rejoindre, un vague navigateur, prénommé Johnny, qu'on ne retrouve pas plus que le calice bien qu'il mesure 1 m. 90.

LE PRÉSIDENT DUBOIS. — Vous avez eu de nombreux apartés avec cet homme. Enfin, fait plus grave et qui constitue une charge redoutable contre vous, vous avez quitté vos amis, avec lui, pendant une demi-heure. Vous étiez à ce moment-là au *Caprice Viennois*, qui est très voisin de l'habitation de Mlle Varlot.

Un peu chaviré, Fichel ne sait qu'ouvrir les bras en murmurant :

— Qu'est-ce que vous voulez ? Je ne me rappelle pas très bien. En tout cas, ce n'est pas moi qui ai volé le *machin* (sic).

LE PRÉSIDENT DUBOIS. — J'ajoute qu'à votre casier figurent deux condamnations et que vous

n'avez pas de moyens d'existence bien précis. Vous ne travaillez pas.

FICHEL. — Je ne suis pas en très bon état physique.

LE SUBSTITUT. — Couchez-vous plus tôt. (Rires.)

Conseil aimable mais tardif, le noctambulisme ne sévissant pas à la Santé.

Voici, apparitions charmantes, ces dames, la barmaid du « Grand-Duc » et la jeune artiste lyrique. Elles ont été inquiétées, inculpées, incarcérées même, puis lavées de tout reproche et de tout soupçon par un non-lieu libérateur. Elles peuvent passer à travers tous les bars la tête haute. Ange tutélaire, M^e Colonna-Santini veille sur leur sort tandis qu'elles déposent.

Jeune avocat bien doué et audacieux, M^e Jean Lagrange plaide le doute et l'acquittement, approuvé de la tête par son client Fichel, qui a maintenant le cœur plein d'espérance fallacieuse.

Car, il va sans dire, Fichel est condamné : à un an de prison.

Qu'il s'en console. M. l'aumônier de la prison de la Santé lui expliquera, s'il le désire, que c'est un bien grand péché pour un fidèle de toucher à un calice.



RESPONSABILITÉ AMOUREUSE

DEUX de problèmes soudain soulevés par une simple aventure amoureuse : le droit invoqué, la psychologie mise en éveil, le bon sens discuté...

Firmin Chapeau qui a trente-deux ans, une femme et un enfant, issu d'un milieu de bonne bourgeoisie, s'est montré incapable d'exercer, comme tous les siens, une profession libérale.

Par les relations de son très honorable père, ce cancre a trouvé enfin une modeste situation dans une compagnie d'assurances.

Son physique est étrange. Dans la promiscuité du box correctionnel, il est de loin le plus élégant des prévenus, mais il est aussi celui dont le visage apparaît le plus stupide.

Pourtant, il ne doit pas être tellement idiot, puisqu'en trois mois d'apprentissage il a trouvé le moyen de détourner à ses employeurs une somme de 2.800.000 francs. Une paille ! Le Président Dubois le constate avec un étonnement où il entre quelque admiration secrète.

LE PRÉSIDENT DUBOIS. — Votre procédé était ingénieux. Vous conserviez, au lieu de les remettre à la caisse, les primes uniques importantes payées par certains clients. Ainsi tout semblait se passer normalement. Quand ceux-ci étaient débités de

petits frais, vous versiez vous-même ces sommes. L'expert estime que vos détournements s'élèvent à un montant très supérieur à celui qu'il a pu fixer avec les éléments dont il disposait, mais on ne connaîtra exactement leur chiffre que d'ici une vingtaine d'années. (*Sensation.*)

Il faudrait un actuaire pour nous expliquer cela. Mais moins mystérieuse est la raison pour laquelle ce fils de famille s'est mué en chenapan.

Cette raison est visible : c'est, vous n'en doutez pas, une femme, une très jeune et très jolie femme dont l'élégance raffinée fait pressentir qu'elle porte la signature d'un grand couturier, un de ces artistes incomparables que l'Europe nous envie.

Cette raison s'appelle Odette... (qu'importe son patronyme...) et c'est avec stupéfaction que nous apprenons, par l'interrogatoire du Président Dubois, le caractère professionnel de ses charmes, attesté par une carte délivrée par la préfecture de police.

En bref, avec la même régularité que M. Chapeau s'en allait à son bureau, Odette se rendait à son trottoir, celui du boulevard de la Madeleine, classiquement renommé.

Comme le chemin du bureau de M. Chapeau passait précisément par ledit boulevard et que l'un finissait son service à l'heure vespérale où l'autre commençait le sien, il était fatal que ces deux fonctionnaires prédestinés se rencontrassent, ce qui advint.

Odette, poursuivie comme complice, est prévenue libre.

LE PRÉSIDENT DUBOIS. — Il semble impossible

que vous ayez ignoré la provenance frauduleuse des sommes qu'il dépensait pour vous.

Avec quelle éloquence naturelle, quelles larmes, de toute évidence sincères, proteste Odette ! Chapeau, mais c'était pour elle, parmi tant d'autres, un banal « client de la Madeleine » (*sic*).

ODETTE. — Il m'avait demandé de quitter pour lui tous les autres, sauf mon ami, mon vrai ami... Je n'en ai rien fait.

LE PRÉSIDENT DUBOIS. — Voyons, vous êtes allée le voir à son bureau. Vous vous êtes bien aperçue qu'il n'était qu'un employé subalterne.

ODETTE. — Je n'ai été le voir qu'une seule fois. J'ai été introduite par un huissier dans son bureau, très vaste et très élégant. J'ai cru naturellement qu'il occupait un poste important. Et puis, s'il fallait prendre des renseignements sur chacun de nos clients...

La voix est chaude, musicale, le ton parfaitement décent. D'où peut bien venir cette Odette tombée au ruisseau ? Une déçue ? Mais le Président Dubois, dans sa pureté conformiste, ne veut rien entendre de ses arguments, malgré le *leitmotiv* savoureux du défenseur, M^e Agliani :

— Monsieur le Président, mettez-vous dans l'ambiance de ma cliente !

Et l'opinion du substitut Cœster, enclin rationnellement à abandonner l'inculpation qui pèse sur la malheureuse jeune femme, ne paraît pas ébranler sa conviction.

Il n'est pas jusqu'à M^e de Vésinne-Larue, avocat de Chapeau, qui généreusement ne se porte au secours de l'infortunée Odette.

Odette, justement et légalement acquittée,

accueille la sentence avec plus de dignité que son adorateur, celui-là tout à la joie un peu trop visible de songer que, condamné à dix-huit mois de prison, il sortira de prison le soir même, ayant été incarcéré vingt mois.

Il est 5 heures quand se termine l'audience. Séchant ses larmes — ayant retrouvé subitement son sourire commercial, la pauvre ! — Odette s'en va d'un pas rapide... vers le boulevard de la Madeleine, sans doute.



BATAILLE DE CARTOMANCIENNES

Un brelan de femmes emplit le box des accusés de la Cour de justice de Versailles. Ce brelan se compose de Mme Auffray, cartomancienne et voyante extra-lucide dont le trépied symbolique est situé dans la rue des Deux-Portes, et de deux de ses clientes assidues : Mlle Marthe Castris, qui est belge, d'âge canonique et gérante d'hôtel et Mlle Odette Rio, accorte et, nous le verrons, sentimentale camériste.

Ces deux clientes de Mme Auffray ne se connaissent pas, bien qu'elles consultassent également une autre pythonisse locale, Mme Béjard, plus connue dans le monde de l'au-delà sous le beau pseudonyme de Francia et dont le cabinet s'intitule pompeusement : « de sciences occultes ».

Or, il advint que Mlle Marthe Castris était fort mécontente de Mme Francia. La dernière fois qu'elle était allée lui demander le grand jeu, elle avait espéré que celle-ci lui prédirait quelque chose d'heureux, ou d'agréable. Hélas ! Mme Francia annonça qu'elle allait avoir... un enfant ! Elle

rougit encore en rappelant cet outrage au Président Pihier. Un enfant ! Vous pensez. Quelle histoire pour cette jeune fille de quarante-neuf ans.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Vous vous êtes sentie outragée au point d'aller dénoncer Mme Francia à la feldgendarmerie de Saint-Cloud. Vous l'avez accusée de prédire à qui voulait l'entendre (moyennant finances, évidemment) que les Allemands perdraient la guerre et que leur pays serait divisé exactement en trente et un morceaux.

Le masque de Bécassine vieillie de Mlle Marthe Castris se plisse dans un rictus ironique dans le même temps que son corps maigre se tend en une attitude de défi.

Mlle MARTHE CASTRIS. — Je n'ai pas dénoncé Mme Francia. Mais j'ai fait allusion à ses prédictions dans le train de Versailles aux Invalides. J'ai l'habitude de parler fort parce que je connais plusieurs personnes dures d'oreille. Quelqu'un de chez messieurs les Allemands m'aura entendue, bien sûr.

Mlle Marthe Castris, avec ses airs de vierge offensée, se moque du jury.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Il n'en reste pas moins que les Allemands ont eu des doutes sur votre sincérité. Ils ont arrêté Mme Francia, mais il vous ont demandé de leur signaler un témoin qui puisse étayer vos déclarations. C'est alors que vous vous êtes adressée à Mme Auffray qui vous a fait rencontrer chez elle Mlle Odette Rio, autre cliente mécontente de Mme Francia.

On donna à Mlle Odette Rio une belle leçon de dénonciation. Mais son honnêteté native n'en profita pas. A la barre du tribunal allemand, elle

se « dégonfla » et finit par avouer qu'elle était un faux témoin suggéré par la dénonciatrice.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — La pauvre Mme Francia, qui avait fait deux mois de prison, fut alors relaxée et vous prîtes sa place dans sa geôle pour vous apprendre à respecter la justice allemande.

Le président Pihier dirige avec un plaisir évident ces débats pittoresques. On le sent assez sceptique quant à la réalité des sciences occultes, du moins telles que les pratiquent les pythoisses versaillaises.

A Mme Auffray, quinquagénaire épanouie qui accuse ses deux clientes de l'accabler injustement, il fait observer :

— Vous n'étiez pas fâchée de l'occasion qui s'offrait à vous de vous débarrasser de la Francia, concurrente peut-être gênante.

La main sur une poitrine comme en exhibaient les voyantes de 1885, Mme Auffray proteste.

Mme AUFFRAY. — Oh ! mon procureur (*sic*), j'ai plus de clients qu'il ne m'en faut.

On fait queue jusque chez les voyantes !

Voici, témoin, la victime de la conjuration, Mme Francia, épanouie elle aussi. Décidément la cartomancie nourrit bien... ses vestales.

Mme FRANCIA. — Quand on est venu m'arrêter, je me suis demandée ce qu'on me reprochait. Je ne le sais pas encore.

Singulière confession pour une voyante extralucide.

LE PRÉSIDENT PIHIER. — Vous tenez un cabinet de sciences occultes. Quelles méthodes employez-vous ? La magie ?

Mme FRANCIA. — Non, je ne fais pas la magie.

Seulement l'astrologie et la cartomanie. Mlle Rio est venue me consulter pour que je lui fasse de la suggestion. Il s'agissait de faire revenir ses quatre amants qui l'avaient quittée. Je lui ai pris quatre cents francs.

Cent francs par amant, c'est peu... s'ils sont revenus.

LE PRÉSIDENT PIIER. — En quoi consiste la suggestion ?

Mme FRANCIA (*aimable et riieuse*). — Je ne peux pas vous le faire voir ici. (*Rires.*)

Le réquisitoire de M. Brunel, les plaidoiries du bâtonnier Planty, de M^e Freysz et de M^e Sauvet-Goichon sont riches de saveur. Mlle Castris seule est condamnée à cinq ans de prison.

Le jury acquitte ses coaccusées. Alors, Mme Auf-ray confesse, joyeuse :

— Ah ! si je m'attendais à cela !...

Décidément ce n'est pas à Versailles que j'irai me faire tirer les cartes !



LE DANSEUR MECONNU

JAMAIS danseur argentin n'a paru plus authentiquement Argentin que Raymond Villain, natif de Saint-Denis. C'est un grand garçon de vingt-quatre ans, bien balancé, avec une chevelure d'encre onnée, gominée, se terminant au bas de la nuque en une sorte de chignon que les coiffeurs de dames nomment, je crois, catogan et que lança, voici un demi-siècle, non pas quelque grande coquette, mais notre éminent et regretté confrère, M. Arthur Meyer.

Mais Raymond Villain, encore qu'il exerce, en principe, la profession modeste mais fort honorable de tourneur, s'il n'est pas Argentin est d'abord et avant tout danseur mondain.

Loin de moi la pensée que pour n'être en fait qu'un tourneur honoraire, il a quelque peu mal tourné. Aussi bien n'est-ce point ce que la Cour de justice lui reproche. Insensible à ses exploits qui sont, paraît-il, réels dans le « swing Boissière » et le « jitter bug », elle l'a inculpé d'intelligences avec l'ennemi.

Vêtu d'un très élégant veston croisé bleu, admi-

blement repassé (ah ! on est bien soigné à Fresnes !), cravaté d'une tendre soie violette, Raymond Villain se défend avec une vigueur ponctuée de larges gestes qui font valoir les plus blanches mains qu'un tourneur ait possédées.

En revanche, son visage ocré, (dû, paraît-il, simplement à une affection hépatique) compléterait l'illusion qu'il a vu le jour dans quelque pampa sud-américaine, si, quand il parle, le contraste n'était piquant entre son physique exotique et son accent faubourien.

Que ce suave chorégraphe excuse ma franchise, il pourra y puiser un conseil : le silence lui sied à ravir et il est beaucoup plus distingué quand il ne « l'ouvre pas », comme il dirait lui-même.

Evidemment, il faut qu'il s'explique qu'il discute le coup, car les charges contre lui sont graves.

LE PRÉSIDENT SIRE. — Quelque temps avant la libération vous vous êtes présenté dans un dancing privé. Comme on vous en refusait l'entrée vous vous êtes écrié : « Gestapo ! » En même temps, retournant le revers de votre veston, vous avez montré un insigne allemand.

RAYMOND VILLAIN. — C'est un truc que j'ai employé. Cet insigne était simplement (*sic*) celui du parti nazi que j'avais trouvé un soir dans la salle d'un cinéma de Berlin.

Car ce tourneur en disponibilité passa treize mois en Allemagne, comme travailleur (et peut-être danseur) volontaire, ce qui n'est évidemment pas une référence.

LE PRÉSIDENT SIRE. — Quelques jours après la libération vous êtes retourné à ce dancing. La directrice vous a reconnu. Que s'est-il passé ?

RAYMOND VILLAIN. — Elle m'a fait la tête.

LE PRÉSIDENT SIRE. — Il y avait de quoi ! Un agent de la Gestapo encore à Paris. C'était étrange !

RAYMOND VILLAIN. — Oh ! je lui avais dit cela histoire de l'influencer. C'est une bêtise. Elle me coûte cher. Treize mois de prison déjà...

Treize mois sans swing... Et encore sait-on jamais ? Il est avec Fresnes de tels accommodements si l'on s'en rapporte aux bruits qui courent.

Pour expliquer sa présence à Paris, malgré la retraite allemande, Raymond Villain eut une singulière invention.

LE PRÉSIDENT SIRE. — Vous avez dit à la directrice : « Je n'appartiens plus à la Gestapo ; j'ai brûlé tous mes papiers. Je suis maintenant de la Sûreté générale, au Ministère de l'Intérieur. »

RAYMOND VILLAIN. — Evidemment j'aurais mieux fait de me taire. C'est stupide. Je n'ai pas plus appartenu au Ministère de l'Intérieur qu'à la Gestapo. J'ai dit cela pour épater la galerie.

La galerie fut simplement indignée. On alla chercher des policiers, des vrais !

Le nom de Raymond Villain figurait sur la liste officielle des membres du P.P.F.

RAYMOND VILLAIN. — Qu'est-ce que vous voulez ? Je n'en ai jamais fait partie.

LE PRÉSIDENT SIRE. — Mais il y a plus : vous avez été blessé dans les bureaux du P.P.F., rue Raffet, à Passy, lors d'un attentat à la grenade exécuté contre Doriot.

Dans le box le danseur exécute un petit entrechat-six.

RAYMOND VILLAIN — C'est la fatalité ! J'étais

allé voir un camarade à qui j'avais prêté de l'argent.

Car Raymond Villain, revenu d'Allemagne avec un beau denier, jouait volontiers les philanthropes. C'était une autre manière d'« épater la galerie ».

Sa mère dont la simplicité d'allure contraste avec son élégance déclare avec un sourire :

— Mon fils ne s'est jamais occupé de politique. Il ne pensait qu'à rire, à s'amuser et à danser.

Dans une plaidoirie suprêmement habile, M^e Mégret parvient à convaincre les jurés que son client est à la fois victime de sa fatuité et de la fatalité.

Et Raymond Villain est ravi d'entendre qu'il va être rendu aux dancings puisqu'il n'est condamné qu'à dix ans d'indignité nationale.

Bah ! Le swing Boissière n'exige pas la dignité nationale !



LA GUEPEOU HABITE AU 21

M^{LLE} Adeline Quie, à cinquante et un ans, n'a pas du tout l'aspect d'une vieille fille, mais, au contraire, celui d'une femme chic qui a dû être fort belle sous la présidence de Raymond Poincaré.

Elle habite depuis quinze ans un élégant rez-de-chaussée située 19, avenue Victor-Emmanuel-III. Elle le quitta, il y a quatorze mois — involontairement, il va sans dire — pour une inconfortable banlieue : le fort de Charenton, d'où elle dut émigrer à Fresnes.

Pendant l'occupation, Mlle Adeline Quie, qu pour sa part, n'était guère occupée, s'était mis en tête que la Guépéou avait son siège dans l'immeuble voisin du sien, au 21 (où habite, entre autres, un conseiller à la Cour, ancien ministre) ; que le concierge du 21, gardien de la paix du 9^e arrondissement, M. Pestour, était en réalité un sbire du maréchal Staline ; que sa propre concierge, une vénérable personne de quatre-vingt-cinq ans, Mme Charbonnier, appartenait également à la police secrète soviétique, ainsi

que plusieurs locataires du 19, notamment une dame Socrate, fort digne et distingué professeur.

On en eût ri sans doute si l'extravagante Mlle Quie n'eût poussé un peu loin la plaisanterie en alertant à de nombreuses reprises, par des coups de téléphone prudemment anonymes, la terrible brigade spéciale des renseignements généraux de la Préfecture de Police.

Appelée maintenant à rendre compte de ses dénonciations mensongères devant la Cour de justice, Mlle Quie fait preuve d'une désinvolture déconcertante.

Le président Guillaumot est, en vérité, le magistrat rêvé pour présider un tel procès. Sa pénétration psychologique et sa verve s'y déploient à merveille, et le ton de son interrogatoire est celui d'une pièce de Musset. Écoutons.

LE PRÉSIDENT GUILLAUMOT. — Ainsi, madame... pardon, mademoiselle... vous habitez un appartement d'un loyer fort élevé considérant l'époque lointaine où vous l'avez loué et vous n'exercez aucune activité ? Dois-je en conclure que vous avez de la fortune ?

Mlle QUIE (*souriante*). — Oui, monsieur (*éclatant soudain d'un rire perlé*), une très gentille fortune.

LE PRÉSIDENT GUILLAUMOT. — Il n'y a pas de quoi rire.

Du coup, la salle éclate.

LE PRÉSIDENT GUILLAUMOT. — Vous possédez des rentes ?... Bien... Importantes ? Bien. De quoi mener, en somme, un grand train de vie.

Mlle QUIE. — De quoi vivre gentiment selon mes goûts.

Notez que le président Guillaumot sait parfai-

tement à quoi s'en tenir. Il n'ignore pas que Mlle Adeline Quie est, depuis de longues années, l'amie d'un riche et généreux industriel.

Le dossier contient à ce sujet des précisions, ainsi que sur les aveux de culpabilité que Mlle Quie a faits à l'inspecteur Moreau.

Ces aveux n'empêchent pas Mlle Quie de nier avec une morgue audacieuse.

Mlle QUIE. — Tout ce qu'on me reproche est absolument faux. Il y a une affaire de gardiennage, pas plus.

LE PRÉSIDENT GUILLAUMOT (*se méprenant*). — Une affaire de gardénal ? oh ! oh !

Mlle QUIE (*avec un sourire de princesse déçue*). — Je dis : de gardiennage. J'ai intenté un procès à mon propriétaire parce que ma concierge, Mme Charbonnier, a quatre-vingt-cinq ans.

LE PRÉSIDENT GUILLAUMOT. — Ça la regarde, cette brave femme ! (*Rires.*)

Mlle QUIE. — J'estime qu'à son âge on est trop vieux et trop déficient pour surveiller un immeuble comme celui que j'habite.

LE PRÉSIDENT GUILLAUMOT. — Vous avez prétendu qu'on voulait vous assassiner. La Guépéou !

Mlle Quie affirme qu'elle le croit sincèrement.

LE PRÉSIDENT GUILLAUMOT. — Un jour, vous avez rencontré Mme Socrate au rond-point des Champs-Élysées et vous lui avez crié : « Hou ! hou ! la Guépéou, la Socrate ! » Cette scène s'est renouvelée à plusieurs reprises.

Mlle QUIE. — Je ne connais même pas cette personne. Je sais qu'elle est dans l'enseignement (*avec mépris*) primaire, je crois.

Mme Charbonnier paraît à la barre. Elle a l'air d'une propriétaire comme il est d'usage chez

Mmes les concierges du quartier des Champs-Elysées.

Elle est, en outre, merveilleuse de santé et paraît avoir beaucoup plus sa tête à elle que sa locataire-bourreau.

En l'entendant, Mlle Quie perd sa belle humeur. Son front se rembrunit encore plus à la lecture d'une accablante déposition de l'inspecteur Caron.

Mlle QUIE. — Oh ! il a dit cela. Il était pourtant charmant avec moi.

La plaidoirie de M^e Mathély la rassérène.

Elle lui murmure quand il a terminé et que la Cour s'est retirée pour délibérer :

— Oh ! vous êtes un petit amour... un petit amour, vous m'entendez !

M^e Mathély incline sa taille de petit amour (1 m. 85).

Condamnée à deux ans de prison et à la dégradation nationale, Mlle Quie demande à son défenseur si elle sera libre « pour son petit Noël... »



PERILS DE L'AUTO-STOP

Tournant anxieusement autour du Lion de Belfort, la jeune et jolie femme blonde guettait en vain le passage d'une auto providentielle. Hélas ! avenues et boulevards qui se croisent en cet endroit demeuraient désespérément vides. Il fallait vraiment être de pierre comme ce lion pour demeurer indifférent à cette détresse.

Ainsi les admirables rédacteurs de faits divers d'avant l'autre guerre, les Arthur Dupin, les Philippe Dubois eussent-ils raconté le prologue de l'étonnante aventure de Mme Mauricette (je me bornerai à ce charmant prénom).

L'épilogue s'en est déroulé à la 13^e Chambre correctionnelle.

Comme vous le pensez bien, la place Denfert-Rochereau n'est pas exactement un désert même à 2 heures du matin. Plusieurs autos passèrent qui ne s'arrêtèrent d'ailleurs pas, bien que chaque fois, à leur apparition, Mme Mauricette (elle est marié) leur eût fait le signe rituel de l'auto-stop, tel qu'y excellent nos amis américains. Les conducteurs poursuivaient leur route, soit qu'ils

eussent la vue courte ou le cœur sec, soit encore que la rencontre d'une belle inconnue dans la nuit pût être de nature à amener des complications dans leur vie.

Présomptions d'autant plus plausibles que, pour avoir été le complaisant chauffeur qui s'arrêta et recueillit à son bord Mme Mauricette, un certain M. André Delsuget connaît l'humiliation de se srouver, au moment précis de l'épilogue, à cette 13^e Chambre correctionnelle dont je viens d'évoquer le décor et, qui plus est, de s'y trouver à la place la plus détestable.

Il est vrai que M. André Delsuget ne fait pas ses débuts dans le rôle ingrat de prévenu. Il est vrai aussi que la présence tutélaire devant lui du cher et grand Moro-Giafferri est idoine à lui donner quelque sérénité.

C'est un fort beau jeune homme — je parle de M. André Delsuget — qui ressemble beaucoup — au physique bien entendu — à M. Serge Lifar, danseur en disponibilité.

Il n'a pas d'occupation officielle, mais le témoignage de Mme Mauricette va nous prouver qu'il n'est pas embarrassé pour autant de s'assurer les moyens de vivre confortablement et sans fatigue.

Car Mme Mauricette ne l'accuse de rien moins que de l'avoir enlevée et séquestrée dans un lieu de perdition où elle fut retenue prisonnière — j'allais écrire pensionnaire — pendant de longs jours.

Mme MAURICETTE. — Il a d'abord consenti à me reconduire chez moi à Asnières. Mais dès que je suis montée dans sa voiture, il s'est mis à me faire la cour. Puis il a appuyé sur le champi-



Périls de l'auto-stop

gnon (*sic*). Nous avons roulé en pleine campagne pendant plus d'une heure et nous sommes arrivés à Senlis. Là il m'a fait entrer dans une maison.

Avec des mots crus qui surprennent dans une bouche aussi mignonne que la sienne, Mme Mauricette ne laisse aucun doute sur le genre de la maison qui l'accueillit, malgré elle. Elle met, en fait, à ce mot la majuscule qui en précise, à elle seule, la destination.

Il faudrait pouvoir rendre la mimique dont M^e de Moro-Giafferri ponctue ce récit sans fard : ses froncements de sourcils, ses coups de tête dans le vide... La pauvre Mme Mauricette en est toute chavirée. Mais que de précisions accablantes elle donne :

Mme MAURICETTE. — Tous les vendredis, M. André venait me demander 4.000 francs.

M^e DE MORO-GIAFFERRI. — Et vous avez supporté ce régime, vous prêtant à tous les devoirs exigés du personnel régulier de l'établissement... Vous ne pouviez donc pas vous enfuir ?

Mme Mauricette a eu une réponse imprévue.

Mme MAURICETTE. — Oh ! non. On m'avait fait déposer ma carte d'alimentation. (*Rires*).

On devine avec quelle virtuosité M^e de Moro-Giafferri sait exploiter la faiblesse de la résistance de Mme Mauricette. Chaviré par le rire, le greffier Joubert cesse d'écrire.

Condamné seulement à six mois de prison, l'honorable M. André Delsuget paraît heureux, heureux... comme un poisson dans l'eau.

HITLER VENGEUR D'UN COCU

C HÈRE petite ville de Melun à laquelle me rattachent tant de souvenirs : le collège Jacques-Amyot, les quais peuplés de pêcheurs à la ligne, les paysans briards s'extasiant les jours de marché devant les vitrines du *Coin Musard*, le minuscule Palais de justice qui semble avoir été placé à dessein près du théâtre pour n'être point pris trop au tragique ; comment aurais-je pu imaginer que c'est dans ce décor de mon enfance que serait évoquée une dernière fois la mémoire du cher compagnon de mes débuts journalistiques que fut pour moi François de Tesson, mort dans un camp allemand d'extermination.

Il logeait sur le quai Sadi-Carnot, à Meaux, et comme nombre d'habitants de cette ville, parmi les plus notables, un médecin, un dentiste, un ingénieur des Ponts et Chaussées, trois commissaires de police, etc., il fut livré à la Gestapo par le trio de traîtres qu'a enfin jugés la Cour de justice de Melun : le secrétaire de la section de Meaux du P.P.F. Pierre Jaudoin, établi pharmacien dans la ville, le marchand de poisson Zinck,

espion par définition puisque, né Allemand premier choix, il s'était fait naturaliser entre les deux guerres pour reprendre orgueilleusement dès le début de l'occupation sa nationalité originelle.

Le troisième bandit est un vague représentant de commerce nommé Sciaut. Bien qu'il soit célibataire, il est surtout connu par ses déboires sentimentaux, car c'est la jalousie qui l'a poussé à faire déporter un heureux rival.

Depuis la victoire, le métier de dénonciateur devient bien ingrat, parce qu'il arrive que les victimes viennent confondre leurs délateurs à la barre. C'est ce qu'on verra plusieurs fois se produire au cours de ce procès.

Les geôles allemandes ont notamment rendu à la vie, à la liberté, le brave garçon qui avait commis le crime impardonnable de recueillir la maîtresse, justement dégoûtée, du traître Sciaut et l'on entendra ce témoin répéter sous la foi du serment la pittoresque menace que lui fit Sciaut :

— Tu verras ce qui va t'arriver... Hitler me vengera.

« Hitler vengeur d'un cocu de Meaux... » Quel groupe allégorique à proposer au mauvais sculpteur allemand Arno Breker, encensé durant toute l'occupation par le mauvais sculpteur français qui avait à se faire pardonner par les Boches son origine et ses profitables amitiés d'avant guerre.

Malgré les preuves et les témoignages, il va sans dire que les trois accusés nient. Le pharmacien Jaudoin a préparé sa défense comme il préparait

naguère une ordonnance. Il a pesé avec soin tous les arguments qu'il présente.

LE PRÉSIDENT MALANDRIN. — Vous fréquentez de nombreux Allemands.

JAUDOIN. — Je leur vendais des médicaments.

LE PRÉSIDENT MALANDRIN. — Quand ils étaient au café en votre compagnie, ce n'était pas pour y prendre des médicaments.

JAUDOIN. — Non, c'était pour parler anglais.

LE PRÉSIDENT MALANDRIN. — Anglais ?

JAUDOIN. — Oui, anglais. Il y avait à la Feldgendarmerie un adjudant nommé Hochmuth. Il avait habité Manchester et parlait couramment anglais. Comme j'ai appris cette langue, j'aimais bavarder avec lui.

Il affirme que ces bavardages étaient inoffensifs et s'il ne peut s'inscrire en faux contre les témoins venant l'accuser de les avoir dénoncés, il soutient qu'il n'a pas mis ses menaces à exécution.

JAUDOIN. — Cancanier, peut-être ; délateur, jamais.

Formule lapidaire contre laquelle vient s'inscrire en faux d'abord le témoignage d'un milicien détenu, Fauvet, à qui Jaudoin s'est vanté d'avoir adressé à la Gestapo de Melun un rapport de quinze pages sur les agissements de certains résistants de Meaux, singulièrement sur ceux d'un magistrat, M. Treglos, aujourd'hui substitut à Paris.

Un autre témoin n'a-t-il pas vu une dénonciation signée de Jaudoin et de Zinck qui révélait des relations entre François de Tessan et l'ambassade américaine à Vichy ?

Souriant comme s'il examinait un bobo sans

danger sur le bout du nez d'une jolie cliente, le pharmacien murmure :

— Ce rapport... mais ce n'est rien du tout...

LE PRÉSIDENT MALANDRIN. — Ce qui vous accable encore, vous et vos coaccusés, c'est que vous êtes partis avec les envahisseurs le 18 août 1944. Les Allemands vous ont personnellement offert une place de choix. Ils vous ont placé à la tête de la pharmacie de la Couronne, à Dresde.

Hélas ! Jaudoin a vite perdu sa couronne.

Il a même perdu son procès car, malgré une puissante plaidoirie de Me Edouard Tercinet, il a été condamné à mort ainsi que Zinck, défendu par Me Houdart, de Melun.

Quant à Sciaut, il s'en est miraculeusement tiré avec quinze ans de réclusion.

Ne venez plus prétendre que la fameuse « veine de cocu » n'est qu'une légende.



LE TRISTE ROI DU VEAU PIQUÉ

M. ROBERT YODKUHN tenait à Paris, avant la guerre, avec le concours zélé de son épouse, une jolie boutique de charcuterie. C'était un fort brave homme, jovial, endiablé. Par un curieux phénomène de mimétisme professionnel, il avait l'air d'un petit cochon rose bien nourri.

Habile ouvrier, il n'était pas dépourvu d'une certaine vanité et quand ses clients lui faisaient compliment de ses rillettes, de son fromage de tête, de ses boudins rouges et blancs, il souriait :

— Oui, ce n'est pas mal, mais je suis surtout le roi du veau piqué.

Il disait cela avec un petit accent dont on le blaguait parfois sans malice. Alors Robert Yodkuhn expliquait :

— Je suis originaire d'Alsace.

Vint septembre 1939. Vint aussi la guerre. Sa boutique resta fermée. On le crut mobilisé. On imagina Mme Yodkuhn réfugiée chez des parents de province.

En réalité, les époux Yodkuhn étaient fastueusement installés dans un superbe appartement

et le gros Robert avait troqué son tablier de charcutier contre un uniforme de commandant de la Wehrmacht, car il était non point Alsacien mais Boche 100 %, étant né aux environs de 1900 et aux environs de Berlin.

Dans sa tenue réséda, le roi du veau piqué, devenu chef des services de la Gestapo tristement célèbres de l'avenue Foch, avait de plus en plus l'air porcine, mais sa tête de cochon avait, comme il se devait, pris une expression féroce.

Un jour, on le muta aux affaires juives. Il s'en montra ravi et déclara :

— Au moins, je ne rencontrerai pas de mes anciens clients, car les juifs ne mangent pas de porc.

Il liquida, au sens où l'entendait son maître Hitler, un certain nombre de non-aryens. Dure et profitable besogne.

Chaque soir, il rapportait à sa « dame » ce qu'il appelait, selon une terminologie charcutière, un « petit assortiment de *pichoux* » : bagues, bracelets, colliers, boucles d'oreilles, poudriers, étuis à cigarettes et le reste. Il y en eut bientôt pour cinquante millions.

J'ai fait la connaissance de Mme Yodkuhn à la Chambre des appels correctionnels. Elle est Française. Reine détrônée du veau piqué, elle se présente, non pas sous les traits classiques d'une belle charcutière, bien en chair, accorte et gracieuse, mais sous l'aspect d'une petite femme sèche et acariâtre.

Il est vrai que Mme Yodkuhn a connu bien des vicissitudes. Elle a perdu son mari, ses 50 millions de bijoux, sa charcuterie et sa liberté.

Son mari fut arrêté en 1944 par ses compa-

tristes, incarcéré à Fresnes d'où il est parti pour une destination inconnue.

A la suite de cet événement, sa femme, inquiète sur son propre sort, alla se réfugier près de Caen, chez ses anciens fournisseurs de tripes. Elle enterra dans leur jardin un vaste coffret contenant son trésor.

Ce geste accompli, elle gagna Chartres où la Résistance locale l'arrêta le 15 août 1944.

A une date à peu près concomitante, les Américains découvrirent son magot qu'ils remettaient à la police française.

Inculpée de recel, Mme Yodkuhn fut condamnée par le tribunal correctionnel à cinq ans de prison, maximum de la peine.

C'est parce qu'elle était mécontente de ce jugement qu'elle s'est adressée au « comptoir d'en face », expression argotique qui désigne les appels correctionnels.

Elle s'y défend avec opiniâtreté. C'est tout juste si elle ne fait pas une scène au fin président Bouvier qui l'écoute avec une expression sceptique tout à fait réjouissante.

Mme YODKUHN. — Je ne comprends vraiment pas pourquoi *ils* m'ont condamnée. Je suis déjà bien assez embêtée avec mon mari que je ne sais pas où il est et ma boutique que je ne peux pas l'ouvrir, puisque je suis en prison comme une *malfaitieuse* (sic).

LE PRÉSIDENT BOUVIER. — Vous avez été condamnée pour avoir recélé les bijoux détournés par votre mari.

Mme YODKUHN. — Mais mon mari n'est pas un voleur. Vous pouvez demander à tout le

quartier. Il était très aimé. Y avait pas plus honnête.

LE PRÉSIDENT BOUVIER. — Sous l'uniforme allemand il avait changé, si ce que vous dites est vrai.

Mme YODKUH. — Tout ce qu'il y a de vrai. Les bijoux, il les mettait de côté pour pas que les Boches d'Allemagne les prennent aux pauvres déportés. Mais il avait l'intention de les rendre après la guerre. Il me l'a toujours dit. Et puis c'est grâce à moi que les Américains ont retrouvé le coffret.

C'est la thèse que soutient assez habilement M^e René Floriot pour décider la Cour à mettre l'affaire en délibéré.

Le jour du jugement, Herr Major Yodkuhn sera peut-être revenu rouvrir sa charcuterie parisienne, avec son gentil sourire d'avant guerre !



LES TROIS MOUSQUETAIRES DU MARCHÉ NOIR

Vous pensez bien que, selon la tradition, ces trois mousquetaires de qui j'ai fait la connaissance l'autre jour, à Versailles, sont au nombre de quatre.

Vous devinez aussi qu'à l'époque actuelle les mousquetaires se recrutent dans les deux sexes.

Mais où vous vous trompez, sans doute, c'est quand vous vous imaginerez qu'à Versailles je n'ai pu les rencontrer que chez Louis XIV.

Eh bien ! non. Ce n'est pas au château ; c'est au Palais que je les ai contemplés. Dans le sordide box du Tribunal correctionnel.

Ils étaient là, tous les quatre, les trois mousquetaires, et chacun d'eux arborait le même sourire de défi et de gaité insouciant. Il a fallu l'instant où ils se lancèrent dans l'explication de leur abracadabrant système de défense pour que je comprenne qu'ils se targuaient d'être, non des coupables, mais des héros.

Honneur aux dames, même quand elles sont mousquetaires : je vous présente d'abord Margot, trente-cinq ans, modiste mais non modeste, elle

darde sur l'assistance un œil dédaigneux en même temps que son autre œil semble scruter les secrètes pensées du président, M. Kleine. Cette ubiquité est un des rares avantages du strabisme. A part cela, pas mal : une lourde chevelure d'un roux discret, un visage très blanc et des mains très noires. A sa droite, se tient son petit ami, Gaston, son cadet de treize ans qui en paraît à peine dix-huit. Une belle petite gueule et un joli petit casier judiciaire, avec trois touches. Ses malheurs n'ont point abattu sa fierté. Il bombe son torse mince d'éphèbe.

A gauche de Margot, voici un grand gaillard costaud, le Porthos de la bande, Henri dit Riri : épaules larges, front étroit, rétréci encore par une tignasse d'encre envahissante qui a l'air d'une cagoule posée sur sa grosse tête.

Au bout du banc, le quatrième mousquetaire. C'est Pierrot. A vingt ans, il exerce la profession de veilleur de nuit, réservée d'ordinaire à de très vieux messieurs. C'est, en tout cas, le plus élégant des veilleurs de nuit... Où donc a-t-il trouvé ces introuvables gants de Suède ? Mieux vaut ne pas le savoir !

LE PRÉSIDENT KLEINE. — Venus de Paris tous les quatre par la route, vous avez cambriolé, à Gif-sur-Yvette, une villa dont les propriétaires étaient absents. Malheureusement pour vous, cette localité possède, paraît-il, un Sherlock Holmès local. Vos allures lui ont paru suspectes, si bien que, quoique ne connaissant pas encore vos méfaits, il a alerté les gendarmes d'Orsay. Ceux-ci ont fouillé votre voiture et découvert votre lourd butin.

(S'adressant à Gaston). — Qu'avez-vous dit ?

GASTON. — J'ai dit à MM. les gendarmes : « On vient de déménager la tante. »

LE PRÉSIDENT KLEINE. — Vous aviez, en effet, une tante à Gif-sur-Yvette. Mais elle n'y habite plus. Où réside, maintenant, madame votre tante ?

GASTON (*d'un ton lugubre*). — Au cimetière de Thiais, mon commandant (*sic*). Tout cela ne serait pas arrivé si elle vivait encore.

Puis il reprend son air faraud :

— Mais on n'est pas des voleurs, allez !

LE PRÉSIDENT KLEINE. — En ce qui vous concerne, vous avez été condamné trois fois comme tel, et vous n'avez que vingt-deux ans.

GASTON. — C'est des erreurs de jeunesse.

LE PRÉSIDENT KLEINE. — Elles semblent se perpétuer.

GASTON. — Oh ! que non !... ce coup-ci, on était venu bien gentiment pour faire des affaires. On voulait acheter du ravitaillement chez les paysans, dans les fermes. Mais quand on a vu les prix, oh ! là là !... Mais c'est des vrais bandits dans ces patelins-là... Alors j'ai dit : « Pour les embêter on va se servir nous-mêmes. C'est de d'là qu'on est allé dans les champs et dans les jardins et qu'on a cueilli des petites choses.

LE PRÉSIDENT KLEINE. — C'était, en somme, une leçon de morale que vous donniez à des fauteurs du marché noir ?

GASTON (*ouvrant largement les bras*). — Voilà !

LE PRÉSIDENT. — Et le cambriolage de la villa ?

GASTON (*montrant Riri le palefrenier*). — C'est lui qui a ouvert machinalement la porte avec ses clefs. C'est une manie qu'il a comme ça d'essayer partout si ses clefs ouvrent. Je lui ai

toujours dit : « Riri, tu fais cela machinalement, mais il t'arrivera une histoire. » (*Se tournant vers Riri*) : Tu vois ce que je t'ai dit !

LE PRÉSIDENT KLEINE (*à Riri*). — Avez-vous quelques explications à donner sur votre rôle ?

Riri tend vers le tribunal deux pattes énormes. Quelques sons inarticulés sortent de sa bouche. On entend : « Hue ! Hop ! » Il a évidemment plus l'habitude de parler à ses chevaux qu'à un magistrat. Enfin il parvient à articuler :

— Comme il a dit, Gaston !... Hue ! Hop !...

C'est tout ! Le palefrenier jette ensuite sur son ami le regard de tendresse qu'il estime dû à un cheval, même quand il est de retour.

Gaston est condamné à six mois de prison, les autres à quatre mois. Margot et le veilleur de nuit obtiennent le sursis. Margot murmure : « Oh ! merci ! merci ! » aux défenseurs M^{es} Chia-vassa et Abbey, tandis que son visage s'inonde de larmes de joie.

« Vive le tribunal où Margot a pleuré !... »



LE FRISEUR ET LE PUCEAU D'AVALLON

L'ADORABLE petite ville d'Avallon, héroïque centre de résistance, a eu aussi ses traîtres. Ils n'étaient que deux, mais de qualité : un artiste et un savant.

L'artiste (capillaire) était Lazare Dubois, tenant salon de coiffure en pleine ville ; le savant se nommait Fernand Gillot, professeur de chimie au collège d'Avallon. Deux immondes dénonciateurs.

A l'aurore d'un dimanche, les jurés de la Cour de justice de l'Yonne, siégeant à Auxerre, les ont rondement jugés, et ce procès se déroulant devant une foule frémissante fut un spectacle haut en couleur.

Le coiffeur Lazare Dubois est descendu jusqu'à l'ignominie majeure par la frénésie des honneurs et des titres. Cet homme que son grand ami le lieutenant de la Feldgendarmerie allemande appelait pompeusement « M. le Friseur » est presque un nain, ce dont son orgueil natif souffrait cruellement. Alors, par un complexe d'infériorité, il recherchait avidement les dignités sonores,

C'est ainsi que ce gnome, incapable d'un effort physique, n'en devint pas moins président du Boxing Club local, président de la Société sportive avallonnaise, etc., etc... La défaite provisoire de juin 1940 fut pour lui tout bonnement l'occasion d'ajouter, peu après, une nouvelle ligne à sa vaniteuse carte de visite : président départemental du R.N.P. de Marcel Déat, traître majeur à sa taille.

M. le Friseur a cinquante-sept ans. Son complice, M. le Professeur Fernand Gillot, en a quarante-trois. C'est aussi un personnage hors série que ce grand garçon de qui M. le Friseur soignait dévotionnellement la chevelure d'argent taillée à la Bressant.

On peut dire de Fernand Gillot qu'en dehors de feu M. Adolf Hitler et de son ordre nouveau il n'aimait rien sur la terre : ni les femmes, ni le vin, ni le tabac, ni les juifs, ni les francs-maçons, ni ses collègues, ni ses élèves, ni les chiens, ni même les beaux précipités multicolores que contemplent avec ravissement MM. les Professeurs de chimie à l'issue de leurs expériences.

Son orgueil était d'autre sorte que celui de M. le Friseur. Il consistait à proclamer l'intégralité de sa misogynie en affirmant son inébranlable résolution de ne jamais céder à la tentation de l'amour, fût-il, selon la pure doctrine athanasienne, hétéro-sexuel, monogame et indissoluble. En bref, M. le Professeur Gillot eût été bellement qualifié pour présider l'Association des Vierges d'Avallon, mais les solides et normaux Avallonnais n'ont jamais été tentés d'en constituer une.

De cette misogynie, Gillot donna un jour une preuve assez honteuse en traitant de saloperies

deux jeunes filles qui suivaient son cours. Il est vrai qu'il s'en excusa en disant : « Je ne les ai pas injuriées en tant que filles, mais parce qu'elles étaient venues à mon cours avec un ruban tricolore dans les cheveux. »

Quand le président lui reproche ses visites à la Feldgendarmérie d'Avallon, il répond doucement :

— J'y suis allé une fois. C'était pour demander si j'avais le droit de porter ma francisque.

Car Gillot, dénonciateur de patriotes, ennemi des femmes et ami de l'Allemagne, avait reçu la francisque. (Honneur, Famille, Patrie).

Son antisémitisme virulent s'acharna sur un photographe nommé Resquis, unique Avallonnais israélite, obligé en cette qualité de porter l'étoile de Sion, ce dont M. le Friseur, qui eût tant voulu être décoré, se montrait presque jaloux.

Mais celui-là, Gillot en avait fait son affaire.

LE PRÉSIDENT PHIL. — Vous disiez plaisamment : « Nous allons l'éloigner de ses objectifs. » Il a été déporté. On n'a plus de nouvelles de lui.

On n'a pas davantage de nouvelles de plusieurs autres victimes de M. le Friseur et de M. le Professeur.

Mais, de retour de Büchenwald, d'autres viennent à la barre, accusateurs irréfutables, tel un professeur de philosophie du collège, M. Cluzel, dont le ton, la culture évoquent l'image de M. Bergeret.

Dubois, confondu, essaie puérilement d'attendrir par une courtoisie qui sent l'hypocrisie et la gomina. Il susurre à certains témoins :

— Permettez-moi de me rappeler à votre bon souvenir... D'ailleurs votre « dame » continuait à venir se faire coiffer chez moi.

Allez donc demander à une femme de changer de coiffeur, sous prétexte qu'il est une canaille !

Le procureur Arlcin exige les deux têtes. Habiles avocats venus de Paris, M^{es} René Floriot et Alec Mellor s'emploient à les lui arracher. Seul M. le Friseur sera fusillé. Il en est tout défrisé. Au bain pour toujours, M. le Professeur Gillot est sûr de se trouver désormais hors d'atteinte des séductions de l'éternel féminin.



LE COMMISSAIRE EST MAGNANIME

C'EST le lointain épilogue d'une délicieuse soirée de ce dernier automne qui se déroule devant la 10^e Chambre correctionnelle.

Il s'en était donné à cœur joie, le joyeux trio que nous voyons maintenant piteux et mélancolique, parmi les détenus de la 10^e Chambre. Soixante ans à eux trois. Elle, petite femme de chambre, dont on devine que les yeux éteints ont dû briller de joie ce soir faste ; eux, deux gars bien balancés dont l'un porte — nous saurons bientôt qu'il n'y a plus droit — l'uniforme de marin.

Tout avait été si charmant : la rencontre de trois êtres faits pour bien s'entendre, l'enchantement, irrésistible, paraît-il, d'un dancing proche de la porte de Clichy sur lequel règne le plus enivrant, le plus lascif des accordéonistes.

Et le fait même qu'on eût manqué le dernier métro avait contribué à accroître encore la réussite de cette bombe hors série.

On était revenu gaîment et doucement à pied

vers la Plaine-Monceau, la petite femme de chambre, Jacqueline Goubault, devant rentrer chez son maître, M. Pierre Houdart, un distingué commissaire principal à la direction de la police économique habitant boulevard de Courcelles.

Arrivés devant l'immeuble, le marin Albert Alliche, moins bon marcheur qu'un chasseur à pied, déclara entre deux baisers furtifs à Marcelle qu'il était incapable de faire un pas de plus. Elle comprit !

LE PRÉSIDENT MOLINIER (à Marcelle). — Vous n'avez pas hésité, alors, à lui dire que vos maîtres étant partis à la campagne depuis une quinzaine de jours et ne devant rentrer que plus tard, il pouvait trouver l'hospitalité, non pas dans votre chambre mais dans celle de M. le commissaire Houdart (Rives)... avec vous naturellement.

Le président Molinier s'adresse alors au flirt civil de la camériste, Paul Morizot.

LE PRÉSIDENT MOLINIER. — Quant à vous, Morizot, vous êtes monté dans l'appartement avec les deux autres. Est-ce que vous vous sentiez aussi fatigué ?

MORIZOT. — Mais non, M'sieu le juge, j'aurais bien mieux aimé rentrer chez moi, rue Croix-Nivert, à Grenelle, mais ils ont insisté tous les deux pour que je ne les quitte pas. Alors je suis monté aussi. J'aime pas coucher chez les autres, surtout quand ils sont commissaires (Rives). Je l'ai fait par politesse.

LE PRÉSIDENT MOLINIER. — Par politesse. Nous allons voir cela.

MORIZOT. — Ah ! si j'avais su ce qui allait arriver, j'aurais pas découché !

L'hospitalité offerte par Marcelle fut large



Le Commissaire est magnanime

mais pleinement orthodoxe. Sensible au prestige de l'uniforme, elle n'accueillit dans le lit de ses maîtres que le beau marin, Alliche.

Morizot dut se résigner à aller chercher le repos dans la solitude d'une chambre d'enfant. La douceur des rêves se refusant à lui il se releva, se rhabilla sommairement, ouvrit machinalement quelques portes d'armoires, trouva une montre, constata qu'il était trois heures du matin, et mit négligemment la montre dans sa poche. Il en fit autant d'un collier de perles, trouvé sur une tablette.

Après quoi, il se recoucha et trouva enfin le sommeil bien gagné... et sans remords.

Il est près de huit heures lorsque dans le matin triomphant le matelot Alliche ouvre un œil... Comme dirait Gérard de Nerval :

Son front est rouge encore du baiser de la bonne.

Il s'en va réveiller son compère. Au passage, il se chausse d'une excellente paire de confortables brodequins qu'il découvre (don involontaire de M. le commissaire) et, d'une main preste, glisse sous sa veste un portefeuille (nouveau don involontaire de même provenance).

Un bruit de clé ! Panique chez les amoureux ! Devançant le jour prévu pour leur rentrée, M. le commissaire et sa famille viennent de débarquer de Nantes par le train de 7 h. 40.

On imagine le tableau. Marcelle cherche gauchement à refaire le lit de ses maîtres qu'elle a si audacieusement, si impudiquement, mais si joyeusement défait.

Quant à ses galants cavaliers, ils sont découverts enfouis sous la table de la salle à manger par

Mme Houdart qui a eu subitement la vision de deux paires de jambes sur le parquet.

Avec beaucoup de calme professionnel, M. Houdart procède lui-même à une enquête immédiate. La vérité éclate alors.

M^e Michel Fournier, dont la plaidoirie en faveur de Marcelle est pleine d'émotion et d'esprit, rendra hommage à la bienveillance généreuse de ce commissaire qui ne s'est pas opposé à la mise en liberté provisoire de la bonne qui l'avait si mal servi, liberté d'ailleurs refusée par le juge d'instruction, M. Chadefaux.

M^{es} Mireille Gros et Cluzelaud plaident pour les amants cambrioleurs.

Marcelle et Morizot sont condamnés à quatre mois de prison avec sursis. Le matelot Alliche, qui n'en est pas à son premier naufrage judiciaire, est frappé d'une peine de six mois ferme.

La magnanimité de M. le commissaire Houdart a, somme toute, été contagieuse. Les condamnés lui doivent une belle chandelle !



L'HONORABLE PARTIE DE CAMPAGNE

JE me demande si jamais une pièce de M. Jacques de Zogheb attirera autant de monde que vient de le faire la comparution de cet auteur dramatique devant le tribunal militaire. Ce n'est pas en qualité de confrère de Molière et de M. Jean de Létraç qu'était attiré M. de Zogheb (ainsi que son épouse d'ailleurs), mais en tant que châtelain de Montfort-l'Amaury. Ce couple de gers du monde et de lettres, inculpé d'atteinte à la sûreté de l'Etat en temps de guerre, encourait une peine de travaux forcés.

Les faits sont aussi simples qu'ahurissants : le 18 août 1944, jour de la libération de Montfort-l'Amaury, les Zogheb trouvaient dans le parc de leur château un soldat allemand dont la vue, de leur aveu même, les charma : dix-huit ans, rose et blanc, et d'agréable figure bien qu'il saignât un peu du nez.

Ils lui firent les honneurs de leur demeure, le soignèrent, le dorlotèrent, l'habillèrent en civil et l'installèrent dans la chambre de leur fils absent,

de façon que les domestiques ignorassent sa présence. Les jours passaient ; ils veillaient personnellement à son confort et à son agrément. Heureux comme un poisson dans l'eau, l'éphèbe trouvait bien belle cette vie de château succédant aux combats, cette paix conquise avant la capitulation alors toute proche.

Son bonheur dura quatre mois ! Sans doute le goûterait-il encore, si le soir du 24 décembre une promenade imprudente ne l'avait jeté dans les bras des gendarmes. Sombre Noël !

Devant les juges militaires, assis côte à côte sur un banc de bois rugueux, M. et Mme de Zogheb, âgés l'un et l'autre de soixante ans, et dont l'élégance vestimentaire surclasse évidemment celle des pauvres bougres occupant d'ordinaire cette place, ont l'air transi de riches voyageurs qu'une erreur de train a fait échouer, en pleine nuit d'hiver, sur le quai d'une petite gare sans buffet.

Il faut les entendre évoquer, avec nostalgie, leur protégé, si doux, si bien élevé...

Le colonel Berge, qui fut un admirable soldat avant de devenir un président alliant la finesse à l'autorité, les ramène à la réalité. Que n'ont-ils prévenu la gendarmerie de la présence de cet ennemi ?

M. DE ZOGHEB. — Il était blessé... oh ! évidemment, rien de grave !

Mme DE ZOGHEB. — Et puis la population était tellement montée !

Elle soupire en songeant qu'on eût pu faire bobo à ce Boche mignon.

M. DE ZOGHEB, (avec émotion). — Il était si jeune !...

LE CAPITAINE BONNET, *commissaire du gouvernement*. — J'ai vu en Normandie ce que sont capables de faire les soldats de la *Hiltler Jugend*.

M. de Zogheb s'excuse de ce qu'il appelle sa « faiblesse très coupable ». Il affirme avoir eu l'intention de remettre son jeune ami allemand aux Américains.

M. DE ZOGHEB. — J'ai rencontré dans un château voisin un officier qui parlait français avec l'accent de Marie Chapdelaine. Mais il y avait beaucoup de monde et je n'ai rien osé lui avouer.

Après quoi il ne se décida jamais, au cours de ces quatre mois, à se séparer de son hôte.

M. DE ZOGHEB. — J'ai fait preuve d'une non-chalance due à mon origine orientale.

Surtout qu'on ne le prenne pas pour un collaborationniste !

M. DE ZOGHEB (*d'une voix suave*). — J'ai toujours eu la réputation d'un mangeur d'Allemands.

On peut se demander à quelle sauce M. de Zogheb méditait d'avaler son petit Boche.

C'est ensuite le pittoresque défilé de dix amis des Zogheb venant attester que, malgré les apparences, ils étaient des résistants !!! (Qu'eussent-ils fait, juste ciel, s'ils ne l'avaient pas été ?)

On remarque dans le défilé M. Robert Bernstein, dont le frère Henry est un dramaturge un peu plus notoire que M. de Zogheb. Avocat honoraire, M. Robert Bernstein s'était jadis spécialisé dans la défense des satyres. Il assista, entre autres, le célèbre Soleilland.

Ces témoins, M. et Mme de Zogheb, très à l'aise maintenant, les accueillent à la barre comme s'ils les recevaient dans leur château : « Très

cher, comme c'est gentil à vous... », « Ma bonne amie, mille grâce... » Shake hands, accolades, baise-mains !

M^e René Floriot plaide. Mme de Zogheb, pâmée, susurre : « Charmant ! Charmant ! »

M. de Zogheb fait écho : « Parfait ! Fort bien ! »

Et cela finit gentiment, à l'heure du thé, par cinq ans de prison avec sursis à chacun des châtelains, peine symbolique que le commissaire trouve trop indulgente. Il se pourvoit en cassation... et l'affaire est renvoyée devant un tribunal militaire encore moins répressif que le premier puisque, de cinq ans, le châtiment est réduit à quatre mois... Et toujours avec sursis !



C'ETAIT... HISTOIRE DE RIRE

La similitude entre le Palais et le théâtre m'a toujours frappé. Tous deux me passionnent et si j'éprouve une préférence pour le premier, c'est que les rôles y sont généralement mieux tenus.

On peut évidemment discuter cette opinion et même la trouver profanatoire. L'autre jour, en tout cas, elle trouvait une piquante confirmation, à la Cour de justice, par l'examen d'une cause où tous les personnages, sans aucune exception, appartenaient au monde du théâtre. L'inculpé ainsi que les témoins (sauf un qui était d'ailleurs directeur) étaient des électriciens attachés à une entreprise fournissant du personnel aux différentes scènes parisiennes et lorsque l'un d'eux cherchait à se remémorer une date, il disait comme eût dit un acteur : « C'est lorsque j'ai débuté au Michel » ou bien : « Je venais de finir aux Mathurins »...

On reprochait à l'inculpé, André Dubois, une bien étrange conduite prêtant aux pires soupçons. Adhérent au P.P.F. il avait soudain quitté son emploi d'électricien et passé des coulisses du

théâtre de l'Atelier aux ténébreux couloirs des fameux services allemands du Quai d'Orsay, non sans avoir laissé à l'Atelier un souvenir : son nom et l'insigne de la Milice gravés dans un coin du « plateau ».

Et qu'allait donc faire André Dubois dans cette galère boche ? Il s'en est vanté à des camarades : du « dépistage de réfractaires », c'est-à-dire la plus basse, la plus infecte besogne de mouchardage. Il n'a, il est vrai, que dix-neuf ans. Ce sera sa seule excuse... Il possède l'assurance téméraire de la jeunesse. Et ce « culot », pour tout dire d'un mot, s'accompagne désagréablement d'une précocité rancœur ; une rancœur d'homme mûr et aigri. Nullement intimidé par l'appareil judiciaire (il a l'habitude de la mise en scène), il « discute le coup » avec le président Gaché, lorsque celui-ci lui reproche d'avoir affiché des sentiments germanophiles :

DUBOIS (*l'index levé*). — Minute !... J'ai dit seulement que les Allemands avaient fait de belles choses et que nous autres, Français, nous devrions en prendre de la graine.

Un rien, n'est-ce pas ? Les murmures qui s'élèvent montrent que l'auditoire, n'appréciant pas ce rien, « emboîte » l'électricien.

Dubois affirme que les Allemands l'embauchèrent comme secrétaire et non pour rechercher les jeunes Français réfractaires au S.T.O.

LE PRÉSIDENT GACHÉ. — Voyons, vous vous en êtes vous-même vanté.

DUBOIS. — C'est possible, mais ce n'était pas vrai. Je l'ai dit pour épater.

« C'était... histoire de rire », eût dit Armand Salacrou.

LE PRÉSIDENT GACHÉ (*avec indignation*). — Moi, cela ne m'aurait pas épâté. Cela m'aurait dégoûté.

Dubois fut arrêté au moment de la Libération. Un de ses anciens collègues, qui travaillait au théâtre de l'Étoile, apprit que, revenu à son ancien métier, il dirigeait les feux de la rampe à l'Empire. Avec quelques camarades, il alla le cueillir et ce fut sur l'impérial plateau de l'avenue de Wagram une scène imprévue et impromptue.

LE PRÉSIDENT GACHÉ. — Très maître de vous, vous diiez : « Oui, je suis P.P.F. ! »

DUBOIS (*interrompant*). — Je l'ai été, mais je m'y suis déçu. Il y avait trop de vieux birbes là-dedans...

LE PRÉSIDENT GACHÉ. — Vous ajoutiez, toujours avec calme : « J'ai été collaborateur. Je suis un grand ami des Allemands et je ne changerai pas. »

M. Marcel Frugier, directeur-administrateur de l'Empire, vient à la barre confirmer ces odieux propos.

DUBOIS. — On m'a menacé. Un type a crié que je méritais douze balles dans la peau.

M. MARCEL FRUGIER (*avec vivacité*). — Il n'a peut-être pas eu tort.

Voilà une belle réplique de théâtre. La salle se retient d'applaudir.

Dubois n'aura pas douze balles dans la peau. Ses anciens camarades de travail, cités comme témoins, le méprisent mais leur pitié le ménagera. Il leur doit plus qu'une fière chandelle : mille bougies.

A son avocat aussi, M^e Robert Guy, opposant une jolie habileté aux justes et rigides réquisitions

de M. Treglos, commissaire du gouvernement. Dubois, en effet, s'en tire avec un an de prison, 20.000 francs d'amende et l'indignité nationale.

Un vrai billet de faveur !... Aussi, après l'audience, ai-je vu dans les coulisses sa surprise et sa joie...



A QUOI RÊVE UNE JEUNE FILLE

Denise Jolivet a dix-sept ans. C'est un âge bien tendre pour venir s'asseoir à la pire place de la Cour de justice : celle des traîtres.

Quand on vit cette enfant, toute menue, pénétrer entre deux gardes gigantesques dans le box des assises, plus d'un cœur se sentit naturellement envahi par la pitié et je ne crains pas de le dire, par son extravagance même, son histoire inclinait à ce sentiment.

Mais bientôt Denise Jolivet devait apparaître à nos yeux telle que l'avait dépeinte, dans l'exposé des motifs, le commissaire du gouvernement Fouquin : perverse, méchante, hostile et sans remords rendant, par son attitude, bien difficile la tâche de son avocat, M^e Auburtin.

Comme la Ninon et la Ninette du temps de Musset, les jeunes filles d'aujourd'hui font des rêves. On veut croire que les connaissent mal les gens qui les peignent rêvant, pour la plupart, à la gloire de l'écran.

Les rêves de Denise Jolivet n'étaient pas peuplés d'engagements mirifiques à Hollywood.

Elle rêvait, avant même de devenir électricienne, d'aborder une grande tribune politique et d'y répandre la bonne parole.

Le fâcheux était que cette tribune à quoi elle songeait fût celle du poste boche Radio-Paris. Et l'on vit cette Ninon extraordinaire se jeter aux pieds du répugnant Silvio qu'était Jean Hérold-Paquis pour lui réclamer le micro.

Epoustoufflé par tant de juvénile audace, Paquis proposa à l'impétueuse impétrante une épreuve dont elle se tira assez mal ; il lui demanda de rédiger un projet d'éditorial sur ce magnifique sujet : les mérites de la L.V.F.

Ces mérites, Denise Jolivet en était convaincue ; mais elle était moins sûre de son style et de son orthographe. Alors, malicieusement peut-être, Paquis lui proposa d'entrer à Radio-Paris, non pour y haranguer les foules invisibles, mais pour y ouvrir le courrier des auditeurs et le répartir entre les services.

Quelle désillusion !... Denise accepta néanmoins cette piètre besogne. Elle s'en fût sans doute vite dégoûtée si elle n'avait rencontré en la personne de son chef de service, nommé Moser, un homme qui lui plut beaucoup. Pensez donc : Moser ne cachait pas qu'il appartenait à la Gestapo ni d'avoir à son actif trois cents fusillades.

Denise Jolivet, enthousiasmée, lui offre ses bons offices en lui avouant être possédée par le démon du mouchardage. Il l'en félicite.

Et la voilà dénonçant à tour de bras, si l'on peut dire, une camarade de classe gaulliste trop ardente, un porteur d'armes, un cordonnier qu'elle veut faire déporter parce qu'il lui a mal réparé

une paire de chaussures et même une cartomancienne patriote.

Elle touchait des primes élevées (25.000 francs par prise). La vie était belle pour cette petite fille du parc Saint-Maur : robes champs-élyséennes, déjeuners « au noir » à 800 francs par tête.

Devant ses juges, tous les témoignages l'accablent. Deux de ses collègues de Radio-Paris, demeurées bonnes Françaises, Mmes Mercken et Klevel, viennent expliquer comment elles purent subtiliser deux de ses lettres de dénonciation.

Et voici, s'avançant à la barre, avec la majesté qui sied à sa fonction, la pythonisse livrée à la Gestapo et qui ne s'en tira que par miracle.

C'est une jeune et charmante femme, brune comme la dame de pique. Après avoir décliné sa double identité : Mme Lamouret, dite Jeannine la Gitane, elle s'exprime avec plus d'esprit que n'en ont d'ordinaire les voyantes en racontant comment Denise Jolivet, après s'être fait tirer les cartes, lui tira les vers du nez, afin de vérifier, d'ordre de Moser, s'il était exact qu'elle cachât dans son antre des réfractaires et des parachutistes.

On dit que les voyantes sont aveugles quand il s'agit de leur propre sort. L'excellente Jeannine la Gitane ne se défia pas et fournit même à la diabolique Denise les précisions nécessaires pour faire passer dans le maquis un frère... hypothétique.

Il faut rendre à la voyante, outre l'hommage patriotique qu'elle mérite, cette justice qu'elle prédit à Denise Jolivet la défaite de l'Allemagne.

Mais elle ne lui prédit pas qu'elle serait, quelques jours après cette défaite, condamnée à cinq ans de travaux forcés comme il advint.

LE GENDARME
EST SANS VERGOGNE

Le gendarme Demarecaux n'est certes pas un parent spirituel de son collègue Labourbourax, immortalisé par Courteline. Labourbourax fut sans pitié. Demarecaux est sans vergogne. De service au fort de Charenton (transformé en lieu d'internement), il s'est permis, au mépris des règlements, d'apporter à la femme d'un détenu opulent une lettre de son mari lui réclamant 100.000 francs pour ses menus plaisirs ; puis, au mépris cette fois de l'honnêteté, de rapporter à son destinataire cette somme amputée d'une petite commission de 25.000 francs, qu'il s'est généreusement octroyée.

Demarecaux comparait devant le tribunal militaire en compagnie de son corrupteur, M. Pierre Foucret, administrateur de sociétés, et de la femme de celui-ci, Parisienne suprêmement élégante.

L'avocat de Mme Foucret, M^e Lionel de Tastes, brossera tout à l'heure un tableau pittoresque et édifiant de la vie que menait, au lendemain

de la libération, au fort de Charenton, la foule hétéroclite des détenus : collaborationnistes, trafiquants du marché noir, gros messieurs suspects et petites femmes embochées et débauchées. Disposant pour la plupart de beaucoup d'argent, ils faisaient bombance : au milieu des flots de champagne, les parties de baccara succédaient aux pokers monstres et précédaient des parties d'un autre genre sur lesquelles nous jetterons un voile pudique. C'est qu'à cette époque l'administration pénitentiaire était désorganisée.

Que ces extravagances charentonnesques aient quelque peu tourneboulé la cervelle de Demarecaux, qui est tout jeune (vingt-sept ans), on aimerait à pouvoir le penser pour l'honneur de la gendarmerie, corps d'élite dont la probité est proverbiale.

Mais son comportement à l'audience, où l'assiste M^e Chiarisoli, est si désinvolte, ses soudains éclats de rire tellement inopportuns qu'on comprend fort bien que le colonel-président Berge le malmène quelque peu et que le commissaire du gouvernement, le commandant Jacques Moutet, s'exaspère à le voir jouer l'idiot intégral au point de lui lancer cette apostrophe :

— Vous êtes un finaud !

Qu'on apprécie les répliques de ce singulier représentant de la maréchaussée :

LE COLONEL BERGE. — Vous avez commencé par réclamer à Foucret une commission de 10.000 francs. Puis vous avez porté successivement vos prétentions à 15.000 francs et à 25.000 francs. Vous lui avez dit : « Ce n'est pas beaucoup pour ce que je risque ». Ce qui prouve que vous vous rendiez parfaitement compte de votre acte.

DEMARECAUX (*hilare*). — Mon colonel, il n'était pas interdit aux détenus d'avoir de l'argent.

LE COLONEL BERGE. — Vous vous êtes livré à un marchandage éhonté.

DEMARECAUX (*toujours hilare*). — Oh ! je croyais que ce monsieur me donnerait juste un petit quelque chose : un paquet de cigarettes. (*Rires.*)

LE COLONEL BERGE. — Au moment de votre arrestation on a trouvé sur vous une somme de 55.000 francs. D'où provenait-elle ?

DEMARECAUX (*de plus en plus hilare*). — De mes petites économies.

Le colonel lui demande si, mari volage ayant planté là son épouse, il n'entretient pas une maîtresse coûteuse. A quoi Demarecaux, reprenant son sérieux cette fois, réplique presque indigné :

— Mais je ne donne pas d'argent aux femmes, moi !

M. Pierre Foucret se défend en homme d'affaires habile. Il n'a pas corrompu Demarecaux. C'est à un codétenu, aujourd'hui disparu, qu'il s'est adressé pour faire porter le S.O.S. à sa femme. Thèse que son avocat, M^e Bizos, développera en arguant que la corruption, pour être punissable, doit précéder et non suivre l'acte qui en est l'objet. Les juges militaires n'admettent pas ce raisonnement puisque, s'ils infligent au gendarme déshonoré un châtement sévère : trois ans de prison ferme, ils condamnent M. Foucret à six mois de la même peine.

Mme Pierre Foucret est acquittée, et c'est justice. Au cours de son interrogatoire elle apporte un détail savoureux. Après sa première visite, qui lui avait rapporté 25.000 francs, Demarecaux

vint la revoir pour lui dire qu'il s'était bien acquitté de sa mission (!).

Mme FOUCRET. — Je lui demandai si mon mari lui avait donné quelque chose, il me répondit négativement. Je le crus et lui glissais 5.000 francs. Il se montra résistant (*sic*). J'insistai en lui disant : « Vous achèterez un sac à votre femme ». Alors il les prit.

Décidément Demarecaux s'était trompé de vocation.



CHUTE D'ARISTIDE LE JUSTE

INLASSABLE prospecteur des curiosités correctionnelles, le bon et érudit greffier Joubert m'entraîne loin des tristesses et des horreurs quotidiennes de la Cour de justice vers les hauteurs de la 13^e Chambre, son fief. C'est pour m'y présenter, non point en liberté, mais garnissant (de manière fort agréable, ma foi !) le premier rang du box des détenus, Aristide le Juste, sa jeune épouse et sa petite amie.

De son vrai nom Aristide Levroux, le premier nommé du trio est un garçon de vingt-huit ans, aux allures incontestablement zazoues, bref de taille, long de discours. Sa femme est une petite blonde potelée au visage de communiant(e) anémique que le garde assis à sa gauche surveille d'un regard où il entre sûrement autant de sympathie apitoyée que de vigilance.

La rivale est une exacte réplique en brun de la légitime. Même calibre, même expression ! Aristide le Juste ne fait décidément pas montre d'un éclectisme extravagant.

En revanche, il a déployé dans les faits qu'on lui impute à charge, d'une part, une audace

coupable, d'autre part, une équité qui justifie le surnom que je me suis permis de lui donner ici. Aussi infidèle comptable qu'infidèle mari, il s'est emparé d'une somme de 157.000 francs appartenant à son patron. Après quoi, il remporta une seconde victoire, aussi blâmable, en enlevant la femme d'un de ses amis, le meilleur, j'imagine.

Les « fugueurs » ne partirent pas pour Venise, encore peu accessible aux couples amoureux, mais, comme dit la chanson :

*Vers le beau Saint-Etienne (Loire)
Où l'on fabrique tour à tour
Des fusils, instruments de gloire,
Et des rubans, gage d'amour.*

Et c'est à Saint-Etienne (Loire), puis à Lyon, où il emmena ensuite sa conquête, qu'Aristide se montra véritablement « le Juste ». Amant munificent, et pour cause, il combla sa maîtresse de cadeaux utiles : manteaux, chaussures, robes légères, sacs, mais chacun de ces dons s'accompagnait d'un envoi identique à l'épouse délaissée. C'était sa manière de se faire un peu pardonner sa fugue, son *Vergissmeinnicht* !

C'est ce que remarque le président et je m'aperçois à cet instant que si, encore que de carnation opposée, la femme et la maîtresse m'apparaissent si semblables l'une à l'autre, c'est qu'elles sont pareillement chapeautées, et non sans chic, par la même modiste stéphanoise ou lyonnaise.

Les deux femmes usent d'un système de défense identique. Elles ignoraient la source impure de l'argent qui leur a valu tant de belles choses.

Mme Levroux le jure « sur ce qu'elle a de plus sacré » sans préciser ce que c'est. Mais sa belle

assurance tombe devant cette observation du président :

— Voyons, le patron de votre mari est venu chez vous après sa disparition et il vous a fait part de son indélicatesse.

Mme Levroux réplique simplement par cette phrase superbe :

— Oh ! ça, il ne m'a pas dit ça comme ça !

Témoin, le patron d'Aristide est un importateur au nom imprononçable qui a l'air de s'être fraîchement importé lui-même. Il s'explique en français avec un accent composite dont Maurice Barrès disait qu'on ne l'entend que dans les trains de la Compagnie des Wagons-Lits.

LE PATRON D'ARISTIDE (*contemplant celui-ci d'un air sévère*). — Qué vous êtes l'oultime des bandits.

ARISTIDE (*très vexé*). — Oh ! alors, vous allez un peu fort.

LE PATRON D'ARISTIDE. — Mossié lé jury, jé l'ai commandé d'aller à la banque changer billets vieux pour billets neufs. Il n'est pas révénu et il a gardé avec l'argent ma carte alimentaire et mon *passéporto*.

ARISTIDE (*fièrement*). — Vos papiers, vous les aurez ; ils sont au greffe de la Santé.

M^e Mollet-Viéville assiste la maîtresse qui s'en tire avec deux mois de prison. Aristide Levroux et sa femme, qui n'ont pas de défenseur, sont respectivement condamnés à quinze mois et six mois de prison.

Ces dames laissent couler quelques larmes discrètes, cependant qu'Aristide, très calme, leur murmure en quittant le box... et en connaisseur :

— C'est juste, mes chattes ! C'est juste !

PROSPER CHEZ LES FRITZ

PROSPER (Youp la boum !), chéri de ces dames et roi du macadam, ainsi que nous l'enseigna doctement M. Maurice Chevalier, c'est exactement André Fontbonnat, dit naturellement Dédé, un « fortiche » assez connu dans les parages de la porte Saint-Denis, tout ébaubi de se trouver à la pire place, dans le cadre solennel d'une Cour de justice, au lieu de comparaître comme à l'accoutumée dans l'enceinte moins tragique de la police correctionnelle où il discute le coup avec assez d'aisance pour avoir écopé, une fois, d'une rallonge pour outrages à magistrat.

Mais Dédé n'est pas homme à être intimidé bien longtemps, et à peine le président Boyer lui a-t-il donné la parole qu'il en use largement. Ce sera avant tout pour dire leur fait aux faux frères de son café favori, le « Tout va Bien », qui l'ont *donné* le jour de la Libération. Écoutons-le parler comme il sait le faire :

DÉDÉ. — Et aujourd'hui, il n'y a pas un de ces salauds pour venir déposer contre moi. C'est comme les concierges, très forts pour faire arrêter les gens. Après cela, tous planqués. Mais qu'ils

viennent, qu'ils viennent ici, les clients du « Tout va Bien ».

Dressant sa haute taille de gars bien balancé, Dédé jette un long regard de défi vers le fond de la salle. Comme personne, naturellement, ne s'avance, il enchaîne :

— C'est tout de même fort de café me faire passer pour un copain des Boches, moi qui n'ai jamais pu les blairer.

LE PRÉSIDENT BOYER. — Vous n'en êtes pas moins parti comme volontaire en Allemagne en septembre 1942.

DÉDÉ. — Si je suis parti, c'est la faute à la mairie du 9^e arrondissement. Ils m'ont inscrit comme chômeur à cause de mon casier judiciaire.

LE PRÉSIDENT BOYER. — Il est évidemment bien garni.

DÉDÉ. — Y a des erreurs. Ainsi ma première condamnation pour vol... J'ai pas volé.

LE PRÉSIDENT BOYER. — Oh ! nous n'allons pas réviser vos procès.

DÉDÉ. — D'accord. Mais tout de même, mon « outrage à magistrat »...

LE PRÉSIDENT BOYER (*souriant*). — Je n'en parlais pas par discrétion : nous sommes au-dessus de cela.

DÉDÉ (*magnanime*). — Moi aussi.

De retour d'Allemagne, Dédé s'empressa de s'enrôler à la Légion Speer, filiale de la formation Todt. On lui donna un bel uniforme qui fit sensation du faubourg Saint-Denis au faubourg Montmartre. C'est en cette tenue d'un vert symbolique qu'il se présenta devant la Chambre des appels correctionnels dans le dessein de faire diminuer une peine de dix-huit mois de prison

prononcée contre lui par les magistrats de première instance, pour vagabondage spécial... Ah ! les femmes !...

Mais le président des appels correctionnels (c'était peut-être M. Benon), éprouva une telle impression à la vue de ce cheval de retour harnaché à l'allemande qu'il jugea plus prudent de renvoyer l'affaire *sine die*. Pas d'histoires !

DÉDÉ. — Total : je ne suis pas encore jugé définitivement pour c'te chose. Vous comprenez, en première instance, j'avais un avocat qui ne devait pas être de la partie. j'avais pas comme aujourd'hui M^e Colonna-Santini.

LE PRÉSIDENT BOYER. — C'est un très heureux choix.

M^e Colonna-Santini rougit de confusion.

Dédé dit maintenant son anxiété d'être présent quand sera évoquée de nouveau son affaire de vagabondage spécial, afin d'éviter un itératif d'appel.

LE PRÉSIDENT BOYER. — Je vois que vous connaissez la musique !

Le commissaire du gouvernement M. Treglos requiert sans sévérité excessive contre Dédé en ce qui concerne ses exploits germanophiles.

Dédé s'en tire avec trois années de prison, peine à laquelle s'ajoute la sauce, à savoir l'indignité nationale et la confiscation des biens de Dédé... c'est-à-dire ses beaux yeux qui font parfois pleurer les dames.

Dédé demeure visiblement accablé devant ce verdict, pourtant indulgent... Va-t-il récidiver ses outrages à magistrat ? Non, il exhale simplement dans un immense soupir toute sa peine et toute sa rancœur.

Exit Prosper (Youp la boum !)

POUR DU BEURRE

J'AIME la quiétude de la 16^e Chambre, paisible enceinte correctionnelle si bien cachée au-dessous des dramatiques et tumultueuses chambres de la Cour de justice que les curieux n'en trouvent guère le chemin, en quoi il faut les plaindre, car on y rend, toujours sans larmes et parfois avec le sourire, d'excellente justice.

Le président Jean Hérold y assume le rôle délicat de juge unique. A de hautes qualités professionnelles, il joint celles, plus rares, que confèrent un esprit compréhensif et un cœur sensible. Il mène les débats avec une dignité qui ne dédaigne pas de s'accompagner de belle humeur et c'est peut-être parce qu'il est le petit-fils du compositeur de *Zampa* et du *Pré-aux-Clercs* que ses jugements ne manquent jamais de mesure.

Georgette Aubossus ne se doute pas que c'est à tout prendre une bonne fortune de comparaître devant lui. C'est que son cas n'est pas de ceux qui peuvent aisément induire un magistrat à l'indulgence. Bien au contraire : déjà condamnée à trois reprises pour escroqueries et abus de

confiance, sa blâmable qualité de récidiviste impose une sévérité accrue.

Les faits qui amènent dans le box cette assez jolie fille, longue, flexible, aux yeux caressants sous un front rebelle, attestent une fière audace.

LE PRÉSIDENT HÉROLD. — Vous abordiez dans la rue les personnes susceptibles de s'approvisionner au marché noir, et vous leur proposiez du beurre. Vous aviez dans un petit pot un échantillon du produit. Vous leur faisiez goûter. Il était excellent. Ensuite, que se passait-il ? Allons, dites-le vous-même.

Peu encline à faire valoir ses dons oratoires, Georgette Aubossus se contente de se dandiner dans le box, telle une toute petite fille à qui l'on demande en vain de « dire sa fable ». C'est, au reste, une fable qu'elle a à conter au tribunal. Elle s'y décide enfin.

GEORGETTE AUBOSSUS. — J'emmenais ces personnes chez moi et je leur donnais le beurre.

LE PRÉSIDENT HÉROLD. — Vous leur donniez le beurre ? Manière de parler... Vous leur remettiez au tarif de six cents francs la livre un paquet coquettement enveloppé dans du papier blanc. Mais ce paquet ne contenait pas du beurre conforme à l'échantillon. Il contenait un mélange, peu comestible, de sable et de terre. (*Hilarité.*)

Le magistrat souligne que la prévenue prenait soin de dire aux acheteurs : « N'ouvrez pas le paquet, on pourrait nous surprendre. » Au surplus, elle changeait d'adresse tous les jours. Quel métier !

Deux acheteurs, de l'un et l'autre sexe, n'ont pas craint de venir à l'audience exposer publiquement comment ils avaient été roulés. A chacun

d'eux, le président Hérold ne manquera pas de remontrer, sans y insister, qu'ayant favorisé le marché noir, ils ne sont pas eux-mêmes exempts de tout reproche.

Le premier est une vieille dame très élégante. Elle arbore un beau chapeau et un beau sourire, sortant l'un et l'autre de chez le bon faiseur.

LA VIEILLE DAME (*montrant l'inculpée*). — J'ai été surprise d'entendre madame s'exprimer ici sans aucun accent. Quand elle m'a proposé du beurre, elle parlait avec l'accent d'une paysanne normande. Elle me disait que son beurre venait « tout drèt » d'Isigny où son oncle était maire et fournisseur de la Cour d'Angleterre. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT HÉROLD. — Et pour six cents francs vous avez eu droit à un mélange de sable et de terre.

LA VIEILLE DAME. — Douze cents francs ! J'ai acheté deux paquets... Et j'ai oublié chez elle mon parapluie. Ça c'est le bouquet. (*A la prévenue.*) ... Madame si vous pouviez au moins me rendre mon parapluie. J'y tiens beaucoup. C'est un souvenir.

Georgette Aubossus paraît indignée.

GEORGETTE AUBOSSUS. — Mais je ne l'ai pas vu votre parapluie. Pour qui me prenez-vous ?

LA VIEILLE DAME. — Pour qui je vous prends ? Ah ! ça, c'est encore plus le bouquet ! (*Rires.*)

Le second témoin est un quinquagénaire d'allure martiale qui s'intitule « pédicure para-médical ». Il dépose brièvement et d'une voix éclatante.

LE PÉDICURE. — Je rapporte le paquet à ma femme. Elle le flaire et me dit : « Je parie que tu t'es fait encore rouler. » Heureusement pour moi, je n'ai pas tenu le pari. (*Rires.*)

Sur quoi, le pédicure s'éloigne d'un pied léger.

Un rigoureux réquisitoire du substitut Coester, une délicieuse et aérienne plaidoirie de M^e Paul Baudet, commis d'office pour défendre la marchande de sable muée en pseudo-crémère, à qui le spirituel avocat accole poétiquement l'épithète de « marchande de rêve » et voilà la prévenue condamnée à huit mois de prison et à vingt ans d'interdiction de séjour.

Mais, disons-le tout bas, cette dernière sanction, qualifiée par la loi de peine accessoire, est dans la pratique peu appliquée. En somme, elle compte pour du beurre...



UN AMI VIENDRA VOUS VOIR CE SOIR

LA comparution, devant la Cour de justice de Versailles, de la marquise de Villefranche et de son époux ne m'inspirera pas de faciles et dérisoires plaisanteries. Je ne fredonnerai pas ironiquement : « Tout va très mal, madame la Marquise. » D'abord, parce que, en fin de compte, tout est allé très bien, j'oserai dire, miraculeusement bien, pour elle comme pour lui. Ensuite parce que je tiens pour lamentable qu'une aberrante passion politique ait obnubilé des gens bien nés, apparentés aux plus grands noms de France et de Belgique, au point qu'ils se soient mis dans la détestable situation de venir s'asseoir sur le banc où prirent place Landru et Weidmann.

Il y eut, au cours des terribles années que nous venons de vivre, de nombreux aristocrates qui, dans la Résistance, mêlèrent leur héroïsme et leur sang à ceux de gens du peuple et de bourgeois. Il y eut aussi, parmi eux, pléthore de fétichistes de Pétain, prompts à répondre invariablement à quiconque tentait de les convaincre qu'ils s'abu-

saient, par cette mélopée : « Je suis le Maréchal ; je suis le Maréchal. » (Jusqu'à l'île d'Yeu exclusivement !)

Les Villefranche, eux, suivaient avec ravissement le maréchal Rommel, leur hôte recherché, fêté, adulé, quand il daignait leur faire l'honneur et la joie de venir chasser sur leur domaine de Villarceaux.

Leur livre d'or — l'une des pièces à conviction du procès — s'orne de l'orgueilleuse signature du vaincu d'Afrique.

Subjugués par le fascisme en Italie où ils passent chaque année quelques mois dans un palais leur appartenant, les Villefranche en étaient venus à considérer comme un jour de gloire le 10 juin 1940, qui marqua l'entrée des Allemands dans la région de Villarceaux et à offrir à tous les membres du personnel du château une timbale d'argent sur laquelle était gravée cette date faste.

Dans le même temps, un jeune garde-chasse soupçonné de gaullisme (pouah ! quelle horreur !) était proprement mis à la porte avec prière d'aller ailleurs aimer sa patrie.

Entendu comme témoin, un autre garde-chasse, M. Juteau, cite ce joli mot prononcé par « madame la Marquise », le soir de la Saint-Hubert :

— Je préfère que le gibier aille aux Allemands qu'aux Français...

Et quel tableau que celui, brossé par d'autres témoins, de Rommel émerveillé et repu, quittant le château avec une escorte de camions chargés de victuailles et singulièrement de porcs. Ah ! les cochons de Villarceaux !...

Le président Pihier tente de faire toucher du doigt aux Villefranche l'odieux de leur compor-

tement. Leurs lèvres demeurent fleuries d'un pâle sourire d'indifférence mondaine.

Le magistrat reproche-t-il au marquis d'avoir signé l'engagement à la L.V.F. d'un fils de dix-huit ans (le malheureux enfant y laissa sa peau) ? Le marquis répond :

— J'ai pris des renseignements sur la L.V.F. On m'a dit que c'était bien.

Marcel Proust eût aimé cette réponse faite avec cet accent irrésistible des cours royales, qu'imitait si joliment Saturnin Fabre, dans la *Fleur des pois*, de Bourdet.

De très haute taille, le marquis et la marquise ont, il faut en convenir, de la branche. Avec sa barbe blanche de coupe florentine, le marquis ressemble beaucoup au défunt prétendant au trône, le duc de Guise, père de l'actuel comte de Paris.

La marquise, née Thérèse de Mérode, est de fière allure.

Il est dommage pour elle qu'un de ses hôtes allemands témoignant de plus de franchise que de reconnaissance du ventre, ait pu dire d'elle :

— C'est une grande dame mais une mauvaise Française.

Trois authentiques Résistants viendront la peindre sous d'autres couleurs : ils allaient être fusillés quand son intervention les rendit à la liberté.

— Mes maîtres étaient tout ce qu'il y a de plus collaborateurs et ils avaient le bras long pour certaines choses, était venu dire, avant eux, un ancien cuisinier du château, Jacques Deguet.

Ceci explique peut-être cela, et l'on conçoit que les jurés aient pu considérer comme rédemp-

teur le geste de la marquise très habilement exploité par M^{es} Tiercin (de Mantes) et Fournier (de Versailles).

La marquise est acquittée, le marquis condamné seulement à six mois de prison. Mais tous deux sont frappés de la flétrissure morale de l'indignité nationale... sans confiscation de leurs biens, toutefois !

La justice de cette démocratie qu'ils exècrent leur a été extraordinairement clémente. Ils le comprennent et leur pâle sourire mondain s'épanouit soudain en une robuste et franche rigolade plébéienne.



« LA CONCIERGE EST DANS LE NAZISME »

LE jour maudit de juin 1940 où les armées allemandes souillèrent le sol parisien, Mme Arnouil, veuve d'un frotteur auvergnat et concierge d'un immeuble sis 14, rue Louis-Philippe, à Neuilly, se rappela opportunément que, née Anna Krause, elle avait vu le jour un demi-siècle plus tôt dans une petite ville de Prusse et elle eut, pour la première fois, la claire notion que le sang de la « race supérieure » coulait dans ses veines. Elle ne se gêna pas pour le faire assavoir à tout le quartier et elle orna incontinent sa loge d'un portrait du Führer posé sous un écriteau qui pouvait d'ailleurs prêter à confusion, puisqu'on y lisait ces mots amphibologiques : « On est prié de dire son nom après 10 heures. »

Sûre de la victoire de ses compatriotes, comme l'allait être ce compatriote de son défunt époux, Pierre Laval, Anna Krause pouvait évidemment tout se permettre et elle n'y manqua pas.

Officiers, sous-officiers et soldats de l'armée d'occupation affluèrent chez elle. Ils y trouvaient

bon souper, bon gîte... et le reste, car Anna Krause avait trois filles qui, se sentant elles-mêmes plus Teutonnes qu'Arvernes, estimaient qu'elles n'avaient rien à refuser aux hôtes en uniforme de leur « Mutter ».

L'escalier de la paisible maison de la rue Louis-Philippe, vidée par l'exode, s'emplit du bruit incessant de chansons d'outre-Rhin, de rires sonores, de baisers longs ou furtifs, de portes s'ouvrant et se fermant de haut en bas de l'immeuble. Eau, gaz et Boches à tous les étages ! « So gemütlich, ach Gott !... » Ces messieurs ne demeuraient pas en reste de gracieuseté : ils payaient en marchandises pillées.

Les locataires revinrent peu après. Par les soins pieux des filles de Mme la concierge, des banderoles avaient été collées sur les carreaux de la loge. Ils y lurent : « Vive Hitler, notre vénéré maître ! Vive Pétain ! Vive Laval ! »

Sur le seuil de sa porte, Anna Krause, sûre de leur colère et de leur indignation, mais sûre aussi qu'ils n'en pouvaient rien dire, les narguait, silencieuse, hautaine, avec aux lèvres un mauvais sourire de triomphe.

Cependant, le défilé des guerriers feldgrau, qui n'avaient pas seulement soif d'alcool, se poursuivit jusqu'au jour où les filles d'Anna Krause partirent, enthousiastes volontaires, travailler en Allemagne, tandis qu'un de leurs frères s'engageait dans la L.V.F. et un autre (seize ans !) dans les Waffen S.S. Un troisième s'enfuit, écœuré.

Admirons une fois de plus les malices du dieu Hasard. Anna Krause comparait devant la Cour de justice le jour où les Russes entrent à Berlin,

ce qui incite le président Picard à cette réflexion opportune :

— On vous a coupé les cheveux au moment de la libération et vous avez dit : « Hitler revendra à Paris avant que mes cheveux aient repoussé. » Ils ont repoussé.

Anna Krause a effectivement retrouvé sa tignasse fauve, et si Hitler revient à Paris, ce sera chargé de chaînes. Elle soupire douloureusement. C'est une puissante matrone à la taille de grenadier poméranien, aux mains de lutteur.

Elle se plaint d'avoir été brutalisée au moment de son arrestation.

— On m'a « pattue », dit-elle, c'est « tégoutant » !

Dégoûtant ? C'est ainsi précisément qu'on peut et qu'on doit même qualifier son comportement.

Au moment de la bataille d'Egypte, Anna Krause compléta la décoration de sa loge en accrochant à la droite de la photographie d'Adolf Hitler celle du maréchal Rommel.

Quand Rommel fut battu, elle expulsa son image.

Enfin, quand les événements commencèrent à tourner mal pour l'Allemagne, elle dépérit. Son abondante poitrine fondait sous les coups du destin. Elle se raccrochait à tous les espoirs. C'est ce qu'observe encore le président Picard.

LE PRÉSIDENT PICARD. — Quand était publiée une nouvelle que vous jugiez favorable à l'Allemagne, vous exultiez et vous clamiez : « Vous voyez, nous gagnons », vous identifiant ainsi aux ennemis de votre pays d'adoption.

ANNA KRAUSE. — « Ach, ch'aime bien la France ! »

Parole impie dans sa bouche.

C'est en vain qu'une habile avocate, Me Renée Garnier, étendra sa pitié féminine sur sa triste cliente.

La sentence : cinq ans de travaux forcés, arrache à Anna Krause ce murmure sombre et impie : « Ach ! Donnerwetter ! »



CLEOPATRE CHEZ LA PHARMACIENNE

C'EST au coup de 2 heures de l'après-midi, que m'est apparue Cléopâtre. Non pas dans cette Egypte moissonneuse
Que le Dieu-Nil arrose et le Dieu-Nil
 [féconde.

Plus simplement, plus prosaïquement à la 12^e Chambre correctionnelle.

Le Palais est officieusement en vacances. Deux uniques Chambres de vacations restent ouvertes : la 12^e et la 16^e. On y refuse du monde. Le box est plein ces jours de fête et la justice rendue à la chaîne — 60 à 80 prévenus dont le sort est réglé en trois heures d'horloge — par un magistrat unique.

J'admiraïs donc lundi les exploits de sprinter de la loi pénale accomplis par l'alerte président Duval, des lèvres de qui tombaient tour à tour acquittements et condamnations, souvent avant que j'eusse le temps de saisir de quoi il retournait.

Tout à coup sa voix s'éleva :

— N^o 56... Cléopâtre Terrier, levez-vous.

Et Cléopâtre se leva et je jugeai aussitôt que

cette très jolie fille, blonde, au port impérieux, n'était point indigne d'un prénom si lourd à porter. Vraiment, entourée non pas de Nymphes et d'Amours, telle Cléopâtre n° 6 s'avançant à la rencontre de César, mais de clochards mal lavés, Cléopâtre n° 56 avait l'air d'une reine.

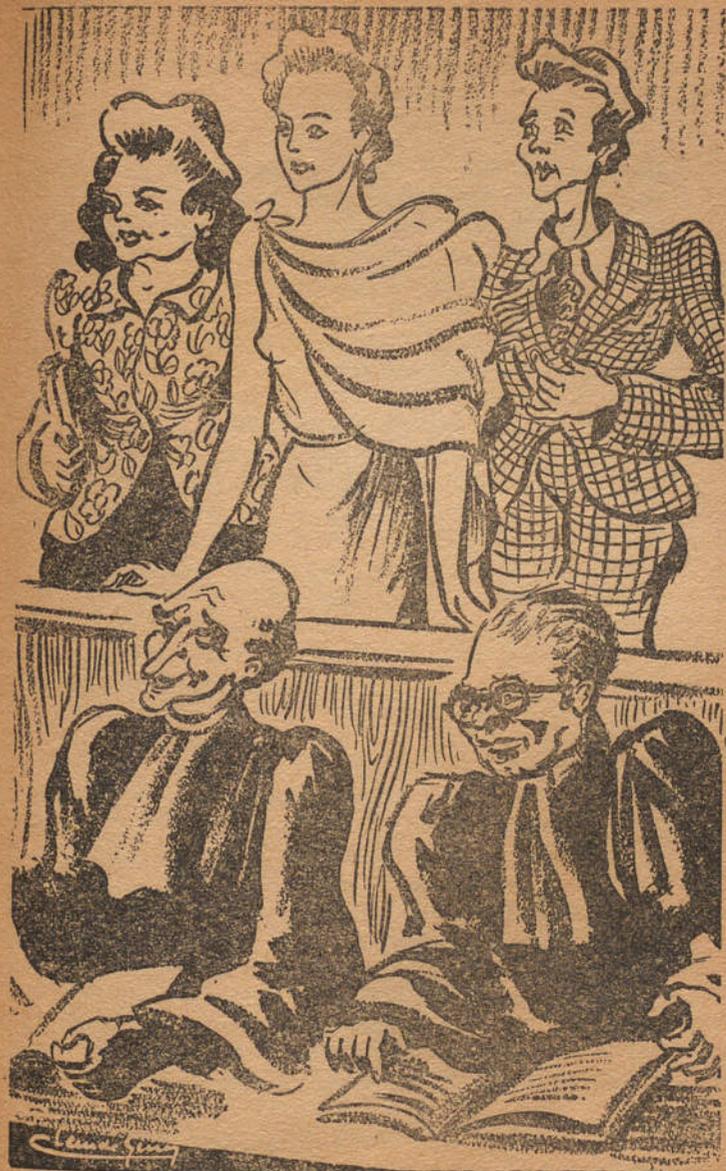
Quelle déception quand le président Duval ajouta :

— Vous êtes inculpée de trafic de stupéfiants et de cambriolage. Vous n'avez que vingt-cinq ans et pourtant votre casier judiciaire s'orne déjà de sept condamnations, dont cinq pour usage et trafic de stupéfiants. Vous êtes une intoxiquée et tous vos malheurs viennent de ce vice.

Pascal eût exprimé cette pensée du président Duval en disant que le nez de Cléopâtre, s'il eût été moins accessible à la drogue, toute la face de son destin aurait été changée.

Son destin ? Savant expert, le Dr Paul Gouriou l'indique au tribunal en un rapport à la fois scientifique et spirituel. Il montre en Cléopâtre une danseuse débutant, presque enfant, au célèbre cirque Fanny, remarquée par un régisseur du Moulin-Rouge pour son extraordinaire aisance à faire « le grand écart et le pied à main », entrant comme pensionnaire dans cette grande maison, où elle parvient, à force de qualités de toutes sortes, à la dignité de femme nue...

Carrière cahotique, hélas ! puisque fréquemment interrompue par des vicissitudes judiciaires dues à l'amour excessif pour la coco et l'héroïne. Et le distingué Dr Gouriou qui certainement s'est penché longuement sur le cas de Cléopâtre de déclarer : « Les ravages de la drogue sur son



Cléopâtre chez la Pharmacienne

organisme contrastent avec la fraîcheur de son corps. » Ce corps dont il ajoute qu'il est par certaines marbrures de la peau celui d'une femme panthère. Pas moins !

Pendant le président Duval enchaîne :

— Cette fois, vous avez commis une chose très grave. Vous vous êtes introduite de nuit, en forçant la porte, dans la boutique d'une pharmacienne de la rue des Vinaigriers. Vous aviez dit auparavant à vos deux amis qui sont ici inculpés de recel : « Je n'ai plus de drogue, je vais faire un cassement (c'est-à-dire un cambriolage) pour m'en procurer. »

A ce moment se lèvent, ayant oublié de le faire jusqu'ici, ses deux complices : Joséphine Gorin, une bonne grosse épanouie, et Serge Guéret un éphèbe aux allures inquiétantes, qui reconnaît très volontiers qu'à Montmartre on l'appelle Sergine. N'insistons pas.

LE PRÉSIDENT DUVAL (à Cléopâtre). — Vous vous êtes présentée un soir chez cette pharmacienne. Vous lui avez dit que votre mère étant malade, vous viendriez peut-être la nuit chercher des médicaments. Elle vous a répondu que la pharmacie était fermée la nuit. Sûre alors de n'être pas surprise vous êtes revenue à 2 heures du matin et vous avez opéré en professionnelle du cambriolage. Vous avez notamment dérobé 462 ampoules d'héroïne.

Serge et Joséphine se défendent d'avoir caché chez eux la précieuse drogue.

LE PRÉSIDENT (à Serge). — Vous vous êtes vanté d'avoir *planqué* un flacon de poudre d'héroïne.

SERGE (avec le cri d'une biche effarouchée). —

Oh ! mon Dieu, « planqué ! » Est-ce que j'emploie des mots pareils ?

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes d'ailleurs drogués tous les trois.

Ces trois de la drogue se sont offert le luxe de deux avocats : M^{es} Jatteau et Beaurain dont la verve habile autant qu'amusante incite le président Duval à l'indulgence : quatre mois à Cléopâtre trois mois à Joséphine et deux mois à Serge. Un vrai tarif de vacances ! Et pas d'interdiction de séjour !

Le trio s'en va enchanté. Ecartant les gardes qui l'escortent, Cléopâtre, le sourire aux lèvres, lance à son « bon juge » un « Merci, mon président ! », digne sinon d'une reine d'Égypte, du moins d'une femme nue du Moulin-Rouge.



LE LAMPISTE DE CHATELDON

EN entrant à la première Chambre civique où j'allais le voir juger, je n'avais vraiment aucun souvenir d'avoir connu jadis Jacques Boudot, l'ancien chauffeur de Pierre Laval.

Il fallut pourtant me rendre à l'évidence quand je vis Boudot s'avancer vers moi, son large visage éclairé par un sourire d'une mélancolie résignée et me saluer fort courtoisement en me rappelant le temps d'avant guerre, où il avait servi successivement plusieurs grands hommes politiques aujourd'hui périmés, aux opinions divergentes.

On ne retrouve cette constance dans des fidélités successives que chez MM. les Préfets et Sous-Préfets.

Boudot compte de longue date parmi les chauffeurs d'Excellences. Entré à la Préfecture de Police en 1928 comme gardien de la paix, il fut nommé automobiliste en 1936 et appelé en cette qualité à conduire la camionnette de Police-Secours sur le périmètre du 13^e arrondissement.

As du volant, il fut bientôt affecté à une clientèle

plus reluisante que celle des indésirables de la voie publique, puisqu'on le spécialisa dans le service des ministres sans chauffeur sinon sans portefeuille.

Au mois de juin 1940, Boudot se retrouva sans occupation, replié avec sa femme et ses quatre gosses dans son village natal de l'Allier à quelques kilomètres de Vichy. Périlleux voisinage ! Boudot n'échappa pas au mirage de la capitale provisoire, flaira le vent et, à la gendarmerie, apprit que Pierre Laval, alors ministre d'Etat, était à la recherche d'un bon chauffeur qui le conduisit chaque jour de sa demeure de Châteldon à son bureau de l'Hôtel du Parc et réciproquement. A ce service s'ajoutaient quelques voyages à Paris qui n'étaient pas faits pour déplaire à Boudot.

Il posa sa candidature et fut agréé. Un gendarme l'avait éclairé en ces termes pittoresques mais exacts sur son nouveau patron : « On peut tout lui demander sauf de l'argent et des cigarettes. »

Boudot fut heureux. Pas très longtemps, car le 13 décembre, tout flic qu'il était, le commissaire Mondanel le coffra. Il prit assez philosophiquement la chose en songeant que son patron, devenu pourtant chef du gouvernement, subissait le même sort par la commune volonté, mystérieuse pour lui, du Maréchal et de M. Peyrouton, ministre de l'Intérieur. Mais, dès qu'il fut libre, il prit le large sur l'air de « Ah ! vivement Paname... » Il retourna tout droit à son cher boulevard du Palais. Une grosse déception l'y attendait : on n'avait pas besoin d'un gardien de la paix sortant du « gnouf ». Adieu, Boudot !

Il fallut, quelques mois plus tard, le retour

aux affaires publiques de Laval pour que Boudot retrouvât, auprès de lui, une position sociale, au volant d'un char de l'Etat.

Dès lors, l'ex-agent du paisible 13^e arrondissement pénétra, bien malgré lui, dans le cercle infernal des aventures lavalienne, depuis l'entrevue de Montoire (où il échappa de justesse à une poignée de main de Hitler) jusqu'à l'épilogue de Sigmaringen, en passant par la fameuse randonnée de Nancy, ville d'où Laval, le 13 août 1944, ramena le président Herriot pour le conduire à l'Hôtel de Ville de Paris et à l'ambassade d'Allemagne dans un dessein ténébreux dont il a, peut-être, emporté le secret par delà la mort.

Et voilà que devant la Chambre civique, où l'assiste, frémissant de conviction, l'un des avocats de son patron, Me Jaffré, Boudot s'entend reprocher un peu lui aussi Montoire, Sigmaringen et le voyage de M. Edouard Herriot !...

Il se défend avec sa logique de brave homme en disant qu'il n'a jamais compris grand-chose à toutes ces histoires ; qu'il n'a nullement, pour sa part, souhaité la victoire de l'Allemagne, et qu'il a bien au contraire joué aux Fridolins des tours de sa façon. Il leur a notamment fait passer souvent sous le nez des documents compromettants en les glissant tout simplement dans le maroquin ministériel de son patron. Et la voiture officielle de celui-ci lui a été propice à déménager des amis israéliites.

Et des témoins honorables et concordants viennent étayer ses dires.

Mais le président Hude, qui est pourtant un magistrat de haut mérite et un parfait galant

homme, attache visiblement au cas de Boudot plus d'importance qu'à celui de M. Chambreuil, sociétaire de la Comédie-Française, que j'avais vu juger la veille dans cette même salle, et le commissaire du gouvernement, M. Gérard Strauss, ne suggérera pas, comme il l'a fait en faveur de M. Chambreuil, que Boudot soit immédiatement relevé de la peine qu'on va lui infliger.

Bien que membre du R.N.P. de Déat et du groupe Collaboration de Brinon-Abetz, M. Chambreuil s'en est tiré. On ne s'en indignera pas puisqu'il s'était, paraît-il, abusé de bonne foi. Mais Boudot n'était-il pas digne, lui aussi, du pardon immédiat ?

On lui a pourtant infligé cinq ans d'indignité nationale. Cinq ans sec.

Le lampiste de Châteldon était, il est vrai, un accusé moins bien disant que l'excellent confident de tragédie qu'est M. Chambreuil.



L'OPIOMANE SOURIANT

S'il est une qualité rare chez MM. et Mmes les inculpés, et par là même fort appréciée quand d'aventure on la rencontre, c'est à coup sûr la bonne grâce, l'amabilité. Ling Kon Hivie, un Chinois du Nord, de très haute taille, d'une sveltesse de chorégraphe, avec des yeux brillants, d'un sourire charmant mais certes peu candide, n'en manque pas. Dès que l'huissier-audencier, M^e Wagon, a appelé son nom, il se lève dans le box des détenus avec une joie évidente et se répand en charmantes courbettes, tourné successivement, avec un sens précis du protocole, vers le président Vinçon, vers le substitut, vers son défenseur, M^e Crépin, vers l'aimable interprète, Mme Michel, qui s'avance en trottinant à son secours. Pour finir, M. Ling Kon Hivie englobe, dans un salut collectif et final, non moins gracieux que les précédents, ses codétenus et les gardes.

Quel homme délicieux et comme je suis certain qu'il plairait au cher Jean Cocteau !

Que peut bien faire à Paris et dans la vie ce beau Chinois de quarante ans ? Il a un vaste

front de penseur et de longs doigts en fuseaux, de pédicure. Alors, j'hésite, jusqu'à l'instant où le président Vinçon précise qu'il est fabricant de porte-monnaie... Il y a donc encore des gens qui ont de la monnaie à porter !...

Ling Kon Hivie est poursuivi pour avoir fait usage d'opium. C'est une habitude qui n'est guère étonnante chez un Chinois, mais il faut croire que le Parquet de la Seine en a été quelque peu surpris puisqu'il s'est demandé si Ling Kon Hivie n'avait pas perdu l'esprit pour s'adonner à une telle passion et qu'il a chargé le Dr Paul Gouriou, savant expert, médecin des hôpitaux psychiatriques de la Seine, de déterminer si Ling Kon Hivie était « en état de démence au sens de l'article 64 du code pénal, au moment où il a commis les faits qui lui sont reprochés ».

Le Dr Gouriou n'a pas répondu, comme il eût pu le faire, qu'en Chine la justice elle-même serait plutôt encline à considérer comme anormaux les gens qui n'apprécient pas l'opium. Il s'est borné à déclarer textuellement :

— Ling a cédé au péché mignon des Chinois. Le prétexte qu'il invoque est un mal à l'estomac. Si la vie était belle, aurait-on mal à l'estomac ? Mais la vie n'est pas toujours belle et la drogue diminue les spasmes, dissipe le vague à l'âme, endort la nostalgie, verse l'oubli passager.

Et le Dr Gouriou de conclure, avec une audace rare chez un auxiliaire de la justice et que certains de ses confrères n'apprécieront peut-être guère :

— Quel médecin vaudrait celui-là ?

Pour sa part, le président Vinçon ne voit en Ling Kon Hivie que l'auteur récidiviste d'un délit classé.

LE PRÉSIDENT VINÇON. — Vous avez déjà été condamné pour des faits identiques, au mois de juillet 1943.

Dédaignant les services d'interprète de l'excellente Mme Michel, Ling Kon Hivie répond, en un français un peu haché :

— Mal à l'estomac depuis cinq ans... un, deux... trois... quatre... cinq. Alors moi opium depuis cinq ans... un... deux... trois... quatre... cinq...

LE PRÉSIDENT VINÇON. — Une perquisition opérée chez vous a amené la découverte d'une assez importante quantité d'opium à haute teneur en morphine et de petites réserves de *dross*. En sorte que l'on est fondé à croire que vous donnez parfois à fumer à vos amis.

Bien malin qui prétendrait percer le mystère du sourire et de la mimique par lesquels Ling Kon Hivie accueille cette remarque.

Nous entendons ensuite l'aimable inculpé faire allusion, évidemment avec moins de puissance évocatrice que Thomas de Quincey, aux effets de l'opium sur les douleurs morales.

Jadis, son épouse, une Française, qu'il avait emmenée faire un voyage en Chine, fut vite frappée du mal du pays et revint seule en France.

LING KON HIVIE. — Quand je suis revenu, à mon tour, elle avait un gros ventre. Moi pas content. Divorce. J'ai fumé... Elle a trois petits Chinois avec un autre... J'ai fumé !

Il y a quelque temps, il apprit par « un peu de nouvelles » que son père était mort.

LING KON HIVIE. — Alors, j'ai encore fumé. Mon père très très vieux. Presque les soixante...

LE PRÉSIDENT VINÇON. — Personnellement je ne trouve pas cet âge canonique. (*Rires.*)

L'interrogatoire, qui prend de plus en plus le ton d'une conversation de salon, se poursuit, avec de discrètes interventions de Mme Michel. Rien, en vérité, ne laisse prévoir la scène qui éclate au moment où le président Vinçon prononce la condamnation de l'inculpé à deux mois de prison. Ling Kon Hivie, roulant soudain des yeux furibonds, interpelle avec violence la bonne Mme Michel. En français pour que nul n'en ignore, il lui reproche — bien injustement ! — de l'avoir empêché de présenter sa défense. Mme Michel se montre désolée. M^e Crépin, sévère, blâme publiquement son client et l'exhorte au calme.

Au moment de franchir la porte du box, Ling Kon Hivie lance un dernier mot injurieux, d'une brièveté claire et militaire. Du moins ai-je eu cette impression. Mais je me suis certainement abusé. Ce mot, le courtois, le gracieux Ling Kon Hivie est bien incapable de jamais l'articuler.

Ou alors il a un autre sens en chinois.



DISGRACE D'UNE FEMME NUE HONORAIRE

Il suffit parfois d'un mot pour créer une atmosphère.

Tout de suite, quand elle vient prendre place au banc des prévenus libres de la 14^e Chambre, Mme Marguerite Breussiard paraît fort mal à l'aise parce que le président Henri Rebrassier, en guise d'exorde, lui fait remarquer :

— Au moment de la libération de Paris, vous avez eu les cheveux coupés.

Mme Breussiard a pourtant les cheveux blancs d'une dame respectable. Une paisible bourgeoise alourdie par l'âge, semble-t-il. Cinquante-cinq ans, nous confiera l'indiscret dossier qui nous révèle aussi qu'elle fut jadis très belle puisque, pendant plusieurs années, elle a exercé les fonctions de femme nue à la mode dans les principaux music-halls de Paris.

Oui, c'est elle qui fut la belle... Mais je ne vous rappellerai pas son nom de théâtre pour ne pas gâter le souvenir charmant que vous avez peut-être gardé, comme moi, de cette superbe fille dont

Tartuffe seul pouvait se lamenter qu'elle ne cachât pas son sein et que sa seule grâce rendit célèbre...

Par quelle série de dégringolades la splendide créature d'il y a vingt-cinq ans a-t-elle été précipitée dans la chute finale où elle sombre aujourd'hui et que le président Rebrassier, avec sa fougue d'officier de cavalerie, sabrant à travers les obstacles des allusions obliquement pudiques, ose préciser avec une clarté fulgurante ?

LE PRÉSIDENT REBRASSIER. — Vous êtes inculpée en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 2 mars 1943, autrement dit pour exercice du métier de souteneur... Après vous être fort mal conduite sous l'occupation, si l'on en juge par le châtement qu'on vous a fait subir, vous êtes descendue encore d'un degré dans l'infamie... Vous vivez de la prostitution de jeunes femmes dont vous êtes l'initiatrice dans le vice. Oh ! vous n'innovez pas. Dans ce triste et honteux domaine aussi, le féminisme a fait des conquêtes, mais jamais, pour ma part, je n'avais vu un cas aussi cynique que le vôtre.

Comme si ces paroles sévères la glaçaient, Marguerite Breussiard, dans un geste frileux, ramène sur ses lourdes épaules son somptueux manteau de fourrure et minaude d'une invraisemblable voix de coquette usagée :

— Mais je n'ai rien fait de mal. C'est un coup de la police. Je sors avec de jeunes amies qui s'amusez parfois... et quand elles touchent de l'argent, elles me le donnent à garder, parce qu'elles ont confiance en moi. Elles m'appellent « Cousine Margot ». Ainsi, vous voyez !

Elle sourit, feignant l'attendrissement dans une hideuse grimace.

Une de ses jeunes « cousines » a été citée comme témoin. Quand le président Rebrassier prie M^e Charles Maillard, l'huissier de service, de l'introduire dans le prétoire, on a la surprise de la voir se lever dans le box des détenus.

Singulier débat, où la coupable est libre et la victime enchaînée. Le président Rebrassier, lui-même, ne démêlera pas le secret de ce mystère.

La petite protégée de la femme nue honoraire se nomme Marie Dignaux. Elle a vingt-deux ans, des charmes discrets.

Débarquée le matin même de son Lille natal, elle fit un jour la connaissance de cousine Margot dans un café de la place Pigalle.

LE PRÉSIDENT REBRASSIER. — Pourquoi étiez-vous entrée dans ce café ?

MARIE DIGNAUX. — Pour chercher du travail. Je suis brodeuse. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT REBRASSIER. — Quelle idée ! On ne s'occupe guère de broderie dans les cafés de la place Pigalle.

Cousine Margot mit la petite Marie en relation avec un beau noir de l'armée américaine. Il fut question de tout autre chose que de broderie, on peut le croire.

MARIE. — Quand je revins dans le café, cousine Margot nous attendait et vu qu'elle cause l'américain, elle réclama mille francs au noir. « Je te les garde, qu'elle me dit comme cela. Autrement, il te les reprendrait... » Ensuite, elle m'a emmenée chez elle. Il y avait trois autres jeunes filles qu'elle guidait dans les rues et les cafés de Paris. C'est toujours elle qui prenait l'argent des messieurs.

La femme nue honoraire vitupère l'ingratitude de sa jeune protégée. A l'entendre, on arriverait à cette conclusion qu'il est bien décourageant de faire œuvre d'altruiste, de philanthrope et de guide de la jeunesse...

Pour soutenir cette thèse, la femme nue honoraire n'aura pas trop de sa propre éloquence et de celle de deux défenseurs : M^e René Floriot et M^e Dennery-Bordereau.

Elle est condamnée à trois mois de prison, ce qui est peu, mais aussi à cinq ans d'interdiction de séjour, ce qui sera bien gênant pour sa spécialisation.

Jamais elle n'a dû, en somme, se sentir aussi nue !



GARDE RÉPUBLICAIN ET FETICHISTE

C'EN est bien fini des jours fastes pour l'administration de l'armée. Adieu, débauches d'autos, déluges d'essence, fastueuses installations dans les buildings et palaces des beaux quartiers ! L'heure des indispensables économies a sonné pour le salut du franc qui est aussi le salut de la France.

Il n'y a guère plus de deux mois, j'avais été éberlué de découvrir le deuxième Tribunal militaire de Paris transféré du Palais et rendant la justice dans un adorable petit hôtel particulier situé rue de la Faisanderie, à l'orée du Bois. Le grand salon converti en minuscule salle d'audience avait l'aspect d'une bonbonnière — les *Capucines* de Thémis ! Rompant avec la tradition, aucun clochard n'avait évidemment osé franchir le seuil de la somptueuse demeure pour venir se chauffer et ronfler. Le fumoir avait été transformé en salle des témoins et, à défaut de cellules, les accusés attendaient leur tour dans le boudoir de Madame. Tant et si bien que lorsque la voix forte du sergent appariteur ordonna :

« Portez, armes... Le tribunal! », une belle visiteuse charmée s'écria, en battant des mains :

— Oh ! ce que c'est gentil !

J'ai retrouvé ce même tribunal, mais transporté, cette fois, à l'autre bout de Paris, dans les locaux de la caserne de Reuilly. Est-il utile d'insister sur le changement d'atmosphère et même d'odeurs ? Les juges m'ont paru avoir l'air un peu nostalgique de gens qui songent qu'ils n'iront plus au Bois...

Mais qu'importe le sordide d'un décor si le spectacle qu'il encadre est de qualité comme il l'était ce jour-là.

Aux magistrats du 2^e Tribunal militaire était soumis le cas d'un jeune garde républicain rose et blond, de fière allure, qui est de son propre aveu un récidiviste de la cambriole.

Il avait été pris en flagrant délit une nuit qu'après avoir brisé la glace d'une boutique de frivolités de la rue Saint-Honoré il s'était emparé d'une robe en tissu écossais.

Pour s'excuser, sinon pour se justifier, le jeune garde avait expliqué, non sans quelque trouble, que la vue d'une étoffe destinée à un vêtement féminin le plongeait dans une sorte d'ivresse extatique et qu'il ressentait alors le désir irrésistible de s'en emparer.

C'est avec des mots naïfs qu'il détaillait cette sensation :

— J'ai beau vouloir me retenir, disait-il, faut que je prenne l'étoffe.

Au scepticisme compréhensible du colonel-président devant cette explication évidemment imprévue, l'avocat M^e Jean Hug avait opposé une documentation scientifique tendant à établir

que son jeune client était atteint de cette forme de fétichisme, parfaitement déterminé par la médecine légale et au sujet duquel un médecin-chef du Dépôt, le D^r Garnier, a écrit un ouvrage faisant autorité.

Sur quoi le jeune garde avait été hospitalisé au centre de neuro-psychiatrie et examiné par un expert, le médecin-capitaine Charlin.

Si, en matière de langage, le latin brave l'honnêteté, en matière de justice le huis clos permet d'écarter les curiosités trop frivoles. Il était sage de permettre au médecin-capitaine Charlin d'exposer aux juges de l'affaire, sans mâcher ses mots et avec la liberté d'un soldat qui sait mal farder la vérité, le secret — si secret il y avait — du jeune garde inculpé. Était-il coupable ou malade ? Cette tentation qu'il invoquait devait-il y succomber fatalement ? Pouvait-il, dans sa vigueur apparente d'athlète, y résister ?

Il faut croire que le médecin-capitaine Charlin fit preuve d'autant de pitié humaine que de science, puisque M^e Jean Hug trouva dans sa démonstration les meilleurs arguments de sa défense.

On serait porté à croire que le charme mystérieux mais indicible qu'opèrent sur le jeune garde les belles étoffes féminines c'est, en quelque manière, cette *religion de l'absence* que M. Julien Benda a récemment découverte dans la littérature moderne et qu'il a disséquée, expliquée, commentée.

M. Julien Benda rappelle une phrase bien amusante de Rémy de Gourmont sur Mallarmé, adepte par excellence de cette *religion de l'absence* ; « Mallarmé capable, disait-il, d'imaginer une

phrase représentative d'une absence d'images. »

Sur un autre plan, bien loin de la chose littéraire, agit ainsi le jeune garde. Le voilà bien le rapprochement entre le génie et la folie.

Certes, une perversion n'entraîne pas l'irresponsabilité mentale totale. Mais quoique coupables, ceux qui en sont atteints sont plus exposés que d'autres aux périls de l'incarcération, c'est-à-dire à l'entraînement de leurs codétenus.

C'est sensibles à ces considérations que les juges militaires ont épargné la prison au garde républicain cambrioleur en le condamnant à trois années de prison avec sursis, c'est-à-dire en remettant son sort entre ses propres mains.

Ce n'est pas la première fois qu'on peut constater que la justice militaire n'est pas la plus rigoureuse, mais qu'elle est, bien au contraire, dans certaines espèces, la plus compréhensive ou, tout au moins, la plus sentimentale.



UN JOCKEY

M. VICTOR SEBLAND n'a pas, certes, le physique que lui prête la justice.

La quarantaine largement sonnée, le crâne dégarni comme un étal de boucher, un visage douloureux, l'ombre d'une moustache roussâtre, un menton fuyant comme Déat, des vêtements de petit fonctionnaire (y compris un anachronique col cassé) sont-ce là, en vérité, les apparences et les attributs d'un don Juan salarié, d'un Bel-Ami, d'un « vagabond spécial » enfin, ainsi que s'exprime, sans grâce, le Code pénal, rigoureux et précis ? Certes non. Et encore que l'expérience enseigne que la silhouette d'hommes considérés, à bon droit, par certaines femmes, comme les plus chers (dans le sens de coûteux), n'évoque pas toujours celle d'Adonis, on ne peut s'empêcher, en voyant M. Victor Sebland dans le box de la 10^e Chambre correctionnelle, de s'étonner qu'il soit l'un d'eux.

Or ceci n'est pas douteux, en ce qui le concerne, et nous nous en convainquons, dès le seuil du débat qui s'instaure, en entendant M^e Zimmer-

mann, son défenseur, s'indigner parce que son client vient de répondre d'une voix molle au bon président M. Albert qui lui demandait s'il reconnaissait les faits ou s'il les niait :

— Je les nie, Monsieur le Président.

M^e ZIMMERMANN (*tout haut*). — Mais voyons, reconnaissez les faits et expliquez-vous. C'est idiot ce que vous faites.

Voilà un langage qui plaît. Rien de plus lamentable que le spectacle d'un avocat s'embarquant à la traîne de son client dans le plus déraisonnable des systèmes de défense.

Et du coup l'honorable M. Victor Sebland se sent revigoré.

Il répond avec aisance sinon avec netteté aux questions du président Albert.

J'ai déjà eu l'occasion de souligner ici les trésors d'indulgence que recèle le cœur de ce magistrat dont les cheveux blancs et le visage rose appellent la sympathie. Il hésite à frapper trop fort les coupables trop jeunes. Il a pitié de ceux qui sont trop vieux. Il pardonne, ou à peu près, aux délinquants primaires ; il répugne à trop accabler les repris de justice.

On plaint les coupables le jour proche où sonnera pour lui l'heure de la retraite. De même que certains artistes ont l'ambition de s'en aller en beauté, il semble avoir dessein de partir en bonté... Ses interrogatoires, dépourvus de toute hargne professionnelle, sont des échanges de vues courtois et parfois philosophiques.

LE PRÉSIDENT ALBERT. — Vous vivez en concubinage avec une femme qui tire profit de la prostitution. Or cela, en soi, constitue le délit de vagabondage spécial.

M. VICTOR SEBLAND. — Non, je ne vis pas avec elle. Je vais la voir parfois.

LE PRÉSIDENT ALBERT. — On vous a surpris deux fois recevant d'elle des sommes importantes.

M. VICTOR SEBLAND. — Non, pas très importantes. Quatre mille francs une fois, cinq mille francs le lendemain. C'étaient des sommes qu'elle me prêtait. J'avais perdu au jeu.

LE PRÉSIDENT ALBERT. — Les renseignements de police montrent que vous n'exercez aucune activité avouable. Quels sont vos moyens d'existence ?

M. VICTOR SEBLAND (*très naturellement*). — Le jeu, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT ALBERT. — Oh ! le jeu, c'est bien aléatoire.

M. VICTOR SEBLAND. — Pardon, Monsieur le Président, moi d'habitude, je gagne. (*Sentencieux.*) Je suis jockey.

M^e Zimmermann intervient. C'est pour expliquer que le jockey, en terme de jeu, est l'auxiliaire d'un tripot chargé d'amener des pontes vers les tables, ce qui lui vaut certains avantages dans l'établissement, mais ce qui ne le met pas à l'abri d'être parfois plumé lui-même.

Seul témoin — et de moralité s.v.p. — une petite blonde potelée, beauté professionnelle trop visible, s'avance à la barre. A la demande de M^e Wagon, huissier, elle dégante sa main droite, qu'elle tend, fort noire, mais chargée de bagues, vers le plafond en s'écriant : « Devant Dieu et devant les hommes... Oh ! je ne sais plus où j'en suis. »

Tout le monde a compris qu'elle est la comman^d

ditaire, la « régulière » de l'honorable M. Victor Sebland.

M^e Wagon la rassérène. Après quoi, souriante et très à l'aise, elle affirme sans rougir que le prévenu est pour elle un « bon camarade » sans plus.

M. VICTOR SEBLAND (*l'interpellant*). — Madame, est-ce que je ne vous ai pas dit que je vous rendrais l'argent que vous m'avez prêté ?

LA DAME. — Voui. Même que je n'ai pas voulu que tu me donnes un reçu. Je t'ai répondu : « Tu me le rendras quand tu pourras. Entre copains, que je t'ai dit, faut être confiants comme la Banque de France avec le Crédit Lyonnais. »

Dans son dévouement candide, elle en oublie d'imiter le vouvoiement opportun dont use son amant.

M. Victor Sebland s'en tire d'ailleurs à merveille. Un mois de prison et un an d'interdiction de séjour.

Il est ravi. Elle est aux anges et lui murmure avant de s'éloigner :

— A ce soir, mon loup !



TABLE DES MATIÈRES

A la manière de Lysistrats	7
La femme canon et le coquebin	11
Règlement d'un compte sentimental	15
Malheurs du Petit Chaperon Rouge	19
La femme couverte de traîtres	25
Introduction de l'amour en cour de justice.....	29
Les vrais amants terribles	33
Frères rivaux	37
Le marmiton saisi par la Gretchen	41
L'aventure de Mme Courtecuisse	45
Plongée romanesque d'un scaphandrier	49
Sous le signe de Georges Feydeau	55
L'aventure du cousin d'Alphonse	59
Intermède voluptueux au tribunal militaire ...	63
Délation passionnelle	67
Burlesque à la cour	71
Un du marché noir	75
L'histoire à la manière de Mme Michelet	81
Tristan et Yseult	85
L'extravagante avocate	91
Un gala sganarelle	95
L'orgueilleuse belle-sœur du Maréchal	99
Le calice chez le Grand Duc	103

Responsabilité amoureuse	107
Bataille de Cartomanciennes	111
Le danseur méconnu	115
La guépéou habite au 21	119
Périls de l'auto-stop	123
Hitler vengeur d'un cocu	129
Le triste roi du veau piqué.....	133
Les trois mousquetaires du marché noir	137
Le friseur et le puceau d'Avallon	141
Le commissaire est magnanime.....	145
L'honorable partie de campagne.....	151
C'était histoire de rire.....	155
A quoi rêve une jeune fille	159
Le gendarme est sans vergogne	163
Chute d'Aristide le Juste	167
Prosper chez les Fritz	171
Pour du beurre	175
Un ami viendra nous voir ce soir	179
La concierge est dans le nazisme	183
Cléopâtre chez la pharmacienne	187
Le lampiste de Châteldon	193
L'opiomane souriant	197
Disgrâce d'une femme nue honoraire	201
Garde républicain et fétichiste	205
Un jockey	209

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 25 JUILLET 1946
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE LANG,
BLANCHONG ET C^{ie}
30, RUE DU POTEAU
- PARIS - XVIII^e -
N^o D'ÉDITION 41

" Vieille Maison, Vieux Papiers "

Librairie d'Occasion - Achat - Vente

32700 MARSOLAN

Tél. 62 68 85 V16

Nouvelle édition avec deux illustrations de Dignimont.

Un volume 125 fr.

**MON JOURNAL
PENDANT L'OCCUPATION**

Un volume 100 fr.

**MON JOURNAL
DEPUIS LA LIBÉRATION**

Un volume 110 fr.

**GEORGES SIMENON
LA FUITE DE MONSIEUR MONDE**

roman

Un volume 75 fr.

LA FENÊTRE DES ROUET

roman

Un volume 120 fr.



" LE CERCLE ROUGE "

Collection de romans policiers traduits de l'anglais

CARTER DICKSON

IL N'AURAIT PAS TUÉ PATIENCE

(traduit de l'anglais par G. Barbet-Massin)

Un volume 95 fr.

JOHN DICKSON CARR

A LA VIE... A LA MORT

(traduit de l'anglais par Jean Barré)

Un volume 95 fr.

A LA JEUNE PARQUE

Prix : 120 fr.